



FÉDÉCHOSSES

POUR LE FÉDÉRALISME

46° ANNÉE – N°179 – AOÛT 2018

Revue quadrimestrielle
de débat et de culture
fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, fondée au Congrès de Lyon de 1974). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ce numéro contient notamment des articles de **Michel Dévoluy**, professeur honoraire d'économie à l'Université de Strasbourg, titulaire de la Chaire Jean Monnet, et de **Rene Wadlow**, Président et représentant auprès des Nations-Unies de la World Citizens Association.

Dans ce numéro :



Les défis de l'intégration européenne et les réponses fédéralistes

Le *Focus* contient une analyse du résultat des élections italiennes qui ont mis au pouvoir des populistes ainsi qu'une analyse du rôle des Etats de Visegrad dans la dés-intégration européenne. Un rappel de la pensée de Spinelli vient proposer nos pistes de réponses à ces enjeux.

Migrations, encore et toujours

Le *Focus* contient toujours de nombreux articles sur les migrations et notamment les propositions de l'UEF Europe pour construire une politique d'asile et d'immigration commune et celles de Diem 25, le mouvement créé il y a quelques années par Yanis Varoufakis.

Vers la Fédération mondiale

Ce dossier nous donne des nouvelles des réflexions et des combats pour réformer l'ONU et mettre en place une assemblée parlementaire des Nations-unies, proposition depuis longtemps soutenue par le Parlement européen. Plusieurs articles présentent également l'histoire du fédéralisme mondial avec notamment le Congrès des Peuples contre l'impérialisme (1948 – 1955).

Sommaire

Sommaire	2
Editorial (English version)	3
Le regard européen de Michel Theys	4
En revenir d'urgence à l'esprit de la Résistance face aux capitales qui sabordent l'Union européenne	4
Le « billet d'humeur » d'Alain Réguillon	6
Union européenne : quelle élection en 2019 ?	6
Il y a « 30 ans » nous avons publié	7
Entretien avec Bernard Abel Lesfargues, écrivain et traducteur, fondateur de la Librairie, puis des Éditions Fédérop, ... fédéraliste	7
Réflexions fédéralistes	9
Introduction à la présentation du livre d'Alessandro Bresolin : <i>Albert Camus : l'union des différences</i>	9
Les États-Unis et leur politique étrangère : à la recherche du fédéralisme perdu	11
Focus	13
Défis actuels de l'intégration européenne et réponses fédéralistes	13
Les populistes s'emparent du pouvoir en Italie	13
L'Union européenne confrontée aux infractions en "bande organisée" de certains États membres	15
Maintenir l'Europe dans l'histoire	15
Altiero Spinelli : les enseignements d'un père fondateur de l'Europe	17
Déficit démocratique de l'Union européenne : Quel rôle pour les partis politiques	18
Migrations, encore et toujours	22
La politique migratoire du gouvernement italien	22
La question des migrants : la réponse fédéraliste	24
Building European Asylum and Immigration Policies and a European Border Service	25
Summary: DiEM25 Policy Paper Proposal on the establishment of a European Asylum and Migration policy	30
La politique migratoire et l'« extraterritorialisation » des frontières de l'Europe	32
Féd'actualité	34
Cosmopolitisme, Peuples sans Etat, fédéralisme, nationalisme	34
Le fédéralisme à plusieurs niveaux comme principe pour accroître le consensus sur l'intégration européenne	34
Fédéralisme contre nationalisme : le cas de la Catalogne	36
Rajoy démis de ses fonctions, l'espoir renaît en Espagne !	38
La coopération transfrontalière entre les Kurdes	39
Le Kurdistan dans tous ces États : Turquie, Irak, Syrie, Iran	40
Présentation du verdict du Tribunal permanent des peuples sur la Turquie et les Kurdes, au Parlement européen à Bruxelles	41
Focus	43
Vers la Fédération mondiale	43
Le congrès du World Federalist Movement réuni à La Haye réaffirme son combat pour la paix mondiale, la justice et la démocratie (9 au 13 juillet)	43
Le Congrès des Peuples d'Europe, d'Asie et d'Afrique contre l'Impérialisme : Une expérience internationaliste, fédéraliste, socialiste (juin 1948 – 1955)	44
Réforme de l'ONU : où en sommes-nous ?	47
Nations unies : le regard tourné vers 2020	49
Les législateurs européens appellent à une Assemblée parlementaire des Nations unies et à un sommet sur la réforme des Nations unies à l'horizon 2020	50
Le World Federalist Movement – Institute for Global Policy	51
Du principe fédéraliste au mécanisme fédérateur de l'activisme de la société civile	51
Les Brèves de Fédéchoses	52
2 Juin 1793 - 2 juin 2018 - 225 ans de domination jacobine... nous n'oublions pas !	52
Lancement d'un forum de la société civile à la Cour pénale internationale (CPI), en vue de la commémoration du 20 ^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome	53
Inégalités démographiques dans l'Union européenne	53
Bibliographie	54
Seul Kant peut nous sauver : <i>L'âge de la régression</i>	54
Courte présentation du livre de Jo Leinen et Andreas Bummel	55
Le destin de l'Europe - <i>Une sensation de déjà vu</i>	55
Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes	56
Concurrence des identités - concurrence des ethnies : Un numéro spécial de la revue <i>Esprit</i> sur l'Europe	57
Où va le monde ? (et l'Europe... ?) Pascal Lamy et Nicole Gnesotto	59
La redécouverte d'un fédéraliste mondial juif-marocain des années 1940	60
In Memoriam	63
Hommage à Abel Bernard Lesfargues	63
Courrier	64
Mon p'tit doigt Fédéchoses	64
S'abonner à FÉDÉCHOSSES - Pour le fédéralisme	64

Éditorial

Ce nouveau numéro, le 179^o, comprend outre quelques articles « hors dossiers », les contributions habituelles de Michel Theys et Alain Réguillon et une dense « bibliographie » :

- deux *Focus* : « Défis actuels de l'intégration européenne et réponses fédéralistes », comprenant, une nouvelle fois divers articles, dont deux en anglais sur le thème des migrations, et, « Vers la fédération mondiale », avec des contributions concernant le World Federalist Movement et son récent congrès à La Haye, un texte sur le Congrès des peuples contre l'impérialisme (1946-1953), et divers autres articles, et,
- un *Féd'Actualité*, « Cosmopolitisme, Peuples sans États, fédéralisme, nationalismes... », comprenant divers articles sur le Kurdistan et trois autres touchant au problème des frontières internes de l'Union européenne (UE) et plus particulièrement à la crise catalane. Nos lecteurs pourront être surpris d'opinions discordantes en particulier entre Domenèc Ruiz Devesa, membre de notre Comité de rédaction et Vice-président de l'UEF Europe, et Roccu Garoby, Vice-président de l'Alliance libre européenne, parti européen réunissant la plupart des organisations régionalistes ou autonomistes démocratiques de l'UE.

C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer que *Fédéchoses* reste opposé aux États-nations et à la division du monde en États-nations, au point d'en refuser la création de nouveaux, dans ou hors de l'UE, que ce soit en Israël, en Écosse... ou en Catalogne. Car nous refusons tous les nationalismes et voulons leur opposer, qu'ils soient « grands » ou « petits », une organisation fédéraliste de la France, du Royaume-Uni et de l'Espagne... comme de l'Europe, du Moyen-Orient et du monde.

Fédéchoses

Editorial (English version)

Fédéchoses was initially a small Bulletin after its Founding (1973) with the Objective to federate the various Federalist Youth Groups of France within the Jeunesse Européenne Fédéraliste (JEF France, created at the Lyons Congress, 1974). Soon afterwards *Fédéchoses* was transformed into an Independent Political Review (published by Presse Fédéraliste, since 1978), aiming at **Reflexion and Dialogue between Federalist Activists, interested mainly in Constitutional Federalism: Internal, European and World**. Since then we never changed our Editorial Slant.

This new Issue, n° 179, includes a few Papers we call « off Record » (« Hors dossiers »), the Contributions of both Michel Theys and Alain Réguillon as well, plus a dense « Bibliography » and:

- two *Focus*: « Present Challenges to the European Integration Process and Federalist Answers », including once again several Articles (two of them in English) on the Migrations Thematic, and « Towards World Federation », with Contributions relative to the World Federalist Movement (WFM-IGP) and its recent Den Hague Congress, a Text on the People's Congress against Imperialism (1948-1953) – An Internationalist, Federalist and Socialist Experiment », plus various other Papers; and,
- one *Féd'Actualité*: « Cosmopolitanism, People's without States, Federalism, Nationalisms... », including various Articles on Kurdistan and three more relative to the internal Borders of the European Union (EU) and more specifically to the Catalan Crisis. Our Readers might be surprised by discording positions, especially between Domenèc Ruiz Devesa, Member of our Editorial Board and Vice-president of UEF Europe, and Roccu Garoby, Vice-president of the European Free Alliance, the European Political Party grouping the major democratic regionalist or autonomist Organizations within the EU.

This is why we want to reaffirm that *Fédéchoses* remains in Opposition to Nation-States, and to the World Division between Nation-States, at the point that we refuse the Founding, within the EU or elsewhere, of any new Nation-State, whether it could be in Israël, Scotland... or Catalunya. Because we denounce all Nationalisms and want to oppose them Federalism whether they could be « big » or « small », and a Federalist Organization of France, the UK, Spain... Europe, the Middle East... or the World.

Fédéchoses

Fédé-Info

Oubli regrettable

Dans notre précédent numéro nous avons omis de préciser que le texte d'Alberto Majocchi, « Italie, fédéralisme fiscal et Sénat des Régions », était traduit de l'italien par Ivanna Graziani (Vienne). Nous nous en excusons auprès d'elle et de nos lecteurs.

Coédition avec l'UEF France

Les Actes du Colloque tenu à Paris en décembre 2016 est paru en mars dernier, dans la collection Textes fédéralistes, Jean-Francis Billion, Daniela Preda (et autres), *Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union des fédéralistes européens* (Paris, décembre 1946), p. 216, € 20 (cf. bibliographie en fin de ce numéro).

Coopération avec *The Federalist Debate* – Turin – N° 2 – juillet 2018 – www.federalistdebate.org

5 articles de *Fédéchoses* y ont été publiés en langue anglaise et peuvent être consultés téléchargés sur leur site :

« A new Narrative for Migrations », Marie-Christine Vergiat, Députée européenne GUE ; « Tribute to Bernard Abel Lesfargues », Jean-Francis Billion ; « For a Europe of the Regions », Henri Malosse ; « Transnational Lists: a False Good Idea », Pierre Jouvenat ; « A New French Edition of the Ventotene Manifesto », Michel Theys

Coopération avec le Workable World trust (WWT) – White Bear Lake (MN – USA)

Une période initiale de 18 mois de partenariat va s'achever fin 2018 avec cette fondation fondée par Joseph E. Schwartzberg et dirigée par Nancy J. Dunlavy ; un nouveau partenariat est en cours de discussion pour les années 2019 / 2020, intégrant le cofinancement par le WWT de divers de nos prochains ouvrages de la collection Textes fédéralistes, plus particulièrement sur le fédéralisme mondial, et en sus d'une édition française, hors collection, du livre majeur de Joseph E. Schwartzberg, *Transforming the United Nations System. Designs for a Workable World*.

Coopération avec le World Federalist Movement – Institute for Global Policy Studies – New York

Une brochure, traduction française des textes assurée par le WFM- IGP est sous presse sur le 22° congrès du WFM tenu à La Haye en juillet dernier. Plusieurs articles extraits du numéro été 2018 de *Mondial*, la nouvelle Newsletter du WFM-IGC sont par ailleurs signalés dans ce numéro.

Coédition with UEF France

The Acts of the Colloquium held in Paris in December 2016 have been published last March, in our collection Textes Fédéralistes (Federalist Writings): Jean-Francis Billion, Daniela Preda (and others): *Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union des fédéralistes européens* (Paris, décembre 1946), p. 216, € 20 (cf. French bibliography at the end of the Review).

Coopération with *The Federalist Debate* – Turin – N° 2 – July 2018 – www.federalistdebate.org

5 *Fédéchoses* articles have been published in English version and can therefore be consulted on TFD Website:

« A new Narrative for Migrations », Marie-Christine Vergiat, Députée européenne GUE ; « Tribute to Bernard Abel Lesfargues », Jean-Francis Billion ; « For a Europe of the Regions », Henri Malosse ; « Transnational Lists: a False Good Idea », Pierre Jouvenat ; « A New French Edition of the Ventotene Manifesto », Michel Theys

Cooperation with the Workable World Trust (WWT) – White Bear Lake (MN – USA)

An initial 18 months partenariat period between Presse Fédéraliste and the WWT, founded by Prof. Joseph E. Schwartzberg and Directed by Nancy J. Dunlavy, will finish end 2018. A new partenariat is presently being worked out for the years 2019 and 2020 including the co-financing by the WWT of some of our next publications, mainly regarding World Federalism in our collection Textes fédéralistes (Federalist Writings), plus the French paper edition of the major book by J. E. Schwartzberg, *Transforming the United Nations System. Designs for a Workable World*.

Cooperation with the World Federalist Movement – Institute for Global Policy Studies – New York

A French brochure, translations being offered by WFM- IGP is underpress relative to WFM 22 Nd. Congress held in Den Hague last July. Various Articles issued in the last issue of *Mondial* the new Newsletter of WFM-IGP are also published in French in the current issue of *Fédéchoses*.

En revenir d'urgence à l'esprit de la Résistance face aux capitales qui sabordent l'Union européenne...

Michel Theys

Michel Theys, journaliste professionnel spécialisé dans les Affaires européennes et auteur, vit en Belgique. Il est actuellement éditorialiste de l'Agence Europe et depuis longtemps le responsable de la *Bibliothèque européenne*, un supplément à ses Bulletins quotidiens. La participation de Michel à *Fédéboses* est volontaire et amicale de même que strictement personnelle. En accord avec lui et sur sa suggestion nous tenons à préciser que l'article ci-dessous est issu de deux éditos de l'Agence Europe parus en juin dernier et remaniés par ses soins. Qu'il en soit remercié.

L'horrible sort réservé aux passagers de l'Aquarius au début de l'été est une infamie dont les pays européens - et par devers eux une Union européenne réduite à l'état d'otage impuissant - porteront longtemps la marque. Avec ce bateau français interdit de port, c'est l'idéal européen qui gisait par le fond, faisant de quelque 500 millions de citoyens européens des naufragés d'un projet sabordé par ceux qui, dans les capitales des États membres, en avaient la charge.

Un seigneur du journalisme, Jean Daniel, patron mythique du Nouvel Observateur du temps de sa splendeur, plongeait alors sa plume dans l'amertume : « En ce début de XXI^e siècle, les spectres du XX^e ressortent du placard. Certes, ils n'avancent plus au pas de l'oie. Mais les voici au gouvernement » (www.nouvelobs.com, 7 juin). Il avait raison, et Matteo Salvini a confirmé depuis que Bertolt Brecht avait raison d'avertir, dans La résistible ascension d'Arturo Ui, que « le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde ».

Pour l'instant, un peu partout en Europe, des ventres démocratiques accouchent par les urnes électorales d'apprentis sorciers extrémistes et nationalistes qui redressent des murailles nationales sur les espérances européennes laissées beaucoup trop longtemps en jachère par des 'responsables' politiques ne tolérant pas que l'Union puisse un jour les priver de leurs parcelles de pouvoir et des prébendes qui y sont liées. Il ne faut pas s'étonner que le ministre italien de l'Intérieur ait fait son miel des incohérences qui en résultent depuis trop longtemps.

La brutalité de la décision de Matteo Salvini interdisant aux ports italiens d'accueillir l'Aquarius révolte, mais elle a aussi été appréciée par des Italiens qui, enfin, ont eu le sentiment d'avoir quelqu'un qui hausse le ton pour contester les errements de l'Europe sur le plan migratoire. Déjà, la Ligue en tire bénéfice sur le plan électoral et dans les sondages. Le réalisme politique devrait donc inciter les 'responsables' européens à comprendre pourquoi un peuple qui était encore très récemment le plus europhile de l'Union européenne puisse s'accommoder des outrances d'un apprenti-sorcier d'extrême-droite.

Ne pactisons pas avec le diable : Matteo Salvini est un politique pervers qui a monté l'opération 'ports fermés' avec un cynisme insupportable. Tout prouve que, sous sa boulette, le Centre de coordination des secours de Rome a fait de l'Aquarius l'instrument d'une manipulation politicienne infâme en veillant à ce que des naufragés secourus par un navire commercial et, comble de tout, par trois garde-côtes italiens soient transférés dans le navire français bientôt interdit d'accostage. À des fins politiques et idéologiques, le ministre italien a ainsi montré qu'il était prêt à mettre en jeu des vies humaines pour arriver à ses fins. C'est indigne, c'est inacceptable.

Pour autant, ce personnage sinistre a eu beau jeu de montrer ainsi à la face du monde, et de ses 'partenaires' européens en tout premier lieu, qu'il était prêt à tout pour éviter que l'Italie ne devienne « le camp de réfugiés de l'Europe ». Des Italiens lui en rendent grâce parce que l'insupportable égoïsme que les autres dirigeants des pays membres de l'Union manifestent dans le contexte de cette crise migratoire sans précédent ne leur était plus tolérable. À raison.

Le geste humanitaire posé par le nouveau Premier ministre espagnol Pedro Sánchez a sauvé l'honneur de l'Espagne en la matière. Mais, outre qu'il

ne règle pas le problème tant il est vrai que les 700 milles nautiques qui séparaient l'Aquarius de Valence ont éprouvé plus que de raison les 629 personnes recueillies à bord, il éclaire aussi dramatiquement le mutisme des autres. Alors que la Corse aurait été une destination bien plus proche, la France d'Emmanuel Macron est restée obstinément muette, semblant ne pas vouloir accueillir un... bateau français dans un port français !

Ne jetons donc pas la pierre sur le seul Matteo Salvini : tous ceux qui se taisent aujourd'hui, tous ceux qui se sont opposé au principe d'une répartition équitable du fardeau des réfugiés, tous ceux qui ne veulent pas réformer le règlement de Dublin, tous ceux aussi qui invitent à jouer avec le respect de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, ceux enfin qui songent à créer des camps d'expulsés hors de l'Union partagent la même culpabilité, la même indignité. Celle-ci a été actée au plus haut niveau les 28 et 29 juin, lorsque les membres du Conseil européen se sont sans vergogne résignés à l'inacceptable.

Récemment, George Soros avait osé cette affirmation : « La désintégration de l'Europe n'est plus une figure de style : c'est une dure réalité » (The Guardian, 5 juin). Sans doute, hélas, ce financier devenu philanthrope dit-il vrai, la Commission, le Parlement européen et les vrais organes réellement et pleinement européens n'étant pas en mesure de s'opposer au sabotage qui occupe dans les capitales nationales. Jean Daniel confesse que ce qui le chagrine le plus, « c'est le crépuscule de l'Europe, c'est-à-dire de l'une des plus magnifiques constructions de l'homme depuis qu'il a réussi à bâtir des associations de peuples et pour mieux dire encore des civilisations ». Ce grand seigneur du journalisme a raison, « ce que nous devons redouter » aujourd'hui, « c'est le renoncement de l'Europe », trahie par des irresponsables nationaux !

Jamais la société européenne et les sociétés nationales d'Europe, en un mot le peuple européen, n'ont été à ce point fracturées depuis les années vingt et trente du siècle dernier. L'austérité aveugle imposée aux citoyens les plus fragiles de l'Union n'avait en apparence créé du ressentiment que dans la périphérie européenne. En réalité, des politiques favorisant les inégalités sociales et territoriales et le déclassement de la classe moyenne ont alimenté les craintes et les rancœurs même dans les pays les plus prospères. Même en Allemagne, Angela Merkel le découvre désormais de manière cuisante, la peur de l'étranger, de l'Autre, sert les intérêts électoraux des extrémistes et, pire encore, contamine les partis politiques traditionnels.

« Pour arrêter les politiques nationales dans leur course à l'abîme, les citoyens s'en remettent à des marchands de rêve, ou aux fauteurs de haine », a écrit l'économiste et fédéraliste français Bernard Barthalay (blog.mediapart.fr, 29 juin). Il a raison, c'est le cas absolument partout en Europe ; même en France où la victoire d'Emmanuel Macron sur Marine Le Pen ne peut occulter l'évidence d'une dangereuse radicalisation des idées.

« Tous les éléments d'un basculement vers la droite extrême et les nationalismes et racismes sont bien présents. Cette fois, ce sont les réfugiés dits illégaux, ou les Roms en Italie, qui sont les boucs émissaires. Ou les ressortissants mexicains aux États-Unis. On reparle, comme si c'était normal ou anodin, de

centres de... regroupement. (...) Partout certains veulent reconstruire des murs et des grillages » ... *Ce propos exprimé sur Facebook est le fait d'une démocrate-chrétienne pondérée, longtemps porte-parole d'un Premier ministre belge qui a fini sa carrière comme président du Parti populaire européen. Que dirait aujourd'hui Wilfried Martens de la prise en otage d'Angela Merkel par le chrétien-démocrate Horst Seehofer, des agissements de Viktor Orbán ? Même s'il a longtemps fermé les yeux sur les outrances berlusconiennes et conclu des accords affligeants avec les conservateurs britanniques pour asseoir la mainmise du PPE sur le Parlement européen, pourrait-il se complaire longtemps encore dans la posture d'un Ponce Pilate au service de la realpolitik ?*

Non, le temps est venu que toutes les consciences démocrates prennent acte de l'évidence que la mondialisation débridée et la realpolitik européenne des dernières décennies mettent désormais gravement en danger les démocraties. En Europe comme aux États-Unis – pour ne pas parler de pays comme la Russie ou la Turquie où la démocratie n'est jamais que le cache-sexe de régimes autoritaires.

Le temps est venu aussi que les démocrates d'Europe prennent définitivement conscience que c'est l'Europe intergouvernementale incarnée par un Conseil européen omnipotent, mais en réalité impotent, qui les renvoie aux heures les plus sombres de l'histoire du continent. Notre conseiller journaliste Shada Islam, aujourd'hui active chez Friends of Europe, a raison d'affirmer que « les dirigeants européens – ceux qui croient encore aux valeurs de l'Union européenne et à la solidarité au sein de l'Union – doivent cesser d'être sur la

défensive en matière d'immigration et doivent résister à la pression visant à ce qu'ils adoptent une rhétorique populiste toxique » (CarnegieEurope.eu, 28 juin). Elle a mille fois raison aussi quand elle assène dans la foulée : « Au contraire, ils doivent contester les fausses affirmations selon lesquelles l'immigration entraîne une augmentation du chômage, du crime et du terrorisme. En ne le faisant pas, ils amplifient le récit populiste ».

Dans la nuit du 28 au 29 juin dernier, les membres du Conseil européen n'ont pas résisté à la pression ; Orbán, Salvini, Seehofer les ont conduits à amplifier le récit populiste. Ils ont, par les conclusions qu'ils ont adoptées, confirmé que de nouveaux fascistes en puissance avaient mis le pied dans la porte en Europe.

Il appartient dès lors aux démocrates européens, de partout en Europe, d'entrer en résistance face aux dérives qui mettent en jeu non seulement l'Union, mais la paix sur notre continent à terme. Il leur faut se souvenir que, ainsi que l'a écrit Henri Lastenouse, « le projet européen répond historiquement et quasi ontologiquement à l'expérience des régimes fascistes en Europe au cours du XXe siècle » (Témoignage Chrétien, 28 juin). Il leur faut entrer en résistance pacifique en se souvenant de ceux qui, les armes à la main dans la Résistance des années 40, voulaient bâtir sur les décombres fumants de la Seconde Guerre mondiale une fédération européenne au service de ses citoyens. Ce que le Conseil européen n'a jamais voulu.

Union européenne : quelle élection en 2019 ?

Alain Réguiillon

Ancien Président de l'UEF France et Président de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon,
membre du Bureau de Presse Fédéraliste - Lyon

Dans moins d'un an, les Européens seront invités à voter pour les députés européens, les 23 et 26 mai, cette dernière date étant valable pour la France.

J'ai déjà eu l'occasion d'écrire que le rétablissement du scrutin national en France était une faute car il va focaliser le débat sur des enjeux nationaux deux ans après l'élection présidentielle. La dimension nationale de ce scrutin n'aurait eu de légitimité que si nous avions eu des listes supranationales. Cela n'étant pas, il fallait conserver un scrutin décentralisé en l'adaptant au cadre des nouvelles régions.

Ainsi, les territoires français ne seront pas représentés de façon équitable ; nombre d'électeurs n'auront pas de représentant de proximité ; les états-majors politiques seront les seuls arbitres de la désignation des candidats avec tous les risques que cela comporte en termes de surreprésentation de l'Île de France et de rattrapage de personnalités battues lors de scrutins nationaux et locaux !

Cette perspective ne sera pas de nature à mobiliser des électeurs déjà passablement lassés de voir que tous les changements annoncés ne changent rien et que le débat sur l'Europe se focalise sur les migrants qui, de victimes, deviennent boucs émissaires.

Rien dans les débats actuels, ni au niveau européen, ni au niveau national ne laisse entrevoir le moindre projet. Pas d'orientation claire. Pas de vision d'avenir. Pas de volonté politique et des citoyens pas plus engagés que ne le sont les partis. La chaîne de responsabilité quant au désintérêt de la « chose » publique est à tous les niveaux.

Nous sommes ancrés dans une paresse intellectuelle, dans un égoïsme grandissant et un aveuglement coupable. Le confort, même relatif de certains, l'attente de jours meilleurs pour beaucoup et le souci de préservation de leurs acquis en biens ou en avantages pour un plus petit nombre, paralysent l'initiative et congestionnent la réflexion.

Où va le monde ? Où va l'Europe ? Où va la France ? Autant de questions qui n'ont aujourd'hui pas de réponse. Alors que

peut-on attendre d'un scrutin boudé depuis tant d'années par une majorité de citoyens ? Peu de choses en vérité.

J'espère me tromper, mais il ne faut attendre aucun projet ambitieux des formations politiques, tant au niveau européen que national. Les populistes et extrémistes ont un boulevard devant eux et je crains qu'ils ne soient les grands gagnants de l'élection européenne de 2019.

Les fédéralistes sont divisés et inorganisés pour prétendre conduire des listes et soutenir un projet mobilisateur. D'ailleurs, trop d'entre eux prétendent que l'élection n'est pas leur affaire et qu'ils ne peuvent se soustraire aux partis qui, pour quelques-uns, comprennent des fédéralistes !

Et pourtant ! Dans un temps où les partis ne jouent plus leur rôle ; dans un temps où l'Union européenne est en passe de se disloquer ; dans un temps où le risque de tension et de division entre États est plus fort que jamais ; pourquoi refuser l'évidence ? Les fédéralistes ont le devoir, non seulement de présenter un projet d'organisation politique, mais aussi un contenu économique, social et environnemental qui prennent en compte les réalités du monde, l'avènement des puissances asiatiques que sont la Chine et l'Inde et la proximité de l'Afrique qui est, pour l'Europe, le prolongement naturel, leur avenir commun étant lié !

Il est trop tard pour le prochain scrutin de se mobiliser dans cette perspective, mais il faut cesser de regarder les trains passer. Le train, il faut le prendre. Mieux, il faut le conduire.

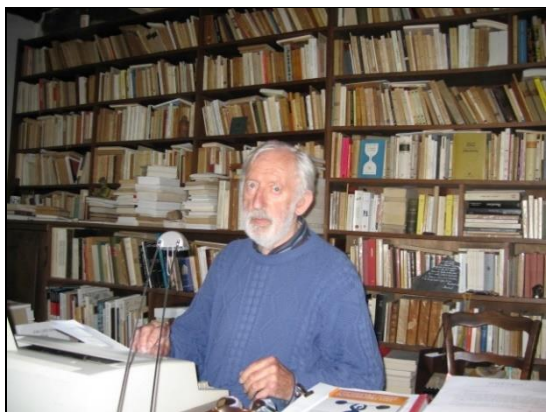
Nul autres que les fédéralistes sont à même de relancer un vrai projet pour l'Europe. Mais en ont-ils l'envie ? Peuvent-ils en avoir la volonté ? Auront-ils de cran de relever un défi sans précédent depuis 1945 ?

C'est à toutes ces questions que je vous invite à réfléchir et à apporter des réponses : il n'est pas trop tard, mais il est temps !

Entretien avec Bernard Abel Lesfargues, écrivain et traducteur, fondateur de la Librairie, puis des Éditions Fédérop, ... fédéraliste

Jean-Francis Billion

Article publié initialement dans la revue *Fédéchoses – pour le fédéralisme*, 35^e année, n° 140, juin 2008



Bernard Lesfargues à Eglise neuve d'Issac - 2008

Tu as été à la fin des années 60 et au début des années 70, tout à la fois Président du MFE Rhône-Alpes et du groupe lyonnais du mouvement autonomiste Lutte occitane. Comment conciliais-tu ces deux combats, pour nous complémentaires ? Mais tout d'abord, quelles ont été les raisons de ton double engagement politique, occitaniste et fédéraliste européen ?

La plupart des fédéralistes voyaient assez mal d'être tout à la fois fédéraliste européen et autonomiste. Ce double positionnement était largement incompris à Lyon, mais peut-être encore plus en Italie. Nos amis Altiero Spinelli, et plus tard Mario Albertini, voyaient difficilement la liaison entre fédération européenne et fédéralisme interne. Les mouvements autonomistes, catalan, basque, breton, et a fortiori occitan, n'avaient pas leur soutien. Cette méfiance était par ailleurs largement réciproque.

A la marge des deux mouvements, fédéraliste et autonomiste, il avait pourtant existé, dans l'entre-deux guerres, un courant fédéraliste au sein du mouvement occitan, autour de Charles Camproux qui avait publié en 1935, *Per lo camp occitan*¹, recueil d'articles parus dans diverses revues des années 30. Camproux s'était par la suite engagé dans la Résistance. Mais ce courant était dans l'après-guerre de plus en plus marginalisé. Parmi les fédéralistes européens, certains, comme Guy Héraud, ont progressivement évolué vers une conception ethnique du fédéralisme ; Héraud est, entre autres, devenu très proche de François Fontan, fondateur du très nationaliste *Parti nationaliste occitan*.

¹ *Per lo camp occitan*, éd. Lombard, Narbonne, 1935.

² *Les Cahiers du triton bleu*, publieront 5 numéros entre avril 1946 et avril 1947. Tous indiquent Bernard Lesfargues comme Directeur. Signes d'ouverture au fédéralisme, dans son 3^{ème} numéro, la revue, publie une chronique de Jean-Marc Varenne (pseudonyme de JP Gouzy), sur deux récents ouvrages d'Alexandre Marc, « *Proudhon, textes choisis et présentés* », et, « *L'Avènement de la classe ouvrière* ». Il signera sous ce nom plusieurs autres articles, et de son nom une chronique

Pour en revenir à mon cas personnel, je suis arrivé à Paris en khâgne fin 1944. En 1945 j'ai adhéré à *L'Institut d'études occitanes*, qui venait d'être créé après la Libération. C'est après ma rencontre avec Jean-Pierre Gouzy, que j'ai adhéré au fédéralisme européen ; après la fondation de la brève revue poétique *Les Cahiers du triton bleu*² dont il a été l'un des rédacteurs. C'est dans ce cadre également que j'ai publié, avec Robert Lafont, une *Anthologie de la jeune poésie occitane*³. Mais nous ne nous intéressions pas qu'à la poésie. Nous cherchions également comment, en tant qu'intellectuels, intervenir dans le débat politique, sans céder par facilité au mouvement qui portait nombre d'entre eux vers le *Parti communiste* ou à se cantonner dans le milieu directement issu de la Résistance. On rêvait de paix, on voulait oeuvrer à la reconstruction d'une Europe différente, débarrassée du nationalisme, en quelque sorte non alignée et capable de compter dans le monde. Avec Jean-Pierre Gouzy, avant d'être membres du MFE, nous avions fondé un *Comité d'action fédéraliste*, un tout petit groupe qui publiait son propre bulletin, avant de rejoindre, en 1946 ou 1947, l'*Union française des fédéralistes*, la section française de l'UEF.

Dans les années 50, l'*Institut d'études occitanes* ne s'intéressait pas au fédéralisme ni à l'intégration européenne ; il était plus tenté de s'appuyer sur les partis de gauche hexagonaux, et en particulier le PC, pour faire avancer ses revendications.

Que doivent la Librairie, fondée en 1969, puis les Éditions Fédérop, créées en 1975, à l'« esprit de Mai » ?

Professeur à Lyon à la fin des années 60 mes deux engagements étaient toujours difficiles à porter en même temps. Je rêvais depuis longtemps de réconcilier la notion de fédéralisme, et de fédéralisme européen, avec la gauche. En effet, être fédéraliste, et fédéraliste européen, était très mal vu de la gauche hexagonale, ou même totalement ignoré.

La création de la *Librairie Fédérop*, en 1969, a été pour moi une tentative de créer un espace où puissent dialoguer, essayer de se comprendre, travailler ensemble, les militants « de la gauche de la gauche » et les fédéralistes européens, sans oublier les autonomistes, dans l'ensemble tout autant ignorés des premiers. La librairie, qui n'aurait pu exister sans les événements de 68, a rapidement été au début des années 70 considérée comme « le Maspéro lyonnais » ; comme Maspéro, à Paris, nous avons du reste été une dizaine de fois victimes d'attaques violentes de groupes d'extrême droite.

sur le livre d'Arthur Kostler, *Le Yogi et le commissaire*, dans le dernier numéro. *Le Triton bleu* publiera dans ses deux derniers numéros en 4^{ème}. de couverture, un encart de promotion pour la revue *La République moderne*, dirigée par Claude-Marcel Hytte, et un autre pour la revue occitaniste *L'Ase negre* dirigée par Robert Lafont.

³ Robert Lafont et Bernard Lesfargues, *La jeune poésie occitane*. Anthologie, éd. *Le Triton bleu*, Paris, 1946, pp. 93.

Les deux premiers permanents de *Fédérop* étaient membres du MFE. Le second, Pierre-Gilles Flacsu, qui jouera par la suite un rôle important dans la fondation et l'animation des *Editions Fédérop*, a évolué vers l'extrême-gauche pure et simple, ce qui ne nous a pas empêché de continuer à travailler ensemble jusqu'à son départ, en 1978.

Et les éditions, dont Fédéchoses, auquel tu as toujours été étroitement associé, a publié en 1975, dans ses numéros 10 à 12, ton « faire-part avis de naissance », et les textes de présentation des différentes collections ? D'où venait également le nom de Fédérop ?

Les *Editions Fédérop* ont été créées en 1975. La fondation des éditions, par Pierre-Gilles, toi et moi, n'a que partiellement été une aventure collective, car elle était avant tout une aventure personnelle, la reprise et la poursuite de ce que j'avais rêvé de faire en 1945 et 1946 avec *Les Cahiers du triton bleu*. Elle est pourtant aussi une aventure collective puisqu'elle n'a été envisageable qu'à partir du moment où nous avons construit avec la librairie une base solide et financièrement autonome. Nous avons aussi été rapidement rejoints par d'autres, les directeurs des différentes collections, Jean-Paul Cortada, Georges Valéro, Bruno Guichard, Bernard Barthalay (du MFE), puis Alain Kaiser et, un peu plus tard, Jean-Luc Prevel (lui aussi fédéraliste). Paradoxalement, la fondation des éditions a rapidement amené un certain désintérêt pour la librairie qui a malheureusement périclité jusqu'à sa cessation d'activité à la fin des années 80.

Quant au nom de *Fédérop*, il faisait évidemment référence à la Fédération européenne. A partir du moment où, grâce à la librairie et au travail accompli, il avait acquis une certaine notoriété nous ne nous sommes pas posés la question d'en chercher un autre. Nos partenaires de gauche, ceux qui n'étaient pas fédéralistes, et en particulier les permanents

salariés, au nombre de 3 ou 4 après la création des éditions, ont dû s'habituer à ce nom, qui a pourtant initialement posé problème à certains d'entre eux. Par contre, aujourd'hui le nom de *Fédérop*⁴, que portent toujours les *éditions* depuis que je m'en suis dégagé à la fin des années 90 et qu'elles ne publient plus que des textes littéraires, d'ailleurs de grande qualité, n'est plus justifié.

Qu'en est-il de Fédérop, aujourd'hui, avant quelques mots de conclusion ?

Malgré les crises et les difficultés, de 1975 à 1999, date à laquelle j'ai passé la main à deux amis, Bernadette Paringaux et Jean-Paul Blot, lui aussi occitaniste, *Fédérop* a publié près de 180 ouvrages. Dont une vingtaine de titres dans les collections « Textes fédéralistes » et « Minorités nationales » ; qui, plus particulièrement politiques, n'ont jamais été de vente facile..., à l'exclusion éventuellement de *L'Envers de la conquête*, de Miguel León Portilla⁵.

Nous avons voulu faire une maison d'édition s'intéressant tout particulièrement à l'occitan et au catalan, mais nous avons toujours refusé d'enfermer nos livres dans un ghetto ou de ne nous intéresser qu'à eux. En témoigne entre autres le fait que la collection de poésie, « Pau Froment », que j'ai dirigée et qui porte le nom d'un poète occitan trop tôt suicidé, ait publié des textes d'origines très diverses, souvent en édition bilingue.

Ma fierté est d'avoir contribué à démontrer, aussi en tant que fédéraliste, qu'il n'est pas en France de bonne littérature que de Paris. En témoignent, parmi d'autres, l'importante édition des trois tomes en occitan de *La Festa*⁶, de Robert Lafont, ou le fait que le premier éditeur de « province » à avoir édité un futur prix Nobel de littérature a été *Fédérop*, en 1977, avec l'espagnol Vicente Alexandre⁷.

⁴ Aujourd'hui, les *Editions Fédérop*, sont installées en Dordogne, à peu de kilomètres d'Eglise neuve d'Issac, où Bernard Lesfargues s'était retiré en 1985. Elles peuvent être contactées à l'adresse suivante : editions.federop@wanadoo.fr

⁵ Miguel León Portilla, *L'Envers de la conquête*, traduction de Jean-Paul Cortada, éd. *Fédérop*, 1977, pp. 175.

⁶ Robert Lafont, *La Festa*, roman, t. 1, *Lo Cavalier de març*, pp. 470 ; t. 2, *Lo Libre de jorn*, pp. 453 ; t. 3, *Finisegle*, pp. 261. Les

Fédéchoses n°179

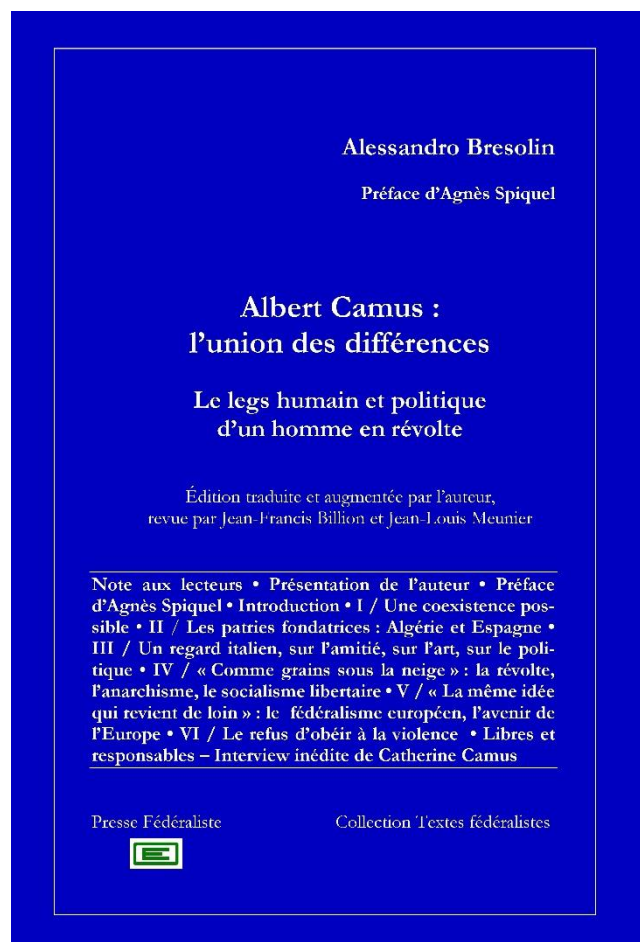
deux premiers tomes en coédition entre *Fédérop*, la revue *Obradors* et *Le Chemin vert* (1983 et 1984), le 3^{ème}. par *Fédérop* (1996).

⁷ Vicente Alexandre, *La destruction ou l'amour*, poèmes traduits de l'espagnol par Jacques Ancet, éd. *Fédérop*, 1977, pp. 101. Ce livre était le 2^o volume de la collection Pau Froment.

Introduction à la présentation du livre d'Alessandro Bresolin : *Albert Camus : l'union des différences*

Agnès Spiquel

Présidente de la Société d'études camusiennes – Paris



Un livre sur le fédéralisme, oui

En 1958, dans la dernière partie de *Chroniques algériennes. Actuelles III*, Camus écrit : « Le seul régime qui, dans l'état actuel des choses, rendrait justice à toutes les parties de la population m'a longtemps paru celui de la fédération articulée sur des institutions analogues à celles qui font vivre en paix, dans la confédération helvétique, des nationalités différentes. Mais je crois qu'il faut imaginer un système encore plus original. La Suisse est composée de populations différentes qui vivent sur des territoires différents. Ses institutions visent seulement à articuler la vie politique de ses cantons. L'Algérie, au contraire, offre l'exemple rarissime de populations différentes imbriquées sur le même territoire. Ce qu'il faut associer sans fondre (puisque la fédération est d'abord l'union des différences) ce ne sont plus des territoires mais des communautés aux personnalités différentes. »

« Union des différences » : vous avez reconnu l'origine du titre de ce livre.

« Associer sans fondre » : en bon philosophe, Camus sait tout ce qui sépare l'unité et la totalité : les régimes totalitaires effacent toute différence ; les régimes fédéraux les respectent et les unissent.

Depuis longtemps, Camus est fédéraliste – et le mouvement de décolonisation lui paraît l'occasion idéale de mettre en œuvre cette pensée féconde. Déjà, en 1946, lors d'un débat radiophonique sur « Le malaise algérien », il disait : « [...] le rôle de la France est primordial puisqu' aucune nation dans le monde n'a le courage de prendre position sur la question internationale : la France, à l'intérieur de ce qu'elle appelle son empire, pourrait créer les conditions d'un fédéralisme et d'une internationalisation qui serait encore une fois en avance de l'histoire et non pas à sa remorque. »⁸

Un livre sur le fédéralisme ; oui, et d'autres ici l'ont dit/le diront bien mieux que moi.

J'avais tout à apprendre sur cette pensée et sur ses fondements libertaires. Grâce à une documentation fouillée, et bien maîtrisée, ce livre éclaire des pans entiers de l'Histoire ; il retrace le parcours de la pensée fédéraliste, différencie « anarchiste » et « libertaire ». Entre Italie, Espagne, France et Algérie, il dessine le berceau privilégié d'une idéologie méditerranéenne où, avec les traits et difficultés spécifiques à chaque pays, s'épanouit une tradition de liberté dans le refus des centralismes et des verticalités.

C'est un travail méticuleux sur l'histoire de la pensée, donc sur l'histoire des idées.

Mais c'est, avant tout, un livre sur l'histoire de la pensée de Camus

Comment la pensée et l'éthique politiques de Camus se sont formées, au contact des événements et d'un réel dont il a toujours refusé de détourner sa conscience, son intelligence et sa sensibilité ? Et cela, dès ses premiers pas dans l'engagement politique, au milieu des années 1930 dans le bouillonnement idéologique algérois – que le premier chapitre du livre dessine parfaitement.

Comment est né son antinationalisme, alors même que l'orphelin d'un père « mort pour la France » en 1914 aurait pu facilement tomber dans le piège.

Comment cet antinationalisme est intimement lié à ce qu'il découvrirait de la réalité coloniale, où la France piétinait en Algérie les valeurs « universelles » qu'elle prétendait incarner et avoir défendues face au nazisme ? Les articles de Camus en 1939 sont très explicites à ce sujet.

8 Émission à la radio à Paris en 1946 sur « Le malaise algérien », après l'élection à la Constituante de 12 députés des « Amis du Manifeste »,

le parti de F. Abbas : Camus, Ferhat Abbas, J. Amrouche et Kaddour Sator.

Le premier chapitre d'Alessandro contient des passages remarquables sur la situation politique en Algérie avec une prise de conscience nationale – qui se développe dans des milieux acquis à l'assimilation mais qui vont évoluer entre les années 1930 et les années 1940, vers un refus de l'assimilation au profit de la revendication indépendantiste.

L'évolution de Ferhat Abbas est parfaitement dessinée – de même que celle de cercles comme les Oulémas, le Congrès musulman, le Cercle du Progrès.

On comprend combien l'implication de Camus dans le procès El Okbi en 1939 est tout sauf un hasard – ou encore combien la dénonciation violente par le Parti communiste algérien (PCA) des partisans indépendantistes de Messali Hadj (ils se font traiter d'hitlériens) est la cause majeure de la sortie violente de Camus hors du PCA à l'automne 1937.

Car Alessandro traite avec une grande justesse ce passage de Camus par le PCA (1935-1937) sur quoi portent aussi mes travaux récents : comment Camus cherche au PCA à nouer la lutte anticolonialiste et la lutte antifasciste. Pas la moindre adhésion à une doctrine marxiste ; et dégoût devant les manœuvres du communisme international selon les directives de Moscou.

Je voudrais insister aussi sur un passage du chapitre II où il est question de « conscient » colonial à propos de *L'Étranger*. Ce retournement de la formule des théoriciens du post-colonialisme, non seulement je l'approuve mais je le pousserais encore plus loin.

Quand Camus fait tuer un Arabe à son protagoniste, il pose un geste majeur. Dans ce qui est d'une certaine manière un avant-livre, *La Mort heureuse* (qu'il abandonne en 1938 pour écrire *L'Étranger*) Mersault tue un Européen pour lui voler son argent et son crime reste impuni parce qu'il a toutes les apparences d'un suicide. Dans *L'Étranger* Camus choisit de mettre Meursault face à la justice et au risque de la peine de mort.

Mais en lui faisant tuer un Arabe, il donne une traduction littéraire à la situation coloniale elle-même – dont il montre qu'à chaque instant, elle est potentiellement meurtrière. Car, sur la plage, l'Arabe occupe le lieu agréable (ombre et fraîcheur) que Meursault convoite ; le soleil a beau jouer son

rôle : c'est bien la rivalité pour l'occupation du sol qui est à la source du meurtre.

Oui, Camus est très conscient de l'iniquité coloniale – ce qui ne l'empêchera pas, pendant la guerre d'indépendance, de plaider pour une Algérie plurielle où les petits-blancs pourraient continuer à vivre, dans la justice et l'égalité – dans une fédération algérienne ; nous allons y venir.

Un livre à l'impressionnisme maîtrisé

Alessandro a écrit un livre impressionniste où chaque touche vient renforcer la démonstration, qu'on voit se créer sous nos yeux, sur le fédéralisme comme fil conducteur de la pensée politique de Camus (ce qui au passage vient renforcer les thèses, maintenant admises, d'un Camus libertaire – mais pas du tout dans le sens où l'entend un Michel Onfray).

Dans les amitiés avec des intellectuels européens, principalement italiens, Camus apprend l'Europe ; et on voit mieux comment la pensée fédéraliste est au fondement de textes-clés comme *Lettres à un ami allemand* ou encore la série « Ni victimes ni bourreaux » de *Combat*, l'un et l'autre juste au sortir de la guerre. Idem pour son engagement dans les Groupes de liaison internationale.

On saisit mieux, aussi, les soubassements fédéralistes/libertaires des thèses de *L'Homme révolté* et, surtout, des positions de Camus sur la question algérienne dans *Chroniques algériennes* : sur son versant politique, « Misère de la Kabylie » propose une évolution fédérale de la province, à partir de son organisation communale traditionnelle ; et on comprend mieux ce qui sous-tend la référence, souvent moquée, aux propositions de Lauriol dans « Algérie 1958 », dernière section des *Chroniques algériennes*. Se dessine ainsi, chez Camus comme chez les fédéralistes italiens avec lesquels il est en lien et qui tentent eux aussi de penser une issue pour l'Algérie, un schéma de fédération à la fois interne et externe, pour l'Algérie comme pour la France : une Algérie nouvelle, pluriethnique et pluri-religieuse, pourrait être bâtie comme une fédération elle-même fédérée à la France et à la Fédération européenne, puis à une fédération mondiale.

Les États-Unis et leur politique étrangère : à la recherche du fédéralisme perdu

Michele Ballerin

Ancien Secrétaire général adjoint du MFE italien – Cesenatico (Émilie-Romagne)

Article publié initialement sur *The Federalist Debate* – Turin

Traduit de l'anglais par Alexandre Marin - Bruxelles



PhotoNormandie, Flickr, 4 juillet 1944,
www.recherche.archives.manche.fr/?id=recherche_documents_figures

Un des aspects de la culture américaine m'a toujours impressionné, la vision que les Américains ont de leur présent et de leur passé : ils manifestent un orgueil considérable vis-à-vis du premier chapitre de leur Histoire – la guerre d'indépendance contre l'Angleterre – et un enthousiasme nettement plus discret quant au second – la Convention de Philadelphie et la naissance de la première fédération de l'Histoire en 1787. Il est aisé de comprendre pourquoi la conquête d'une indépendance obtenue grâce à la victoire militaire de simples miliciens sur la plus puissante armée de l'époque est l'un des facteurs marquants de l'identité des États-Unis. Ce qui, en revanche, est moins compréhensible est la piètre conscience que les Américains ont d'eux-mêmes en tant qu'inventeurs du fédéralisme.

La Constitution américaine a été le modèle d'un nombre remarquable d'expériences constitutionnelles, d'abord en Europe et en Amérique latine, puis partout dans le monde. Pourtant, la valeur – en grande partie universelle – des dispositions garanties par ce texte semble échapper aux citoyens américains. Cet écrit fondamental demeure une réponse aux plus grands enjeux de notre temps, à savoir, la cohabitation de sept milliards d'individus sur une planète qui rétrécit de plus en plus (du fait de la mondialisation). Je ne me

souviens plus du moment où j'ai pris conscience de ce paradoxe pour la première fois : les inventeurs du fédéralisme n'ont pas idée du cadeau dont ils ont fait don au reste du monde ; ils n'ont jamais lu le traité sur *la paix perpétuelle* de Kant, ou bien la lecture de cet essai n'a pas éveillé en eux le moindre intérêt.

Sans doute est-ce dû à l'énorme excès de pragmatisme d'un pays qui n'aime guère se livrer aux abstractions, mais pas uniquement. En effet, ce désintérêt à des conséquences visibles à l'échelle macroscopique auxquelles aucun être humain ne peut échapper : la politique étrangère américaine.

Nul besoin de l'administration Trump aux manettes pour s'apercevoir que la politique étrangère des États-Unis souffre d'un manque cruel de vision et navigue à l'instrument depuis plusieurs décennies à la manière d'un camion sans frein au milieu d'un épais brouillard. Cette confusion à laquelle nous assistons n'engendre que de la frustration. Le pendule américain se balance entre deux choix extrêmes et impossibles à concilier : la prétention de garantir l'ordre du monde et la volonté de s'isoler. Le repli sur soi et l'hégémonie sont deux utopies opposées qui imposent un dilemme cornélien à une politique étrangère qui manie le chaud et le froid à son propre détriment. Le résultat est flagrant : les États-Unis d'Amérique n'ont, à ce jour, pas réussi à définir leur rôle dans le monde, leur vocation, et donc, les décisions à prendre. Le pays ne sait pas quelle fonction exercer une fois devenu adulte.

Toutefois, une troisième alternative existe, et elle se trouve en filigrane dans la Convention de Philadelphie. L'Amérique est née pour enseigner aux autres nations du globe la technique de l'intégration politique entre différents États souverains, et donc la paix entre les peuples. Mais ce n'est pas assez. La création du fédéralisme n'est que la moitié du travail : l'autre moitié consiste à l'appliquer là où c'est nécessaire. L'Amérique est appelée à accomplir cette tâche, le renforcement et la démocratisation des institutions supranationales.

Le dessein est suffisamment clair, et il faut espérer que l'Amérique retrouve son optimisme légendaire et la confiance propice à la remise en question. Leur politique étrangère reposera sur deux bases solides, et de New York à San Francisco chacun saura pourquoi il brandit la bannière étoilée. Il s'agit là de la meilleure occasion pour eux de redevenir un flambeau et un guide, justifiant a posteriori une partie importante de la rhétorique développée dans la production cinématographique d'Hollywood.

Cette option est la seule qui soit rationnelle, il ne faut donc pas céder à la tentation de la considérer comme utopique : tôt ou tard, les États-Unis seront contraints d'y adhérer car c'est leur unique voie de salut ; les Américains ne peuvent pas régir la planète ni s'en détacher.

Mais qu'implique une telle politique ? Il existe plusieurs voies vers lesquelles orienter cette bonne volonté.

Pour commencer, les États-Unis doivent abandonner toutes leurs réserves quant à la construction européenne. La position

américaine face à l'intégration des pays européens a toujours été ambiguë : favorable tout d'abord pour accompagner le Vieux continent dans sa reconstruction, et inciter à la première pierre de son unification grâce au Plan Marshall ; plus attentiste dans les décennies suivantes : l'Europe été vue à l'aune de l'Alliance atlantique successivement comme un partenaire nécessaire, un vassal utile, et un concurrent sournois.

Cette ambivalence s'est illustrée dans la compétition croissante entre le dollar et l'euro, la première devise craignant pour son rôle de monnaie mondiale en raison de la force et du prestige de la seconde. Là encore, point de salut sans une réforme de l'ordre monétaire international visant à créer une monnaie de réserve indépendante des souverainetés nationales comme le préconisait Robert Triffin dans les années soixante pour relancer une proposition de Keynes restée sans réponse. Une telle idée représente l'un des chemins possibles que les États-Unis peuvent emprunter.

De nos jours, les Américains ne devraient plus douter qu'une Europe unie et forte est un complément indispensable à l'influence à laquelle ils aspirent. La même bienveillance se doit d'être de mise face à toute autre tentative d'intégration politique et économique dans le monde, qu'elle se fasse en Amérique du Sud, en Asie ou en Afrique. Ces constructions doivent être encouragées et soutenues.

Les Nations unies doivent se trouver au centre de tout équilibre dans un monde stable et en paix, où se dirigent les énergies constructives de ceux qui rêvent d'un monde gâté par la paix et le bien-être, plutôt que par la guerre et la misère. Inutile de répéter la liste des réformes à mener : les fédéralistes l'ont fait pendant des dizaines d'années et le World Federalist Movement existe à cette fin. La route est la même que celle découverte par les rédacteurs de la Convention de Philadelphie et que celle que les Européens essayent de suivre depuis 1950 : le transfert de compétence de l'échelon national au niveau supranational.

Il est impossible de nier à ce projet son caractère grandiose, même s'il reste hypothétique. Il ne manque plus qu'une poignée d'acteurs à sa mise en œuvre : les intellectuels américains. Qu'est-ce qui les occupe, quelles sont les intentions des protagonistes de la culture américaine ? Quel est l'objet des débats actuels Outre Atlantique ? Mystère pour nous autres, Européens !

Rappelons certains penseurs qu'a connus l'Oncle Sam dans son Histoire : John Fiske, disciple d'Herbert Spencer, et auteur de *American Political Ideas viewed from the Standpoint of Universal History*, ou encore Benjamin Franklin Trueblood, traducteur de Kant et auteur de *The Federation of the World*. Mais on parle du XIX^e siècle. Que se passe-t-il aujourd'hui ?

Je pense que les fédéralistes ont le devoir de secouer l'intelligentsia américaine pour qu'elle réfléchisse à l'unique enjeu vraiment capital pour l'avenir du monde : quel rôle pour les États-Unis au XXI^e siècle. Revenir aux origines de l'Histoire nationale, repartir de Philadelphie, regarder au-delà des frontières nationales et s'imprégner du fédéralisme américain pour construire le fédéralisme mondial, le seul idéal possible actuellement : il me semble que les conditions sont réunies pour créer en Amérique une nouvelle ère culturelle qui – avec un peu de chance – aboutirait à la naissance d'un mouvement dans l'opinion à même d'influencer le gouvernement. Cela représenterait aux États-Unis, le passage final de l'enfance à l'âge adulte, c'est-à-dire, la découverte véritable de soi-même. Les États-Unis ne sont-ils pas le pays par excellence où la présence d'un mouvement fédéraliste est requise ? C'est la question qu'il nous revient d'enfermer dans une bouteille et de jeter dans l'Océan atlantique.

Je suis conscient de l'oxymore apparent sous l'administration Trump et face à Kim Jong Un, une période où l'équilibre géopolitique dépend de qui a le plus gros bouton... mais comme on le dit et le redit, il y a une limite à la volonté des nations, imposée par leurs intérêts à moyen et long terme. Personne ne désire être dans la peau du capitaine du Titanic au moment où le paquebot fonce sur l'iceberg. Personne ne souhaite vivre dans un monde où chaque dictateur, rais, ou chef de gang garde le bouton dans sa poche, où le climat se détériore jusqu'à un point de non-retour. Par conséquent, le moment où les États-Unis devront prendre leurs responsabilités pour eux-mêmes. Que les Cassandres s'apaisent : il y a un manuel (la pensée fédéraliste), un programme à exécuter (la fédération mondiale) et un partenaire fiable avec qui mener cette épreuve à bien (l'Union européenne).

Les populistes s'emparent du pouvoir en Italie

Lucio Levi

Professeur de Science politique et de politiques comparées à l'Université de Turin. Ancien Président du MFE, section italienne de l'UEF et du WFM, Directeur de la revue *The Federalist Debate* et Directeur scientifique de l'*International Democracy Watch* du Centre d'études fédéralistes de Turin

Traduit de l'italien par Jean-François Billion - Lyon



Trois mois après les élections tenues en Italie le 4 mars 2018 deux partis populistes – le parti anti-establishment Mouvement 5 étoiles (5SM) et la Ligue d'extrême droite – ont formé un gouvernement et obtenu un vote de confiance au Parlement. Il s'agit d'un événement angoissant si l'on considère que dans l'Europe de l'après-guerre le

processus d'unification européenne avait promu la paix, la prospérité et la démocratie. Il est vrai que les quatre gouvernements Berlusconi, de droite, eurosceptiques et populistes (1994-95, 2001-05, 2005-06, 2008-11), avaient représenté des signes annonciateurs du tournant actuel, qui montre que l'Italie est le grand malade de l'Europe. Et le cas italien n'est pas isolé. Mais l'Italie est un État fondateur de l'Union européenne (UE), le troisième pays de l'UE en termes de poids démographique et économique et elle se trouve au centre de la zone euro.

Pour évaluer la signification du changement arrive en Italie, il est utile de mentionner l'opinion exprimée par Steve Bannon, le stratège de la campagne électorale de Donald Trump. Il a exulté après le résultat des élections politiques italiennes et décidé de rester à Rome afin d'étudier le laboratoire de la droite souverainiste mondiale. "Toutes les routes de la nouvelle droite souverainiste mondiale mènent à Rome", a-t-il déclaré dans un *interview* à un journal italien, en ajoutant que les électeurs italiens "ont frappé au cœur la bête européenne". Il ne semble pas exagéré d'affirmer que ces partis populistes représentent une menace pour la démocratie. Durant les consultations du Président Mattarella pour la formation du gouvernement, l'Italie a subi l'attaque la plus sérieuse à sa constitution depuis la fondation de la République. Le réel *leader* de la coalition qui soutient le gouvernement est Matteo Salvini, le Secrétaire général de la Ligue, dont le dessein, plus ou moins soutenu par le 5SM, est de quitter l'euro et de revenir à la lire. Il partage ce projet avec Marine Le Pen et d'autres leaders populistes. Il a proposé Paolo Savona comme Ministre de l'économie, l'auteur d'un plan de sortie de l'euro. Le Président Mattarella a opposé son *veto* à cette nomination, étant donné que la simple annonce d'un plan de sortie de l'euro aurait encouragé une attaque de la spéculation internationale, une perte de valeur catastrophique de la valeur de l'épargne des sociétés et des familles, la fuite des capitaux, l'effondrement des obligations, l'accroissement des écarts entre les taux des emprunts italiens et allemands à dix ans, l'accroissement de la dette publique, qui est la deuxième de la zone euro (132 % du PIB) après celle de la Grèce, et le risque d'un défaut de l'Italie. Si l'on tient compte que l'Italie est

beaucoup plus importante que la Grèce et qu'elle a une responsabilité particulière en fonction de sa qualité de membre fondateur de l'UE, son défaut aurait pu entraîner vers le bas l'ensemble de la zone euro.

Ce sont les raisons pour lesquelles un Plan B avait été conçu, c'est-à-dire un coup d'État à froid. Le but était de provoquer une crise financière dramatique qui aurait mis en cause la participation de l'Italie à l'Union monétaire et créé les conditions pour une sortie de l'euro une fin de semaine après la clôture des marchés financiers. Ce plan considérait que, pour quitter l'euro une simple décision gouvernementale sans vote du Parlement aurait été suffisante. La sortie de l'euro se serait accompagnée d'un défaut massif de la dette publique, de l'ordre de 15 à 25 %. Le Président Mattarella, parfaitement informé de l'existence de ce plan, a invité à discuter ouvertement des raisons pour ou contre l'adoption de l'euro, un sujet qui n'avait pas été abordé durant la campagne électorale. En fin de compte, afin d'éviter les risques de nouvelles élections, les deux partis populistes ont accepté de fonder un gouvernement au sein duquel Paolo Savona a été déplacé au Ministère des Affaires européennes.

Si l'on se projette vers les processus de longue durée et les questions de structures et d'intentions à long terme, la victoire populiste, comme celle de Mussolini en 1922, peut ouvrir la voie à une nouvelle forme de fascisme. Inventé en Italie, le fascisme a conquis l'Europe. Il est possible que l'histoire se répète au 21^{ème} siècle. En fait, il y a une analogie frappante entre l'actuelle crise économique et politique globale avec celle planétaire qui s'est déroulée entre les deux guerres mondiales. À l'époque, la grande dépression de 1929, l'arrivée au pouvoir de Mussolini et d'Hitler ainsi que la seconde guerre mondiale ; aujourd'hui, la crise économique et financière, la montée du populisme et du nationalisme, le déclin du consensus envers les institutions démocratiques (y compris celles de l'UE), les attaques terroristes, les massacres de l'État islamique au nom du culte de la mort (un trait très similaire au nazisme), le retour de la guerre dans la périphérie de l'Europe en Ukraine, en Syrie, à Gaza, en Irak, au Yémen et en Libye.

Les causes profondes des deux crises sont dans les transformations systémiques du mode de production et de l'ordre politique international. Comme c'est toujours le cas, la transition d'un ancien à un nouvel ordre politique génère un vide de pouvoir qui ouvre la voie au développement de la violence, au désordre économique et à des régimes autoritaires. C'est ce qui s'est produit à l'époque des guerres mondiales, durant la transition du système européen des États au système mondial bipolaire des États et ce qui se produit

aujourd'hui dans l'ère de la globalisation, marquée par la primauté d'acteurs non-étatiques – en premier lieu de la finance mondiale – sur les États et la prévalence d'intérêts privés sur les intérêts collectifs.

Mais actuellement la crise financière et économique a marqué l'échec du concept de marchés autorégulés et de l'idéologie néolibérale. Les politiques, qui avaient cessé de gouverner l'économie et la société, remontent en scène. Deux réponses politiques à la globalisation s'opposent : le nationalisme et le globalisme. Le nationalisme représente le retour au passé avec son étalage de désastres. La seule alternative politique est l'ajustement des institutions politiques aux dimensions prises par l'économie et la société afin de préparer la voie à une globalisation régulée. Dans l'actuelle période transitoire, les États-Unis et la Russie représentent l'ordre ancien, chevauchant la vague du nationalisme dans le but de protéger leurs anciens privilèges. Mais leurs efforts sont voués à l'échec, vu qu'il est impossible d'aller contre le cours de l'histoire.

D'autre part, la Chine et l'UE ont un intérêt vital à maintenir l'ouverture des marchés, en régulant leurs modes d'opérer et en corrigeant leurs distorsions. L'UE est un projet innachevé. La faiblesse de l'Union monétaire repose dans la contradiction entre une monnaie unique et l'absence d'union fiscale et politique. La solution n'est pas dans un retrait de l'euro, mais dans le renforcement de l'Union. Les États européens sont trop petits pour survivre dans la compétition globale. C'est seulement unis, qu'ils peuvent jouer un rôle global. Divisés ils sont insignifiants.

Le slogan "maîtres chez nous", souvent utilisé par les populistes, est sans fondement. L'Italie, comme tous les autres États de l'UE, est un pays avec une souveraineté limitée. Durant la guerre froide, son appartenance à l'Alliance atlantique et la division de l'Europe en deux zones d'influence dirigées par les superpuissances ont barré la route du pouvoir au Parti communiste italien et lui ont assigné le rôle d'un parti d'opposition permanente. Après la chute du mur de Berlin, l'appartenance à l'UE suite à l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht (1993), la création de l'Union monétaire (1999) et la mise en circulation de l'euro (2002), ont lancé un mécanisme supranational qui oblige les États membres de l'UE à opérer de concert dans le cadre de paramètres macro-économiques.

D'une manière paradoxale, le déclin de popularité et la désaffection croissante envers le projet européen, a commencé à apparaître de façon significative dans les années 1990, avec la création de l'Union européenne et le Traité de Maastricht, qui représentait de manière indiscutable un pas en avant vers le renforcement et la démocratisation des institutions européennes. Il convient de rappeler que, durant ces années, il existait un soutien quasiment unanime des populations envers le projet européen. Par exemple, le référendum organisé par le Mouvement fédéraliste européen en Italie sur l'attribution d'un mandat constituant au Parlement européen – lié aux élections européennes de 1989 – a été approuvé avec une majorité de 88,03 % des votants. Depuis lors, les sentiments anti-européens ont grandi sans relâche en liaison avec les succès électoraux croissants des populistes, des partis de la droite nationaliste, qui ont pris les leviers du pouvoir en Hongrie et en Pologne. Le *Brexit* marque une étape dans cette direction, vu qu'il peut être considéré comme un signe prémonitoire d'une désintégration du processus d'Union européenne. Il faut souligner qu'en France et en Grande-Bretagne, qui peuvent être considérés comme

les berceaux de la démocratie moderne, les partis anti-européens – le Front National et l'UKIP – ont reçu les plus grands nombres de votes aux élections européennes de 2014.

Comment expliquer ce changement d'orientation ?

Même s'il existe des aspects européens spécifiques dans la stagnation et la régression de l'unification européenne – le fait qu'il s'agisse d'une construction inachevée, non encore dotée d'un budget suffisant et de ressources sécurisées pour faire face aux défis qui attendent l'UE – la racine profonde de cette grave crise se trouve dans la mondialisation, et plus précisément dans les défis mondiaux que l'UE est incapable d'affronter tels que le gouvernement de la globalisation, la réforme du système monétaire international, la régulation des flots migratoires, la lutte contre le changement climatique, l'élimination des armes de destruction massive, l'expansion des principes du règne de la loi et de la démocratie au niveau international. Vue l'impuissance des politiques à gouverner les processus économiques, sociaux et culturels d'un monde globalisé, les électeurs abandonnent les partis politiques traditionnels et donnent leur consentement aux nouveaux partis populistes.

Toutefois, les institutions européennes ont endigué, au moins en partie, la vague montante du populisme et des tendances autoritaires. Par exemple, l'Italie a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'homme pour le crime de torture contre des manifestants lors du Sommet du G8 tenu à Gênes en 2001. Dans le même temps, une procédure d'infraction a été lancée par la Commission européenne contre la Pologne pour violation du principe d'indépendance du pouvoir judiciaire. En bref, la création d'un niveau de pouvoir européen au-dessus des États-nations représente une protection pour le libre gouvernement et est la principale différence avec l'époque du fascisme.

Est-il possible de renverser cette tendance négative ? Les élections européennes, qui se dérouleront en mai 2019, offrent une opportunité unique – peut-être la dernière – de stopper la vague populiste. De même qu'Emmanuel Macron a transformé les élections présidentielles françaises en un référendum pour ou contre l'unité européenne, les élections européennes peuvent prendre la même signification : un défi aux partis populistes sur le terrain de la refondation de l'UE. En effet, seule "une Europe souveraine, unie et démocratique" – il s'agit d'une citation du discours de Macron à La Sorbonne – est en mesure de faire face aux défis globaux qu'elle doit affronter et de coopérer avec les autres protagonistes des politiques mondiales afin de bâtir un monde meilleur.

La signification de l'unification européenne repose dans le dépassement de l'organisation du monde en États-nations, qui a produit la plus forte concentration de pouvoir et a déterminé la plus forte division entre les groupes humains jamais connue dans l'histoire. C'est pourquoi, la Fédération européenne peut être vue comme le modèle et le moteur de l'unification et de la pacification du monde tout entier. En tant que Fédération d'États-nations, elle sera un point de repère dans l'évolution des formes de gouvernement. Après la cité-État, considérée comme l'institution qui a permis de pacifier les tribus, et l'État-nation, qui a assuré la paix entre les villes et les régions, la Fédération représente la forme de gouvernement qui permet de pacifier les nations.

L'Union européenne confrontée aux infractions en "bande organisée" de certains États membres

Jean-Guy Giraud

Ancien Président de l'UEF France – Haute-Garonne

Il est de plus en plus évident que l'adaptation de la **politique migratoire** de l'Union européenne (UE) se heurte à une **opposition** déterminée d'un groupe d'États membres.

Cette opposition s'est récemment transformée en un **refus** - ou une menace de refus - d'*appliquer* les règles en vigueur ou de déclarer qu'ils n'appliqueront pas de futures règles qui pourraient être arrêtées par l'UE *contre leur volonté*.

Le Traité prévoit cependant explicitement que les règles européennes relatives tant à "*la politique commune en matière d'asile*" (art. 78 Traité sur le fonctionnement de l'UE - TFUE) qu'à "*la politique commune de l'immigration*" (art. 79 TFUE) sont adoptées selon la "procédure législative ordinaire" c'est-à-dire à la majorité qualifiée des membres du Conseil⁹.

Aucun État ni groupe minoritaire d'États ne peut donc juridiquement s'opposer à l'adoption des règles communes.

Et ces règles, une fois légalement adoptées, doivent bien sûr être appliquées **par tous les États** dans tous leurs éléments.

Au-delà de la question migratoire proprement dite, on assiste donc - de la part de ces États récalcitrants - à une véritable **remise en cause des fondements mêmes du Traité** qui reposent d'une part sur la règle majoritaire pour l'adoption des décisions et d'autre part sur l'obligation d'appliquer ces décisions.

Cette attitude de refus - ouvertement affichée et revendiquée - est *extrêmement grave*.

Elle ne s'était jusqu'ici jamais manifestée avec autant de détermination - voire de brutalité - dans toute l'histoire de la Communauté puis de l'Union.

Elle est d'ailleurs susceptible de *s'étendre à d'autres domaines* de l'action européenne et donc de menacer la poursuite d'autres politiques communes.

Dans ce cas, c'est l'*ensemble du processus de construction européenne* qui s'en trouverait gravement paralysé et même déstabilisé.

Sont ici principalement - mais pas uniquement - visés les quatre États du "Groupe de Visegrad" qui - du moins sous l'égide de leurs dirigeants actuels - se sont progressivement transformés en "Rogue States" (librement traduit par "États voyous") qui se rendent de facto coupables d'infraction au droit européen "en bande organisée"¹⁰

Leur attitude a parfois pour conséquence de pousser d'autres États membres à contourner ces blocages en recourant à des **accords intergouvernementaux**, hors du champ juridique et institutionnel communautaire¹¹ - ce qui représente, à l'évidence, une involution dangereuse de l'action européenne, en rupture avec les principes d'unité et de solidarité de l'ensemble de l'UE.

Le défi ainsi lancé à l'UE par les "Rogue States" devrait donc être relevé - d'une manière ou d'une autre.

Il serait du devoir de la Commission et du Parlement (ainsi d'ailleurs que du Président du Conseil) de rappeler solennellement à ces États - ou plutôt à leurs gouvernements en place - les engagements qu'ils ont pris en adhérant à l'Union, de leur signifier que leur attitude est incompatible avec la qualité de membre de l'UE et de leur notifier que celle-ci est, avant tout, régie par le principe de l'état de droit et de la coopération loyale entre tous les États.

Maintenir l'Europe dans l'histoire

Michel Dévoluy

Professeur honoraire d'économie à l'Université de Strasbourg – Chaire Jean Monnet de l'intégration économique européenne –

Article publié en éditorial du *Bulletin électronique de l'Observatoire des politiques économiques en Europe* n° 37, hiver 2017

Quelques grandes figures intellectuelles, de Victor Hugo à Stephan Zweig, ont vu dans l'Europe politique notre seul horizon raisonnable. Lorsqu'il s'est agi de devenir concret, les pères de l'Europe communautaire ont pensé que l'intégration économique conduirait, par étapes, vers un resserrement des intérêts communs tel que, finalement, le basculement vers une forme d'union politique serait inéluctable. L'installation du marché unique puis le passage à l'euro se sont inscrits dans cette logique. Mais celle-ci s'est enrayée pour deux raisons principales : une attirance sans cesse revivifiée pour le souverainisme et la mainmise de l'ordo-libéralisme sur la construction monétaire.

Les forces d'attraction des souverainetés nationales, toujours présentes, s'amplifient en période de profondes interrogations. Nous en sommes là aujourd'hui. Une société bousculée et inquiète de l'avenir se raidit et devient plus sensible aux discours nationalistes. Tous les États de l'Union, bien sûr à des degrés divers, sont en insécurité. Que faire face à une mondialisation galopante, une économie fragile et incertaine, un environnement dégradé, une immigration incontrôlée, une menace terroriste oppressante ? La réponse est, hélas, habituelle. Se replier sur la nation donne l'impression de reprendre en main le destin collectif. Autrement dit, il faut se protéger derrière ses frontières et

⁹ C'est notamment le cas pour la proposition en cours de la Commission sur la refonte du règlement de "Dublin III" (https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/CO_M-2016-270-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF).

¹⁰ Ces quatre États - qui ne représentent que 13% de la population de l'UE ne peuvent pas juridiquement s'opposer à une décision majoritaire du Conseil (voir art. 16 § 4 TUE et art. 238 § 3 TFUE) -

mais leurs menaces de ne pas reconnaître et appliquer les décisions qu'ils contestent suffisent souvent à paralyser la volonté de la majorité des autres États.

¹¹ Vu notamment les limitations imposées par le Traité à l'activation de la procédure de coopération renforcée (cf. clause du "dernier ressort").

activer la défiance vis à vis de l'extérieur. L'étranger devient la menace et le bouc émissaire. Et c'est ainsi que se distillent les peurs et les tensions qui ont si souvent mené aux affrontements et aux guerres. Le monde change et nous déconcerte souvent. Mais le retour vers un passé national, glorieux et protecteur, est une promesse illusoire, et périlleuse. Le désenchantement face aux résultats économiques explique également le peu d'empressement des citoyens pour une Europe politique. La gestion de la dernière crise n'a pas été convaincante, les inégalités s'accroissent, l'hétérogénéité entre les Etats demeure. La raison profonde de ces déceptions provient d'une forte adhésion de la zone euro à l'ordo-libéralisme. Cette doctrine repose sur trois grands principes : la défense de la concurrence libre et non faussée ; une politique monétaire menée par une banque centrale indépendante se concentrant sur l'objectif de stabilité des prix ; des finances publiques strictement encadrées et soumises à des sanctions en cas de dérapages.

L'ordo-libéralisme se défie des politiques interventionnistes et des choix stratégiques des gouvernements trop à l'écoute d'intérêts sectoriels. Le résultat est une forme de fédéralisme tutélaire où les règles se substituent aux choix démocratiques. Il suffit ici de penser au comportement de la Troïka face à la Grèce. Avec l'ordo-libéralisme, les Etats de la zone euro acceptent de se lier les mains en réduisant leurs capacités à réagir efficacement, mais sans pour autant transférer un vrai pouvoir politique à l'Union. L'Europe incarne ainsi la figure du père fouettard qui se soucie peu du bien-être de ses habitants. Seul semble compter le respect des règles. Mais ce n'est pas tout. Ce régime conduit également à valider une concurrence fiscale et sociale délétère entre les Etats membres. En résumé, la tendance au désamour pour l'Europe ne doit pas surprendre. Alors que les citoyens attendaient de l'euro un progrès économique et social, ils ressentent bien plutôt déclassement et inquiétude.

L'insécurité économique et sociale ne touche pas tout le monde. Les Européens les plus convaincus se retrouvent parmi les segments privilégiés ou protégés de la population, mais à l'exception notoire de deux catégories d'acteurs. D'abord les élus nationaux, peu disposés à enclencher des transferts de souveraineté qui limiteraient leurs pouvoirs. Ensuite les grands décideurs économiques, ceux-ci s'accommodant parfaitement d'un *dumping* salarial, fiscal et social qui est une des sources des bons résultats financiers de leurs firmes, mais aussi de leurs rémunérations trop souvent extravagantes. L'intérêt des uns comme des autres est donc le *statut quo*. Au fond, cette Europe intergouvernementale et ordo-libérale leur convient très bien.

Changer l'Europe afin d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens et le fonctionnement de sa démocratie nécessite une vraie relance. Pour progresser, il faut un projet stimulant et une méthode mobilisatrice. Les frilosités intellectuelles et politiques ne sont pas bonnes conseillères. Soyons au contraire réalistes en portant nos regards avec détermination et loin devant. Aujourd'hui, la proportion des Européens dans le monde est d'un sur quatorze, ce qui est peu. Mais celle-ci atteindra un sur vingt en 2100. Si les nations de l'Union

demeurent fragmentées et individualistes, elles se condamneront à l'impuissance démocratique et au suivisme économique. Nous aurons alors, au mieux, une gestion par des règles et, au pire, un libéralisme économique de nature autoritaire.



Michel Dévoluy

Le projet européen revigoré devrait se construire sur trois axes : doter la zone euro d'une puissance publique responsable ; répondre aux grands enjeux environnementaux, stratégiques et géopolitiques ; construire un espace collectif porté par une culture humaniste exemplaire.

La méthode à suivre devrait commencer par un long et approfondi débat citoyen sur ce que nous attendons de l'Europe. A ce stade, la mobilisation, au minimum sur une année, des partis, syndicats, réseaux sociaux, médias et collectivités territoriales s'avère indispensable. Toutes les formes de discussions et d'échanges transnationaux devraient également être encouragées. Suivrait alors une Convention, s'étendant sur plusieurs mois, pilotée par le Parlement européen. Son texte conclusif serait une Constitution articulant une Europe à deux cercles, le premier dessinant une véritable intégration politique (une fédération) des Etats de la zone euro. Pour conclure ce processus démocratique, un référendum, tenu le même jour, permettrait à chaque Etat membre de choisir son avenir. Naturellement, la fédération (le premier cercle) ne serait pas fermée à de futurs candidats.

La dynamique citoyenne qui vient d'être esquissée est certes indispensable, mais elle doit être encouragée et soutenue. Rien ne se fera sans les engagements fermes de quelques grandes figures politiques, artistiques et culturelles. De même, ce mouvement réclame un soutien marqué du couple franco-allemand et un assentiment affiché des quatre autres Etats fondateurs de l'Union. Cette splendide et inédite construction commune débuta il y a presque trois quarts de siècle. Elle a installé la paix, consolidé les mouvements démocratiques et, malgré des insuffisances, soutenu le développement économique. Maintenir l'Europe dans l'histoire revient désormais à franchir résolument le dernier pas : une fédération des Etats membres de la zone euro.

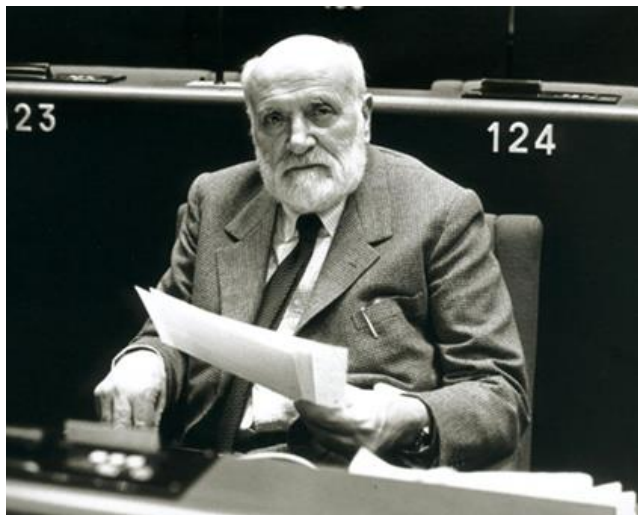
Altiero Spinelli : les enseignements d'un père fondateur de l'Europe

Paolo Ponzano

Senior Fellow au Centre Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence - Professeur de Gouvernance européenne et de

Droit social européen au Collège européen de Parme

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*, n° 2018, Turin



Altiero Spinelli

Altiero Spinelli, rédacteur en 1941 (avec Ernesto Rossi et Eugenio Colorni) du *Manifeste de Ventotene pour une Europe libre et unie*, et promoteur du Traité sur l'Union Européenne voté par le Parlement européen en Février 1984, est décédé à Rome il y a trente ans. Dans une période historique où le projet d'intégration européenne risque une possible désintégration et où la désaffection des citoyens européens à l'égard de ce projet a atteint le niveau le plus élevé des dernières années, rappeler les enseignements d'un des pères fondateurs de l'Europe représente non seulement un nécessaire hommage à l'originalité de sa pensée mais aussi et surtout une invitation à ses épigones de reprendre l'action politique entreprise par Altiero Spinelli afin de réaliser son objectif d'une Europe fédérale. En réalité, si l'objectif d'une Europe fédérale est demeuré inaltéré dans la pensée de Altiero Spinelli entre 1941 et 1986, sa stratégie d'action pour atteindre le but poursuivi a varié au moins cinq fois au fil des années. La stratégie d'action initiale reposait sur l'hypothèse que la renaissance démocratique des Etats européens aurait coïncidé avec l'élimination de l'Etat-nation et le parallèle avènement d'un Etat fédéral européen. Lorsque cette hypothèse ne se réalisa pas, Spinelli devint "conseiller des princes" et chercha à convaincre les *leaders* politiques européens – à commencer par Alcide de Gasperi – à exploiter le soutien des Etats-Unis et la crainte du communisme stalinien afin d'établir une "Communauté politique européenne". Lorsque cette perspective échoua en raison du rejet de la CED (Communauté européenne de défense) par le Parlement français, Spinelli chercha à mobiliser l'europhisme répandu dans une action populaire – le Congrès du peuple européen (CPE) – dirigée contre la légitimité des Etats nationaux. L'échec de cette stratégie amena Spinelli à repenser l'action fédéraliste et son initiale critique de la Communauté économique européenne qui était en train de se bâtir sur la base de la méthode fonctionnaliste prônée par Jean Monnet. Dans les années 1970, Spinelli devint « l'homme des Institutions européennes », d'abord comme Commissaire européen et ensuite en tant que député au Parlement

européen. En 1978, Spinelli s'adressa au Parlement européen afin que celui-ci assume un rôle constituant dans le processus d'intégration européenne. Son projet de Traité sur l'Union européenne, voté avec une large majorité par le Parlement européen en février 1984, représenta le début du processus de constitutionnalisation de l'Union européenne et, tout en étant remplacé par le moins ambitieux « Acte unique » en 1986, verra la grande majorité de ses dispositions reprises dans les traités européens adoptés par la suite. Par conséquent Spinelli, loin de répéter servilement les mots d'ordre du *Manifeste de Ventotene*, a toujours adapté sa stratégie d'action afin d'atteindre l'objectif de l'Europe fédérale en tenant compte des changements historiques en cours. L'action politique pour une Europe fédérale ne pouvait pas être la même dans la période de la « guerre froide » entre les deux puissances mondiales par rapport à la période suivante de la « coexistence pacifique ». De la même façon, la réalité actuelle d'un monde multipolaire qui connaît l'affirmation de nouvelles puissances régionales et le phénomène des migrations de masse ne peut être abordé de front en se bornant à réitérer les mots d'ordre du mouvement fédéraliste. Lorsque Spinelli s'apprêta en 1978 à entreprendre son action constitutionnelle au sein du Parlement européen, il s'adressa directement aux organisations fédéralistes, dont il avait été le principal promoteur, dans les termes suivants : « Je sais que le mouvement (fédéraliste) est fatigué, plein de cicatrices, davantage capable de se consacrer abstraitement à une action idéale que de mener des combats politiques, plus enclin à se replier sur son orgueil de précurseur qu'à s'ouvrir à des forces neuves, lesquelles ne seront pas forcément sensibles à ses idées. C'est le prix d'une longue traversée du désert. Mais aujourd'hui se présente la grande occasion de mener finalement la bataille dont vous avez rêvé pendant tant d'années. Sachez la saisir ». Mots de grande actualité. Pour cette raison, les enseignements de Altiero Spinelli gardent encore aujourd'hui toute leur validité. Ainsi que le souligne à juste titre Lucio Levi dans un excellent commentaire du Manifeste de Ventotene, Altiero Spinelli appartient à la catégorie des hommes « universels » selon la définition qui a été donnée par Hegel (« Les individus universels – a écrit Hegel – sont ceux qui ont dit en premier ce que les hommes veulent »). Ainsi qu'a écrit Lucio Levi, « Spinelli appartenait à cette catégorie d'hommes ».

Comme tous les hommes universels, il exprima les orientations les plus profondes de notre époque et s'identifia avec elles à tel point que son but individuel coïncida avec le but universel de l'ensemble des peuples d'Europe. Le but qu'il poursuivait n'était pas quelque chose d'arbitraire, mais il correspondait aux besoins d'une période de l'histoire et appartenait aux réelles possibilités de notre temps". En effet, l'action politique d'Altiero Spinelli ne s'est pas limitée à proposer un énième projet d'unité européenne, tels qu'ils ont été proposés par des dizaines de précurseurs du projet européen entre le treizième siècle et nos jours (de Pierre du Bois et du Roi de Bohême jusqu'à Aristide Briand), mais il a opéré concrètement pour atteindre l'objectif au cours de sa

génération. Ainsi que Spinelli l'a écrit lui-même dans un commentaire au *Manifeste de Ventotene*, son idée politique fondamentale « était que la Fédération (européenne) n'était pas présentée comme un bel idéal, auquel rendre hommage pour ensuite s'occuper d'autre chose, mais comme un objectif qui devait être réalisé immédiatement, au cours de l'actuelle génération. Il ne s'agissait pas d'une invitation à rêver, mais d'une invitation à agir ». En effet, Altiero Spinelli a poursuivi pendant toute sa bataille politique pour la Fédération européenne la devise de Giuseppe Mazzini « pensée et action » : il ne suffit pas de concevoir un enième projet pour l'unité fédérale européenne si, ensuite, on n'agit pas concrètement pour sa réalisation. Lorsque Spinelli entreprit en Juillet 1980 l'initiative dénommée « Club du Crocodile » (du nom du restaurant à Strasbourg où Spinelli avait réuni les premiers députés européens disposés à proposer une réforme constitutionnelle de la Communauté européenne), les eurodéputés disposés à le suivre étaient au nombre de huit. Au moment du vote du Parlement européen sur son projet de Traité pour l'Union européenne, les voix en faveur du projet devinrent 237 (contre 31 et 43 abstentions). Ce résultat fut atteint uniquement grâce à l'activisme infatigable de Spinelli qui rechercha et obtint progressivement l'adhésion des principaux *leaders* politiques européens de l'époque (Enrico Berlinguer en Italie, Willy Brandt en Allemagne, Léo Tindemans en Belgique, etc.). Après le vote du Parlement

européen, Spinelli se rendit même à l'Elysée pour convaincre François Mitterrand à appuyer son projet de Traité. et il obtint la déclaration du Président français à Strasbourg selon laquelle « la France est prête à examiner le projet de nouveau Traité dont l'esprit lui convient ». Pour cette raison les enseignements d'Altiero Spinelli sont encore valables aujourd'hui. Il ne suffit pas de rédiger un bon projet de nouveau Traité (qu'il s'agisse de la proposition de « *Fundamental Law* » élaborée par le fédéraliste anglais Andrew Duff et acceptée par le groupe Spinelli au sein du Parlement européen ou du « Protocole de Francfort » rédigé par le même Andrew Duff en tant que Traité pour l'Eurozone). Il faudrait que le Parlement européen coupe court à ses atermoiements et adopte un des deux projets sur la table afin d'utiliser les nouveaux pouvoirs dont il dispose sur la base du Traité de Lisbonne et d'engager ainsi la procédure de révision des Traités. Il faudrait en outre qu'un nouveau Spinelli se charge avec l'art de la maïeutique socratique de convaincre les actuels *leaders* politiques européens à adopter le texte d'un nouveau Traité qui relance le projet européen. C'est uniquement de cette manière que les épigones d'Altiero Spinelli démontreraient, au-delà des commémorations formelles visant à lui rendre hommage, de considérer encore actuels ses enseignements et de les mettre en œuvre.

Déficit démocratique de l'Union européenne : Quel rôle pour les partis politiques¹²

Colloque de Lyon du 17 mars 2018

Jean-François Richard

Directeur de la publication de *Fédéchoses* – Membre du Comité directeur de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes – Lyon

L'objectif du colloque, organisé par l'UEF Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec le Centre d'études européennes de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et qui bénéficiait du Haut patronage du Parlement européen, était de faire avancer la réflexion sur le rôle des partis politiques dans l'animation du débat public sur le projet européen et ce que ce rôle implique en matière d'organisation de ces partis à l'échelle européenne. Son organisateur, Pierre Jouvenat, estime que si le choix de ce thème s'avérait pertinent dans la perspective des élections européennes de 2019, le cadre fixé pour ce colloque allait bien au-delà de la problématique de ces élections, avec en toile de fond la création et le fonctionnement de véritables partis transnationaux.

Deux tables rondes d'un peu plus de deux heures chacune devaient permettre d'aborder les principales questions initialement jugées pertinentes.

Le colloque qui se voulait didactique a finalement eu un caractère essentiellement politique. Faut-il s'en réjouir ? Côté positif, la très grande satisfaction du public (près d'une centaine de personnes), attestée par de nombreux témoignages : tous ont relevé la qualité et la vivacité des échanges, sans langue de bois, sur des questions pourtant très controversées et souvent sensibles. Côté négatif, ce colloque n'a pas vraiment fait avancer la réflexion sur la problématique de la transnationalisation des partis politiques, de nombreuses questions inscrites au programme n'ayant pas été abordées.

En conclusion, Pierre Jouvenat propose « de traiter de cette problématique dans une perspective militante, sous forme d'un séminaire réunissant essentiellement des experts et des décideurs ».

Résumés des principales interventions



Sylvie Guillaume, Vice-Présidente du Parlement européen, élue de la circonscription Sud-Est de la France (PS/PSE), a ouvert les débats en affirmant d'emblée que « le déficit démocratique existe ». Mais on parle davantage du déficit que des moyens d'y remédier, et pour que les partis politiques contribuent à cela, « encore faut-il qu'ils existent », évoquant des partis en mauvais état. Développant son idée dans la perspective des élections européennes de 2019, elle a souligné que « nous avons une responsabilité collective de faire en sorte que nos concitoyens s'intéressent à ce scrutin ». Cette responsabilité concerne la participation alors que « c'est

¹² Cet article précède les Actes complets du Colloque qui seront très prochainement publiés dans la collection Carnet d'Europe, fondée et dirigée par Alain Réguillon ; ils pourront être consultés ou téléchargés en PDF sur www.pressefederaliste.eu ou commandés à Presse Fédéraliste (ndr).

la cinquième occurrence où celle-ci décroît », et aussi « une campagne digne et crédible qui pose les vrais enjeux et qui ne soit pas simplement une reproduction d'un enjeu national au plan européen, ce qui est malheureusement trop souvent une façon de faire dans la vie politique française ».

Sylvie Guillaume s'est déclarée partisane des listes transnationales. « Même si la proposition actuelle me semble trop timorée, cela offre la perspective d'élire de véritables députés européens et c'est une manière de faire des campagnes réellement axées sur la dimension européenne ». Elle considère également le processus des *Spitzenkandidaten* comme un « progrès démocratique acquis de haute lutte en 2014 ». « En associant les *Spitzenkandidaten* et les listes transnationales « nous donnons un signe à nos concitoyens sur l'avenir du débat démocratique au sein du parlement européen et favorisons la constitution d'une majorité en son sein ».

Sylvie Guillaume s'est posé plusieurs questions sur les enjeux « à la fois internes et externes » auxquels sont confrontées nos formations politiques, qui doivent devenir des « laboratoires d'idées » alors que « nous participons à un changement d'époque s'agissant du débat européen ». « Le thème européen est-il vraiment en train de passer en tête de nos préoccupations et de structurer le débat ? Est-ce que nos partis sont suffisamment à la pointe pour se renouveler et réinventer l'enchantement européen ? Vont-ils changer d'échelle et se placer réellement dans un débat transnational ? »



Jo Leinen, député européen, membre du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), et parrain de l'événement.

« Le Traité de Lisbonne a fait de l'Europe une démocratie représentative et une démocratie participative. Les souverainistes prétendent que la démocratie européenne ne

peut exister car il n'y a pas de peuple européen, nous ne parlons pas la même langue, nous n'avons pas un espace européen. Ce n'est qu'en 1992 avec le Traité de Maastricht que la citoyenneté européenne a été introduite. Il a fallu attendre 2009 et le Traité de Lisbonne pour que les parlementaires européens représentent l'ensemble des citoyennes et citoyens européens et non plus les peuples du pays d'origine de l' élu ». « Il a fallu beaucoup de temps pour définir les règles concernant les partis politiques européens : Qu'est-ce qu'un parti européen ? Quelle est la qualité de membre ? Présence dans combien de pays ? Quelles sont les règles de financement ? Les partis politiques ont acquis un véritable statut européen en 2017. Ce qui manque encore c'est un statut européen pour la société civile, par exemple pour les ONG ». « Un parti politique est une synthèse d'intérêts pour arriver au pouvoir et faire de la politique. Or, les partis politiques européens ne peuvent pas conquérir un pouvoir car ils manquent d'instruments pour cela. Les élections européennes de 2014 ont introduit l'innovation des *Spitzenkandidaten*. Il faut renforcer ce processus. Ce qui manque ce sont des listes européennes qui seraient présentées par les partis européens. J'ai été déçu par mes camarades du PPE qui s'étaient

prononcés en leur faveur il y a vingt ans mais qui récemment ont voté contre ¹³. »

« Lors des premiers travaux sur la réglementation des partis européens en 2002, nous n'avions pas prévu l'émergence de nouveaux mouvements politiques comme Liberi e Uguali en Italie, En Marche en France, ou DiEM25, qui entrent en compétition avec la classe politique traditionnelle mais peuvent donner des impulsions nouvelles dont la démocratie européenne a besoin ».

« Je veux aussi parler de la participation aux élections. Aux législatives en Allemagne l'an dernier l'abstention a été de 27% ; dans les pays de l'Europe de l'Est la participation est souvent inférieure à 25%, ce qui est une catastrophe. Ainsi, aux élections européennes, 10 des 27 pays ont une participation très faible et on peut se demander quelle est la légitimité de ces députés à Strasbourg. La démocratie est une invitation faite aux citoyens à participer à la vie politique et s'ils ne répondent pas à cette invitation cela pose question ».

« Au Parlement européen, j'ai fait pression pour réformer la loi électorale, car aujourd'hui nous n'avons toujours pas des élections européennes, ce sont des élections nationales » a-t-il regretté pour conclure.



Françoise Grossetête, députée européenne, élue « Les Républicains », Vice-Présidente du groupe Parti Populaire Européen (PPE).

« C'est galvaudé de dire qu'il y a un déficit démocratique dans l'UE. On excuse les abstentions en prétextant ce déficit. Les institutions européennes ne sont pas moins démocratiques que les institutions nationales et on

ne peut pas dire qu'il y a un déficit démocratique ».

« En fait, je préfère parler de déficit de citoyenneté ... Il faut que l'on s'interroge sur cette société civile européenne. Au sein du PPE nous estimons qu'il y a une identité européenne, car nous sommes liés par une véritable communauté de destin, qu'il faut promouvoir. Nous avons une histoire, une culture, des valeurs, un attachement aux libertés individuelles et à l'État de droit. Face à la mondialisation, ceci doit nous rassembler pour défendre nos intérêts communs. »

« Dans ce contexte, les partis politiques ont un rôle éminemment important à jouer, celui d'intermédiation entre les citoyens et les institutions ... Il existe des divergences au sein du PPE, par exemple concernant les positions du parti de Viktor Orbán ; en définitive, nous considérons qu'il vaut mieux tenter de le rallier aux valeurs communes plutôt que de l'exclure ».

Françoise Grossetête affirme qu'elle « fait partie d'une minorité au sein du PPE qui rêve toujours des listes transnationales car le jour où elles seront introduites ce sera le signe d'une véritable intégration européenne ... L'inconvénient de ces listes est qu'elles créent deux catégories de députés ; il faudrait donc réfléchir à la possibilité d'élire tous les députés sur des listes transnationales ».

13 « Mes camarades allemands ont même dit ouvertement être opposés à la proposition car ils ne veulent pas qu'Emmanuel Macron fasse l'« Europe en Marche » l'année

prochaine. Vous voyez que c'est très limité comme raisonnement ».

Elle a déploré le fait que les élections européennes demeurent régies par des réglementations nationales. Ainsi, lors des campagnes électorales, « les partis nationaux sont réticents à donner de la visibilité aux partis européens ». Elle regrette aussi que les listes électorales ne donnent pas toujours la priorité à « réinvestir ceux qui ont travaillé ». Concernant les circonscriptions, elle admet que « l'argument de proximité est illusoire », prenant pour exemple sa très large circonscription Sud-Est. « Je représente tout le monde » a-t-elle dit.

Elle s'interroge par ailleurs sur les médias en France qui ne « s'intéressent pas aux activités des institutions européennes » et condamne le « déficit d'information ». « Les messages ne passent pas ... et c'est aussi la responsabilité des partis nationaux, de même que des ministres qui n'expliquent pas les décisions qu'ils ont prises à Bruxelles ... Le rôle joué par l'Europe n'est pas compris car il n'est pas expliqué ... on ne parle pas des réalisations concrètes et positives ».



André Gattolin, Sénateur de LaREM.

L'intervention de André Gattolin a pour l'essentiel été une réponse à celle de Françoise Grossetête, à la fois sur les circonscriptions pour les élections européennes et sur le déficit démocratique de l'UE. Il en est résulté ce qu'un chroniqueur a qualifié de « passe d'armes ».

La discussion sur les circonscriptions a repris les arguments largement

développés par les partisans et opposants au retour à la circonscription unique lors des débats tenus à l'occasion de la récente révision de la loi électorale française. Mais André Gattolin a surtout insisté sur le fait que selon lui « le déficit démocratique existe ». André Gattolin a déploré le rôle prédominant des États du fait qu'en l'absence de ressources propres l'UE dépend des contributions nationales. Il a condamné le manque de transparence des institutions européennes (Conseil européen, Eurogroupe) et regretté que le PE ait des prérogatives limitées, notamment en matière budgétaire et d'initiative législative. Pour sa part, Françoise Grossetête a relevé que le pouvoir d'initiative du PE existe mais il est indirect, que le PE joue pleinement son rôle d'institution démocratique, ironisant au passage que « les parlementaires français connaissent mal le fonctionnement de l'UE ».

André Gattolin a relevé qu'il existe d'autres institutions que l'UE œuvrant à l'unité européenne, en particulier le Conseil de l'Europe, qui réunit 47 pays dont la Russie, même si celui-ci n'a qu'une fonction consultative.

A propos du débat public européen, il s'est félicité que nous avons en France un président qui parle d'Europe. Il constate que les réunions publiques consacrées aux questions européennes ont de plus en plus de succès. « Une dynamique se crée et il faut l'entretenir ». Evoquant sa carrière personnelle, il a souligné qu'il a pour sa part « choisi de faire la pédagogie de l'Europe au sein du parlement national ». Il est essentiel de mieux faire connaître les réalisations européennes et « ce que l'Europe apporte à notre quotidien ».

Evoquant la question des *Spitzenkandidaten*, il s'est opposé à ce qu'une formation politique arrivée en tête aux élections « décide de tout ». « Il doit y avoir au PE des discussions entre

tous les groupes parlementaires pour construire une majorité avec un programme de législature ... les deux grands groupes (PPE et S&D) sont et seront de moins en moins représentatifs car nous allons vers une explosion du nombre de formations politiques ».



Marie Toussaint, chargée de l'Europe au Bureau exécutif d'Europe Écologie – Les Verts (EELV).

Commentant plus avant la question de l'adhésion directe à un parti européen de membres individuels (voir Synthèse des débats), Marie Toussaint a souligné que « plusieurs questions se posent » par rapport au

« Réseau de soutiens individuels » mis en place au PVE. « Quels sont effectivement les droits des militants étant donné qu'il n'y a pas de véritable démocratie européenne ni de listes transnationales ... les tentatives dans ce sens n'ont pas atteint les objectifs fixés ». En l'absence de véritables outils de démocratie européenne, « ces militants ne peuvent que se rabattre sur les élections nationales organisées dans leur pays ». Pour aller au-delà, le PVE avait organisé en 2014 une primaire ouverte pour la désignation de ses *Spitzenkandidaten*, et la participation a donc dépassé le cadre des partis membres. « Le sujet est complexe et le débat se poursuit au sein des Verts pour déterminer quels sont les droits et devoirs des militants dans un parti ».

« Il y a un déficit démocratique européen flagrant auquel il faut remédier, sans quoi quelles que soient les politiques menées nous n'arriverons pas à sauver le projet européen ... L'UE confisque un pouvoir aux États (Conseil européen, Eurogroupe) sans le confier à un gouvernement démocratique ... La question démocratique dépasse en fait le cadre des institutions européennes ; le problème est plus global : ceux qui prennent les décisions ne sont pas toujours ceux qui sont concernés par celles-ci. »

« Le rôle des partis politiques est de réunir ses membres pour défendre l'intérêt général. A-t-on des intérêts communs au niveau européen ? Bien sûr que oui, notamment face à la mondialisation. Mais les partis politiques négligent de parler d'Europe. Lors des élections, on parle de politique nationale. Il est essentiel de parler de projets européens, d'où l'intérêt des listes transnationales et des *Spitzenkandidaten*. »

« Organiser des conventions démocratiques sur tout le territoire de l'Union est une très bonne chose. Mais il faudrait aller vers une constituante européenne pour réellement répondre à l'enjeu du déficit démocratique », estime-t-elle.

« Il faut donner la main aux sans-voix et aux plus jeunes pour faire face au national-populisme et à l'extrême droite. Nous avons besoin d'une régénération européenne » a-t-elle dit en guise de conclusion.

Henri Oberdorff, Professeur émérite à l'Université de Grenoble-Alpes et Président de l'Université populaire européenne de Grenoble.

« La démocratie européenne est en construction. Les sondages sont contradictoires : seulement 39 % des citoyens pensent que leur voix compte au niveau européen, mais ils sont 63% à se sentir citoyen européen ... Ils veulent une fédération à l'endroit et non à l'envers, avec une politique de défense et de

sécurité, une politique de l'énergie, une politique étrangère, une union économique et monétaire »

« Une démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Abraham Lincoln). « Incontestablement l'Union européenne a été faite **pour** les citoyens. Elle leur accorde la citoyenneté européenne qui se superpose à la citoyenneté nationale et leur confère des droits ».

« C'est aussi une Europe faite **par** les citoyens, avec des principes propres à une fédération mais sans État fédéral. Cela inclut la démocratie directe, indirecte et participative, avec un droit d'initiative citoyenne.

« Est-ce pour autant une Union européenne **de** citoyens ? Ce n'est pas certain. Car il n'y a pas un peuple européen mais 28 peuples et ainsi la démocratie européenne ne peut être que fragmentée car la légitimité est obtenue nationalement par des élections nationales à visée européenne ».

« Plus le parlement européen a de pouvoir moins les citoyens votent. Participation de 63% à la première élection en 1979, forte chute à la dernière en 2014 : 42% en France, 29% en Pologne et seulement 13,05% en Slovaquie. Cela veut dire que les citoyens européens ne comprennent pas le fonctionnement des institutions ».

« Il faut que les citoyens européens identifient l'Union européenne : Qui est le chef ? Quand on a remis le Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne il y avait trois personnes... ».

« Il faut donc aller vers une Europe des citoyens ».

Wilhelm Lehmann, chercheur invité à l'Institut universitaire européen de Florence.

« J'ai bien peur que mon intervention soit une douche froide pour les fédéralistes » dit-il d'emblée. « Dès l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le scepticisme des politistes et des juristes envers l'Union n'a cessé d'augmenter ... Les auteurs soulignent d'abord la diversité économique et culturelle de l'UE et le rôle prédominant des États-nations ... Même les chercheurs favorables à l'idée fédéraliste en Europe ajoutent à leur analyse de grandes précautions ... Ceux qui désirent influencer sur le débat politique font souvent des propositions allant à l'encontre d'une fédéralisation de l'Europe, à l'exemple de celle portant sur la création d'une nouvelle assemblée constituée de membres des parlements nationaux ».

Il a souligné le fait que le PE est une assemblée de députés élus sur des listes nationales, qui tendent de plus en plus à voter en fonction de la politique de leur parti national plutôt que dans l'intérêt général européen, créant ainsi des divisions au sein des groupes politiques au parlement.

Wilhelm Lehmann avait été invité à donner un aperçu de la contribution de la recherche universitaire sur la transnationalisation des partis politiques. Ce volet de son intervention est largement repris dans la « Synthèse des débats ».

Bien que la recherche scientifique ait toujours tendance à suivre les idées et attitudes dominantes dans la société, en l'occurrence l'euro-scepticisme et le rejet du cosmopolitisme, il conclut : « Il nous revient de garder notre volontarisme et de persister dans notre ouverture à de nouvelles expériences ... et de continuer à coopérer avec la stratégie des petits pas sur les dossiers sensibles ».

Michel Theys, éditorialiste à l'Agence Europe (Bruxelles).

Commentant la démocratie européenne, Michel Theys constate qu'« aujourd'hui, on est au cœur des souverainetés nationales car on parle de monnaie, d'économie, de budget ...

et les décisions sont prises par un seul organe : le Conseil européen. Il y a un déni de légitimité démocratique car les plus hautes autorités politiques des États membres de l'Union ne sont redevables qu'à l'électorat qui les a portées au pouvoir ».

« Quelles sont les réponses possibles ? Elles ne peuvent pas venir du PE pour l'instant, ni des partis européens qui n'existent pas vraiment, ni des élections européennes telles qu'elles se déroulent actuellement. On peut rêver de la belle utopie de la Constituante ». Michel Theys regrette aussi que « les conventions démocratiques proposées par le président Macron soient devenues de simples consultations citoyennes, avec le risque de récupération et d'instrumentalisation par les gouvernements ». Il suggère que les universités prennent l'initiative d'organiser des conventions citoyennes des jeunes. Abordant la problématique du rôle des médias, Michel Theys cite « son maître » Emanuele Gazzo qui disait que « la presse est largement responsable de cette chose mystérieuse qu'on appelle l'opinion publique » avant d'affirmer qu'« au niveau européen la presse ne remplit pas ce rôle ».

Les citoyens s'informent, certains via Internet, la plupart encore par le canal de la télévision, et « on ne parle de l'Europe au JT que lorsqu'il y a une crise, donc on donne une image systématiquement négative ... A l'occasion d'un sommet européen, on ne parle pas de l'Europe mais de la manière dont le chef d'États ou de gouvernement a défendu les intérêts du pays ».

« Il faut souhaiter qu'une pression des citoyens favorise l'émergence d'un pouvoir européen. Comme les médias suivent toujours le pouvoir, ils seront obligés de s'intéresser enfin à la dimension européenne » a-t-il conclu.

Gwendoline Delbos-Corfield, membre du Comité du Parti Vert Européen.

Le long témoignage de Gwendoline Delbos-Corfield sur le fonctionnement d'un parti européen est résumé dans la « Synthèse des débats ». Elle a beaucoup insisté sur le « gros travail » à faire au sein du parti pour « créer une culture commune entre nous ». « Il faut comprendre les positions de chacun », prenant pour exemples le conflit Israélo-palestinien et la crise grecque.

Elle a ajouté que selon elle la question essentielle est : « Comment aujourd'hui parler de l'Europe ? ... Nous ne pouvons pas éviter de la critiquer mais on favorise alors l'euro-scepticisme ».

Et de conclure sur les élections européennes : « Quel ton donner à la campagne de 2019 ? ». Les discussions sont toujours en cours au sein des Verts. « On travaille sur un slogan commun et préparons une campagne que nous voulons dynamique et novatrice ». L'inclusion de non-nationaux sur les listes électorales sera encouragée.

Thierry Masson, Conseiller politique, groupe ALDE au PE.

L'essentiel de l'intervention de Thierry Masson était consacré aux interactions entre partis politiques européens et groupes parlementaires.

Thierry Masson a également évoqué les élections européennes et la nécessaire européanisation des partis nationaux. Il a ainsi préconisé « un partage de souveraineté pour la constitution des listes européennes » impliquant une concertation entre les partis des différents pays et l'implication du parti européen. Il a aussi souligné que « l'un des problèmes des campagnes électorales est que les médias ne permettent pas aux candidats de s'imposer sur les plateaux TV face aux porte-paroles habituels ».

Philippe Mazuel, Parti des Citoyens Européens (PACE).

Il a présenté son parti créé en 2007 et a limité son intervention aux enseignements tirés de cette expérience.

Il a ainsi souligné 7 points : (1) Accepter d'être un laboratoire politique, c'est-à-dire expérimenter avec tous les obstacles, notamment juridiques, que cela comporte ; (2) Ne pas être obsédé par le court terme ; (3) Sortir des logiques nationales pour penser européen ; (4) Éviter d'être un parti « hors-sol » et avoir ainsi un souci d'ancrage, notamment par la participation à des élections nationales ; (5) Avoir un style de leadership acceptable par les Européens de toutes nationalités ; (6) Faire une large place à l'interculturel ; (7) Être dans une démarche multilingue. « Créer un parti européen est donc une démarche de longue haleine ».

Jacques Terrenoire, Diem25 - Mouvement démocratie en Europe à l'horizon 2025 (date à laquelle le mouvement envisage de proposer une constitution européenne).

Diem25 se définit lui-même comme « un mouvement pan-européen des démocrates par-delà les frontières ». D'abord européen avec aujourd'hui 70.000 membres, il se développe maintenant au travers de ses 150 groupes locaux. « Toutes les décisions d'importance sont prises par un vote démocratique de l'ensemble des membres ».

En vue des élections européennes de 2019, « nous sommes dans une logique d'alliance avec d'autres mouvements progressistes ». En l'absence de listes transnationales, « nous aurons des listes européennes qui se déclinent au niveau national en respectant les législations nationales ».

Migrations, encore et toujours

La politique migratoire du gouvernement italien

Franco Praussello

Chaire Jean Monnet *ad personam* "Etudes économiques de l'UE", Université de Gênes

Ce texte résume l'intervention de l'auteur au Colloque Europe et migrations organisé par l'UEF PACA à Sc. Po.Aix en décembre dernier

Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion



Selon une interprétation répandue, après la crise des dettes souveraines de la zone euro, au mieux gelée et non résolue dans l'attente des initiatives franco-allemandes suite aux propositions de Macron en vue d'une "Europe qui protège", l'enjeu posé par les flux migratoires en provenance de l'Afrique et du Moyen-Orient constitue un défi mortel pour l'Union européenne (UE). En effet, ce jugement peut être considéré comme fondé à plusieurs égards. Tout d'abord, il est évident que la nouvelle donne des transferts massifs de populations des pays du tiers-monde vers l'Europe est le résultat de facteurs structurels, d'ordre démographique et social ou d'ordre géopolitique. D'une part, on assiste aux écarts des capitaux humains, techniques et environnementaux entre le Sud et le Nord de la planète, que la mondialisation exacerbe souvent ; de l'autre, certaines soupapes qui réduisaient la mobilité internationale du travail ont sauté, suite à la fin de l'équilibre mondial bipolaire qui a libéré la volonté de puissance des acteurs régionaux, alimentant les tensions et guerres locales. Bref, un ensemble de déterminants destinés à exercer des effets de longue durée.

La crise migratoire est également une conséquence de l'incapacité de l'UE à parachever son passage vers des formes avancées d'intégration fédérale depuis la fin de l'équilibre mondial bipolaire, avec le choix néfaste de privilégier l'élargissement plutôt que l'approfondissement, à la fin des

années quatre-vingt, lorsqu'il s'est agi de décider comment faire participer à ses institutions communes les anciens satellites de l'Europe de l'est après l'implosion de l'URSS. Ceci explique l'absence d'une politique européenne efficace de l'immigration, qui ne peut se réduire au seul règlement de Dublin III qui laisse les coûts politiques, économiques et sociaux de l'accueil à la seule charge des pays de première entrée dans l'UE (Grèce et Italie, principalement), avec le refus des pays de Visegrád d'en partager la responsabilité, mais aussi d'autres pays, tels que la France et l'Autriche, qui réagissent au déferlement des migrants en fermant les frontières et en mettant à mal la solidarité entre pays membres. Dans le même temps les réponses décevantes des pays se sentant isolés au centre de la crise, notamment l'Allemagne et l'Italie, avec des accords partiels avec des pays extracommunautaires voisins, tels que la Turquie et la Libye, qui font fi de la protection des droits de l'homme dans les camps de concentration organisés sur leurs territoires, abîment leur patrimoine de crédibilité pour pouvoir contrecarrer la dérive des pays de Visegrád vers des formes de démocraties non-libérales.

Au vu de cette situation d'échec d'un effort commun, il ne faut pas s'étonner que la crise migratoire ait été suivie d'une montée en puissance des tensions entre partenaires et des menaces à l'intégrité de l'UE que font courir les partis et mouvements populistes. Après une première phase d'expansion due aux coûts sociaux engendrés par la gestion en urgence de la crise de l'Eurozone causée par les limites de l'intégration monétaire qui a donné naissance à l'euro, une monnaie sans État, ces partis se trouvent aujourd'hui à l'orée du pouvoir ou pire au gouvernement dans pas mal de pays. Il faut ajouter à ces considérations que, en conclusion, faute de progrès substantiels en direction d'une politique d'accueil européenne digne de ce nom, la crise migratoire, en s'inscrivant dans la durée, est destinée à mettre en péril la survie même de l'UE, après l'euthanasie de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'aire Schengen.

Pour en venir au sujet central de cette note, il faut tout d'abord souligner l'état des lieux en ce qui concerne l'influence du populisme en Italie. En bref, et c'est difficile à croire d'un pays qui a derrière lui une longue histoire d'être parmi les avant-gardes favorables à l'unification européenne (en 1989 lors d'un référendum consultatif 88% du peuple italien se déclarait favorable à attribuer des pouvoirs constitutants au Parlement de Strasbourg), aujourd'hui près de trois quarts des partis et des mouvements politiques transalpins peuvent être classés parmi les forces contraires à l'accueil des migrants, eurosceptiques ou carrément hostiles à l'intégration européenne, même si le 53% de l'opinion publique est encore acquise aux vertus de l'euro). Ce record négatif est le résultat des échecs répétés durant plus de dix ans des institutions de l'UE et des gouvernements à démontrer que les crises des dettes souveraines et des flux migratoires peuvent être gérées par une Europe qui protège, selon la définition de Macron, tout en retirant arbitrairement à la compétence des institutions de l'UE les décisions fondamentales pour les attribuer à une gestion basée sur les rapports intergouvernementaux.

En effet, la droite extrême de la Ligue du Nord et du parti Frères d'Italie qui rassemble les héritiers du fascisme de Mussolini (en total un cinquième de l'électorat), ainsi que le Mouvement 5 étoiles (un tiers) arborent des positions populistes ou eurosceptiques, même si ce dernier a récemment mis un bémol à sa politique anti-UE, tandis que Berlusconi (7-8%), considéré comme le politicien le plus modéré de la droite, voudrait expulser du pays plus de 600.000 migrants et défend la drôle d'idée d'une monnaie parallèle à l'euro. De plus, même Matteo Renzi, le chef de file du centre-gauche, tout en étant favorable à un accueil bien organisé des demandeurs d'asile, n'a pas résisté à exploiter parfois la polémique anti-UE, comme il l'a fait, de façon ridicule, lorsqu'il a retiré le drapeau de l'Union du siège du gouvernement pour souligner son refus de suivre la politique financière de la Commission. Et ceci, après avoir honoré en fanfare, avec le Président Hollande et la Chancelière Merkel, la tombe d'Altiero Spinelli dans le cimetière de Ventotene !

Cela étant dit, face à la crise migratoire la politique des divers gouvernements italiens qui se sont succédés ces dernières années a été caractérisée par deux phases. Dans un premier temps, après la révision du règlement de Dublin III sur le droit d'asile en 2013 qui met en principe la responsabilité de l'examen des demandes d'asile à la charge du pays de première entrée, les autorités italiennes, loin d'organiser des centres d'enregistrement de migrants de façon convenable, misaient surtout sur le passage rapide de migrants ayant emprunté la route de la Méditerranée centrale en directions du centre et du nord de l'Union, qui leur offraient davantage d'opportunités d'accueil et de travail, comme en Allemagne, où la Chancelière Merkel en 2015 acceptait d'absorber un exode exceptionnel d'un million de demandeurs d'asile (« Wir schaffen das », « Nous pouvons le faire »). Toutefois, suite aux réactions de maints pays du nord et à la fermeture de leurs frontières, ainsi que de l'opinion publique allemande après un premier moment de disponibilité, les autorités européennes ont décidé

de monnayer le blocage par la Turquie de la route orientale des flux, en obligeant l'Italie à accueillir 500.000 migrants depuis 2014.

Tout cela explique que dans un deuxième temps le gouvernement italien ait ajouté à sa vieille requête de refonte du règlement de Dublin III afin d'assurer un partage équilibré des demandeurs d'asile et un nouveau volet plus volontariste sous forme d'interventions directes en Libye voire dans les autres pays africains de provenance des flux. En février 2017 le ministre de l'intérieur Minniti, qui venait de remplacer l'ancien responsable Alfano, a inauguré cette nouvelle approche, justifiée à son avis par des soucis en matière de possibles périls pour la tenue du tissu démocratique du pays.

A vrai dire, cette nouvelle politique n'en était pas une, car elle avait été suivie même durant la période pendant laquelle la Libye avait été sous la férule de Kadhafi, tandis que les pays voisins étaient gouvernés par des dictateurs qui devaient être balayés par les révolutions du printemps arabe. À l'époque ces derniers avaient conclu avec les pays de l'UE des accords bilatéraux, suivant lesquels ils s'engageaient à mettre un frein aux mouvements migratoires vers l'Europe en échange d'aides et de fonds non déclarés qui alimentaient la corruption de leurs régimes. En ce qui concerne l'Italie, ce système était surtout suivi dans la politique envers la Libye appliquée par le gouvernement de la droite, dont le chef de file Berlusconi se déclarait ami fraternel du dictateur local, même si en principe ceci valait aussi pour les autres gouvernements du pays transalpin, à cause peut être des anciens rapports coloniaux entre les deux pays.

Quoi qu'il en soit, Minniti dès son entrée dans le gouvernement italien confirmait sa réputation d'homme d'action en développant des relations efficaces avec les autorités tribales de Libye, qui prévoyaient le blocage des flots et la reconduite des migrants empruntant la voie maritime pour rejoindre les côtes italiennes dans des centres d'accueil situés dans leur pays. À cela il faut ajouter les actions successives du gouvernement italien et de la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'UE, Mogherini, dans les pays au sud de la Libye d'où arrivent beaucoup des flux dirigés vers l'Europe, pour essayer de les réduire.

Dans le même temps le gouvernement a mis en place un plan pour contrôler les interventions des ONG qui aident les migrants à traverser en sûreté la Méditerranée, plan qui a donné lieu à pas mal de contestations des organisations humanitaires.

En conséquence de cette politique active menée par le gouvernement italien en vue d'externaliser les frontières de l'UE vers le sud, les flux arrivant en Italie se sont en effet réduits, même si cela a été obtenu avec un coût énorme en matière de non-respect des droits de l'homme dans les camps de détention pour les réfugiés en Libye, où sévissent encore des pratiques d'esclavage. Tout cela, dans l'attente que la proposition italienne de lancer un Plan Marshall pour l'Afrique soit suivi par un effort financier adéquat de la part de l'Union, dans le cadre d'une politique européenne efficace des migrations.

Bien que L'Union européenne (UE) ne soit pas une fédération, elle édicte, en particulier en matière d'immigration, des règles contraignantes censées s'imposer aux États membres. Est-ce légitime ? Un rappel de la doctrine fédéraliste permettra d'y voir un peu plus clair.

La question des migrants qui se dirigent vers l'Europe ne cesse de défrayer la chronique : les drames qui se succèdent en Méditerranée, tombeau de milliers d'Africains attirés par le miroir aux alouettes, sans compter les épreuves de toutes sortes tout au long de leur périple ; les Asiatiques coincés à Calais dans l'attente improbable du miracle qui leur permettra de franchir la Manche ; ceux qui, ayant réussi à pénétrer en Europe, se font refouler à la frontière franco-italienne... Les raisons de se scandaliser ne manquent pas. Mais l'indignation est une réaction d'ordre moral et la réponse que l'on doit apporter aux candidats à l'installation en Europe ne saurait être guidée exclusivement par la morale : on le sent bien.

Le point de vue moral doit néanmoins être considéré. L'éthique libérale – éthique minimale dont se satisfont beaucoup d'humains peu ou pas altruistes – enseigne que chacun est libre de vivre comme il l'entend (premier principe) à condition de ne pas nuire à autrui (second principe). Il s'agit donc simplement de déterminer si c'est nuire à autrui que de ne pas accueillir un migrant qui frappe à notre porte. En d'autres termes, est-ce une faute morale que de s'abstenir de porter assistance à quelqu'un envers qui nous ne nous sommes nullement engagés ? Exemple : si un SDF frappe à ma porte et me demande de lui offrir une place sur le canapé du salon, est-il immoral de ma part de refuser de l'accueillir ? En dehors des bons Samaritains, la grande majorité d'entre nous répondra qu'il n'en est rien. Selon qu'on sera plus ou moins généreux on militera dans une association d'accueil, on fera des dons, ou l'on se contera d'approuver l'action du gouvernement en direction des migrants. Ce sera en particulier le cas de tous ceux qui, n'ayant pas une idée bien nette sur la question d'accueillir ou pas et qui, s'en remettent à l'opinion de la majorité telle qu'elle s'incarne dans l'État.

Il faut ajouter ici que le *devoir d'hospitalité* – qui va au-delà de l'éthique libérale minimale – est entendu depuis Kant comme un simple *droit de visite* pour l'étranger. Les auteurs qui tentent aujourd'hui de l'interpréter comme un droit de séjour indéfiniment extensible se réfèrent le plus souvent à une « citoyenneté cosmopolitique »¹⁴ qui, si elle est une réalité autant pour certains migrants du Tiers-Monde que pour certains bourgeois-bohèmes, s'avère difficilement tolérable par des peuples « enracinés » dès lors qu'elle menace leur personnalité essentielle (leur identité). Il n'est pas inutile de rappeler ici que la conception limitée du devoir d'hospitalité

était aussi pour Kant un moyen de conforter sa position anticolonialiste.

On peut en effet renvoyer l'obligation morale aux migrants. Les gens du dehors sont également soumis à l'obligation de ne pas nuire à autrui : considérés de la sorte ils n'auraient aucun droit de s'installer là où l'on ne les a pas invités, à moins de se trouver en danger de mort ou d'être privé de liberté. Pour justifier cette exception – qui est le fondement du droit d'asile – on fait la balance des nuisances : comme il est à l'évidence plus nuisible pour un individu de mourir ou d'être emprisonné *sine die* que pour un autre d'être encombré par un visiteur indésirable, le premier est en droit (moral) d'exiger d'être accueilli et le second a le devoir de le recevoir. Ainsi ceux qui veulent limiter l'accueil aux seuls demandeurs d'asile reconnus comme tels mettent-ils en avant le droit de la population autochtone à défendre ses valeurs (comme les libertés individuelles, la tolérance, l'égalité des femmes et des hommes) qui seraient menacées par les allogènes. Ils peuvent encore faire valoir un argument économique : dans un pays où sévit un chômage élevé, l'arrivée de nouveaux travailleurs aggrave le déséquilibre du marché du travail¹⁵. Ainsi l'examen de la question des migrations du strict point de vue éthique renvoie-t-il dos à dos les partisans de l'accueil le plus large possible et ceux de la fermeture. Les premiers défendent une conception extensive du second principe en faveur des migrants : pour eux tout État qui leur interdit l'entrée commet une faute à leur égard. Les seconds défendent également une conception extensive du second principe mais en faveur des autochtones : est coupable tout État qui laisse entrer les migrants (au-delà d'une stricte interprétation du droit d'asile). Comment décider ? Dans un État démocratique, qui est peu ou prou le régime des pays européens, la réponse va de soi : le choix de la politique migratoire ne peut sortir que des urnes¹⁶. On conçoit, dès lors, qu'il puisse s'avérer très différent d'un pays à l'autre. *Quid* dans une fédération ? Tout dépend de l'interprétation qui sera faite du principe de subsidiarité. Le contrôle des frontières extérieures de l'union, donc de l'entrée des migrants, est clairement du ressort de celle-ci. L'accueil est autre chose. Supposons que dans une fédération de vingt-huit États, vingt-sept soient d'accord pour accueillir les migrants (au-delà du droit d'asile) contre un seul qui n'en voudrait pas. En toute logique fédéraliste les vingt-sept premiers n'ont aucunement le droit de contraindre le dernier à accueillir des étrangers si sa population leur est majoritairement hostile parce qu'elle craint la contamination d'une culture allogène, parce que le chômage est élevé ou pour toute autre raison.

¹⁴ Voir *in Esprit* n° 446 (juillet-août 2018) le volumineux dossier intitulé « Le courage de l'hospitalité » dans lequel les contributeurs plaident, au-delà du « secours » et de « l'accueil » des migrants, en faveur d'une « appartenance » dont les modalités pratiques demeurent néanmoins sujettes à discussion.

¹⁵ Même si d'aucuns s'obstinent contre toute logique à défendre l'idée contraire. L'argument suivant lequel les immigrés accepteraient des emplois dont les nationaux ne voudraient pas signifie simplement en effet, s'il est vérifié, que le marché du travail est empêché de revenir à l'équilibre en raison, entre autres, d'un salaire minimum trop élevé,

des défaillances de la formation professionnelle... et avant tout d'une insuffisante volonté de poursuivre les employeurs de clandestins.

¹⁶ Au nom de la crainte du populisme certains contestent la validité d'un processus démocratique « du bas vers le haut, de l'opinion et des attentes populaires à l'action au sommet » (*cf.* Michel Wieviorka *in Esprit*, *op. cit.*, p. 172). C'est soutenir que le peuple ignore ce qui est bon pour lui, contrairement à ses représentants réputés mieux éclairés, un raisonnement qui, à l'évidence, ne tient plus dès lors que les mandataires librement élus défendent la même ligne que leurs mandants.

La question se présente tout autrement pour les bénéficiaires du droit d'asile (et pour les demandeurs d'asile tant que leur cas n'a pas été tranché). Dans la mesure où ce droit est régi par des conventions internationales, tout État qui voudrait

s'en exempter se mettrait au ban des nations et devrait être soit contraint d'accueillir son quota de réfugiés, soit expulsé de la fédération.

Building European Asylum and Immigration Policies and a European Border Service

Union of European Federalists (late 2015) – Policy Digest
Anton Lazarus

Member of the UEF Europe Secretariat on the basis of UEF Europe Resolutions

Desperate people, desperate Europe

Geopolitical turmoil, wars, conflicts, poverty, natural disasters and climate change pushed more than a million people to come to Europe in 2015 alone.¹ The total number of new arrivals in this period represented a less than 0.2% addition to the total EU population but the situation has caught the European Union and its most exposed Member States unprepared and unable to cope with the challenge.

In 2015, 81.3% of all arrivals to Europe came through Greece, many of whom will have transited via Turkey and the Balkans. Germany and Sweden alone processed 800,000 and 190,000 asylum claims respectively.² Shockingly, in the same year, 3,695 people are known to have drowned or remain missing following tragic attempts to reach Italy or Greece by sea.

Such trends look set to continue in 2016. In the absence of a united European system to manage the external border and a comprehensive European Asylum and Immigration Policy, the most exposed Member States are left almost alone to cope with the arrival of large numbers of people and their transit through or settlement in their territories.

The current Dublin System, determining the Member State responsible for the examination of an asylum request, has become unworkable in light of the concentration of people arriving at the Union's external border. Frontex, the EU agency in charge of coordinating European border management, has proven unable to make a difference given its narrow mandate and its reliance on limited personnel and resources voluntarily made available by Member States.

As Member States including Greece, Slovenia, Austria, Hungary and Croatia respond by installing physical border fencing and internal borders are partially or totally closed in various places, the Schengen arrangements have been tested to their limits and are now put into question. Further

pressure was added following the Paris attacks in November 2015, which led France to reintroduce border checks as part of the national state of emergency.

The combination of security concerns and the unprecedented numbers of people moving into and across Europe has led to mistrust between Member States about the fulfilment of Schengen obligations.

The European union's response so far

The steps undertaken by the European Union to deal with the internal dimensions of the challenge have been limited and are running behind the facts. The relocation scheme adopted by the Council in September 2015³ aimed to share the burden of arrivals between EU Member States. However, its scale was limited, its execution left to the willingness of the Member States, and its implementation is still struggling to take-off.

New legislative proposals, such as the creation of a common list of Safe Countries of Origin to facilitate the identification and return of people not qualifying for international protection and the recent Commission package on border management (to create a small force of a Border and Coast Guard to act in emergency situations) have emerged, but the legislative process to implement them is only just beginning.

In an attempt to make progress on external issues, the EU has sought to foster greater cooperation with Turkey to help manage the situation, including the future organisation of two annual summits⁴, but it remains doubtful whether Turkey wishes to, and can effectively, limit the flow of arrivals into Europe.

The limited scale of the actions and proposals so far has done little to help alleviate the current situation. The few European measures that have been taken focus mainly on crisis management, led by the painstaking intergovernmental decision making of the European Council, and little has been

done to prepare sustainable and comprehensive long-term solutions.

Meanwhile, immigration has become one of the major concerns of EU citizens and European public opinion clearly supports the creation of a common European policy on migration and asylum. In September 2015 a European Parliament Eurobarometer poll showed 66% of the public supporting more decision making at the European level on this issue⁵. ²

The potential for the European union to act

The harrowing scale of the situation and its cost in human lives must not be forgotten. Inaction on this issue fails to live up to the fundamental values and commitment to human rights that are central to European shared values. The first priority of any EU action must be the imperative of saving lives and ensuring the dignity of all persons. It is therefore essential that a comprehensive policy is developed in order to address this issue in an effective and humane manner.

At present it is clear that the EU approach is failing both in terms of crisis-management and in finding long-term solutions. The challenge for certain Member States to cope in the current situation simultaneously risks Europe's ability to meet international humanitarian commitments and to defend its own Schengen system, a fundamental pillar of European integration. The situation clearly calls for a European response, in managing the common European border, in managing the effects of people arriving, transiting through and claiming asylum or settling in different Member States and in third countries, and in order to ensure the continued viability of the Schengen area of free movement.

Furthermore, crisis management is not enough. A comprehensive and long-term approach is required with a European Asylum and Immigration Policy that looks beyond the internal challenges of receiving and distributing new arrivals. It should seek to address the root causes of migration for both refugees and economic migrants. Regarding asylum, it should provide regular and safe routes of entry for those entitled to protection. As for economic migration, a system should be developed to take Europe's long-term economic and demographic evolutions into account.

The following proposals aim to demonstrate how a federal approach built on European solutions is the best hope of achieving these goals.

Federalist proposals for internal measures

- **Preserving Schengen**

Member States should reassert their commitment to the principles underlying the Schengen agreement and the exceptional and temporary nature of any suspensions of free movement within the Schengen area must be stressed. Any suspension should be decided collectively not unilaterally. The need for border controls that have been re-established in response to security threats or large movements of people must be continuously reassessed with the assumption that such controls will be withdrawn as soon as possible.

Border management practices and the way they are enforced must be consolidated and unified to European standards. The process to adopt Smart Border packages, establishing an Entry/Exit System and a Registered Traveller Programme and aiming to improve the management of the external borders of the Schengen Member States, fight against irregular immigration and provide information on over-stayers, as well as to facilitate border crossings for pre-vetted frequent third country national travellers, must be sped-up.⁶

- **Sustainable crisis management**

In the areas most affected by large numbers of people arriving as refugees and migrants, special reception and protection centres should be built with the EU supporting their construction and operation. When required, such centres should be directly built, managed and staffed by EU personnel.

A crisis emergency mechanism for massive influxes of refugees and migrants, with clearly defined criteria for activation at the EU level, should be established. This mechanism would provide the means to deal with future peaks in the number of people arriving as asylum seekers and migrants, building on the experience developed by Member States and current and future EU agencies in the face of ongoing events.

- **From Frontex to a European border service and a European coast guard**

The mandate of Frontex, the EU agency in charge of managing the cooperation between national border guards securing the EU's external borders, should be extended. Frontex's obligations in searching and rescuing vessels in distress when human lives are in danger should be codified and made operational. Its role in the management of identification, reception and protection centres in

the most exposed Member States should be strengthened.

Initially such operations should complement and be integrated into those of national border and coastal guards and forces, and staffed with a mix of national and European experts and other personnel. The contribution of personnel and resources by Member States should be made mandatory. Sufficient resources should be made available, especially with respect to emergency rapidly-deployable teams.

As soon as possible the agency should evolve into a true federal European Border Service, including a European Coast Guard with its own personnel, means and infrastructure. This service would go beyond “support” operations to Member States and have direct and independent responsibility for the common border of the European Union or at least of the Schengen area, at least in areas exposed to particular pressure and at times when Member States are in distress. Current national forces and authorities should be integrated into this European federal system of border management. The Eurosur cooperation between civilian and military authorities for maritime borders, years of Frontex experience, common risk assessment and experience from common training activities should all be used to inform the development of the new European Border Service and Coast Guard.

Any expansion of the mandate of Frontex and the creation of new or evolved agencies must be accompanied by increased transparency and accountability mechanisms to ensure and monitor that their actions comply with international and European obligations. Such mechanisms should include direct democratic oversight by the European Parliament.

- **Expanding the EU civil protection mechanism**

The current EU Civil Protection Mechanism, a system fostering cooperation among national civil protection authorities acting in response to natural and man-made disasters across Europe, should be extended and revised in order to provide in-kind emergency assistance, rapidly deployable to areas most at need. Assistance should include, but not be limited to, response teams, equipment and expertise.

- **Dublin regulation and mandatory relocation**

A revision of the Dublin Regulation, which determines which Member State is responsible for assessing asylum applications and usually allocates asylum seekers to the Member State of entry, is

urgently required. With large numbers of people arriving in Europe the current arrangement puts an unreasonable and unmanageable burden on the most exposed front-line countries.

A relocation system to distribute asylum seekers based on a fair allocation formula (or “quota”), considering GDP, population, unemployment rates and the proportion of asylum claims already received should be implemented on a significant scale reflecting the total amount of people arriving in the European Union and seeking asylum. It should be administered by the European Commission. The cooperation of Member States in such relocations and any related arrangements should be made mandatory.

- **European asylum authority**

A new European Asylum Authority (EAA) would put an end to “asylum shopping”. Mutual recognition mechanisms setting standards in administrative and judicial decision introduced in the short term should form the basis of a single European Asylum system able to process claims against agreed European standards.

Increased resources should be allocated to ensure the time taken to process asylum claims is as short as possible and that decisions are made in full compliance with the Geneva Convention and all relevant European law.

The EU should consider the implementation of common rules for allowing the EAA to issue humanitarian visas and establish, through EU funding, regular entry routes through asylum offices in third countries.

- **An ambitious EU economic migration policy**

For third-country nationals who wish to reach the EU for economic reasons, the EU should propose a system to allow entry to the European Union. Such a system should take into account areas of the jobs market where there is a particular shortage in the workforce in some Member States. The system should be sizeable and influential enough to impact the movement of economic migrants and be developed in cooperation with business, trade unions and other social partners. People interested in coming to Europe to work under this system should be able to apply in the EU delegations or dedicated EU migration offices in their country of origin.

- **Integration for refugees and economic migrants**

Accepted refugees must be able to obtain work permits and have access to the jobs market and training opportunities immediately. They should

be offered assistance with their integration in European society and be protected from the danger of falling into irregular work and labour exploitation.

All those granted the right to remain in the EU should benefit from a fully dedicated integration chapter, contributing to the fight against radicalisation, racism and xenophobia.

The EU should continue to fight against any type of labour exploitation and irregular work and an EU Action Plan should be established to fight various forms of labour exploitation and the causes of illegal work. Such a plan should include awareness-raising elements for businesses and the public. European labour inspectors or law enforcement officers should be able to ensure that the system is being run fairly and effectively, investigate cases of abuse and protect victims where necessary.

- **Increased funding for refugees within the Union**

Member States receiving large numbers of refugees in proportion to their populations or means should be allocated extra resources. The use of resources from the EU budget, or of revenues raised directly by the EU specifically for such purposes, should be considered as the primary way of funding such a programme and any relocation scheme.

- **Gearing up common foreign and security policy and common security and defence policy**

The Union's Common Foreign and Security Policy (CFSP) and Common Security and Defence Policy (CSDP) need to be strengthened and their pitfalls tackled if the European Union wants to find structural answers to causes of mass migration to Europe.

Migration aspects must be taken into account in the discussions on the new EU Global Strategy expected to be endorsed by the European Council in the course of 2016 and in the review of the European Neighbourhood Policy in both Eastern and Southern dimensions.

- **Ending current conflicts**

Diplomatic steps must be urgently taken within the CFSP framework to help end conflicts, particularly in Syria, Iraq, Libya, Afghanistan and Ukraine in order to tackle the root causes of the current situation. A united and comprehensive strategy should be forged within CFSP, specifically to deal with the threat posed by the so-called "Islamic State" group in Iraq, Syria, Libya and elsewhere.

- **Cooperation with countries of origin**

The EU must continue to work with countries of origin including through the Rabat, Khartoum, Budapest and Prague processes and the ACP-EU and EU-Africa Migration and Mobility dialogues (as decided at the Valletta Conference in November 2015) in order to create peace, stability and to support such countries' sustainable economic development leading to a reduction in the number of people forced to or choosing to leave such countries to come to Europe.

- **Assisting third countries hosting refugees**

Funding must be increased and secured for the UNHCR, the World Food Programme and other organisations operating refugee camps in third countries. Member States should step up their contributions to these ends as a matter of urgency.

- **Cooperation with and assistance in countries of transit**

The EU should work closely with Turkey and other transit countries with particular attention to preventing the operation of people-smuggling networks. However, with regard to Turkey, no further accession talks should proceed without an improvement in the rule of law and demonstrable progress with regard to fundamental rights and freedoms.

In the Western Balkans, fragile regions and weak institutions should be supported in managing the movement of people through their territories. Neighbouring third countries should be encouraged to join the EU Civil Protection Mechanism so that assistance and humanitarian aid can be provided where it is required under clearly defined rules and in line with a coherent European response to migratory flows. Agreements should be put in place with such countries to enable Frontex operations on their territory when exposed to large numbers of people transiting through specific areas. Such forms of cooperation should add new impetus to the enlargement process in this region.

Alongside reception and protection centres within the Union and in countries of origin, such capabilities should also be established in transit countries and supported by EU resources. Whenever such capabilities are deployed they must be based on existing best practices and experience.

- **Improving and expanding the common security and defence policy (CSDP)**

Existing CSDP instruments should be better used to address the challenges presented in transit

countries, including the possible allocation of European civilian resources to assist in crisis situations.

A new horizontal civilian CSDP mission could build on existing cooperation within Frontex and Europol to offer expertise and the rapid deployment of personnel and resources to crisis-hit areas⁷. Such a mission could be deployed in third countries when help is requested in assisting with large and concentrated movements of people.

Conclusions

Europe's success on these issues will depend on striking a balance between commitments to human rights and the freedoms of European citizens on the one hand and the need to ensure and secure the Schengen area and the Union's external borders on the other.

The complexity and severity of the current situation can-not be overstated. Europe faces a number of simultaneous challenges in managing the arrival, transit, settlement and, in certain cases, return of people coming to Europe on an unprecedented scale. The particular nature of the current situation requires a comprehensive response that includes both internal and external elements. Steps must be taken in the short term to address immediate challenges, as well as in the medium to long term to prepare for an uncertain future.

The case for unified federal measures to address the crisis is stronger than ever and the steps laid out in this paper demonstrate the potential for fair and European action.

The crucial proposals for a European Border Service, including a European Border and Coast Guard, and for a European Asylum Authority must be taken seriously if the European Union is to develop the tools needed to manage asylum and immigration issues in the future. As such steps impact on national sovereignty, their completion is only conceivable as part of a plan to relaunch European political union, according to a clear and definite time frame.

Ensuring that the EU is fit for the challenges of the 21st century depends on ensuring an effective and united Union and opposing regressive calls for

dilutions or suspensions of Europe's greatest achievements. Now is the time to secure Europe's future by taking further steps towards a federal Europe.

References

- "Mixed Migration Flows in the Mediterranean and Beyond – Compilation of available data and information: International Organisation for Migration" 14 January 2016. (retrieved on 20/02/2016
http://doe.iom.int/docs/Mixed%20Migration%20WEEKLY%20Flows%20Compilation_No_%201_14_January_2016.pdf)
- Europe/Mediterranean Migration Response: International Organisation for Migration, Situation Report" 17 December 2015. (retrieved on 20/01/2016
www.iom.int/sites/default/files/situation_reports/file/IOM-Europe-Mediterranean-Migration-Response-Situation-Report-17-December-2015_0.pdf)
- Council Decision (EU) 2015/1601 of 22 September 2015 establishing provisional measures in the area of international protection for the benefit of Italy and Greece (retrieved on 24/09/2015 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1454671441211&uri=CELEX:32015D1601>)
- Meeting of the EU heads of state or government with Turkey, 29 November 2015 (retrieved on 10/02/16
www.consilium.europa.eu/en/meetings/international-summit/2015/11/29/)
- Parlemeter 2015, European Parliament Eurobarometer Part I: Main challenges for the EU, migration and the economic and social situation" October 2015 (retrieved on 10/02/16
www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/570419/EPRS_STU%282015%29570419_EN.pdf)
- Further information can be found on the Commission's website:
http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/smart-borders/index_en.htm
- "DE/NL Food for thought paper, Tapping the full potential of CSDP in the field of migration" 13 November 2015. (retrieved on 01/12/2015
<http://www.statewatch.org/news/2015/nov/German-Dutch-Proposal-CSDP-Migration.pdf>).

Summary: DiEM25 Policy Paper Proposal on the establishment of a European Asylum and Migration policy

Policy Paper still being worked out by Diem 25 (May 2018)



Introduction

Europe is still in denial of the geopolitical and environmental shifts in the world today. The people leaving behind poverty, famine and war to arrive in Europe, a part of the planet mostly spared these high levels of violence, are met with barbed wire, soldiers, cold seas, and a political establishment incapable and unwilling of untangling its cynical processes and offer the people the help they need and deserve.

To pretend that this failure is the result of an impasse caused by a few right-wing nationalist governments in Europe is to miss the point: the European establishment is *incapable* of dealing with this challenge, just as it is incapable of dealing with the economic crisis. Without a common political agenda, solidarity, and humanism guiding the Union, but rather a series of failures termed as “compromises”, the European Union has failed those who needed it most. When [86% of the world's forcibly displaced population is hosted in developing nations](#), Europe – the world's richest continent – closes its borders to the suffering, and instead chooses to invest its diplomatic and economic capital on such humanitarian abominations as the EU-Turkey deal and the collaboration with the Libyan Coast Guard (LCG), which have been condemned by human rights lawyers and activists from around the world.

This is not a Europe that is true to its values or responsibilities, nor is it a Europe that DiEM25 can recognise as our common home. We must come together as citizens and deny this alien Europe: if there is one thing that is making us feel like foreigners in our own home, it is not our fellow humans fleeing war and poverty, but our politicians and technocrats who are guiding the

European idea further and further away from the principles that it was founded on.

Below is the result of DiEM25 members and partners coming together and constructing an outline of how Europe could in the short, medium and long-term deal with the arrival of refugees and migrants without sacrificing its values, and by investing in the education and work opportunities of all its citizens, regardless of where they were born.

The Replacement of the Dublin System by a Humane Common European Asylum System

Right at the beginning it should be stated that the European Union is not fulfilling its treaty responsibilities, so to create a new policy proposal is not only a question of changing EU-law in the first place, but to implement and comply with those humanitarian policies already in place.

It is important to state that any action undertaken by a Member State, within the framework of EU law, must be read and applied in line with the EU Charter of Fundamental Rights. This means that when authorities at the national level are implementing EU law, they must ensure that this is done consistently with the Charter. This is currently far from being the case.

EU action on migration must be based on the principle of solidarity (Article 80 of the TFEU) which includes asylum, immigration and border control policies. The legal basis for its application in these areas can be found in [art. 77 to 80 of the TFEU](#).

We need a system based on solidarity in Europe, that does not condemn a country on the basis of its geographical location within the Union and enables pan-European burden sharing. The current Dublin system should be reformed to support the development of mechanisms of solidarity among Member states. The Dublin regulation was originally designed to determine which Member State is responsible for examining an individual asylum application. It aims to prevent multiple applications by a single person in several different Member States by establishing a series of criteria which, in general, allocate responsibility for examining an asylum application to the Member State that permitted the applicant to enter or to

reside in the territories of the Member States of the European Union. That Member State is responsible for examining the application according to its national law and is obliged to take back its applicants who are irregularly located in another Member State of the European Union.

NGOs and even the European Commission's evaluation of the Dublin regulation have clearly shown the failure of the Dublin system given its negative impact on asylum seekers, its high cost for Member states for very small transfers being actually carried out and long procedures for the peoples concerned.

Moreover, the implementation of different generations of Dublin systems made it necessary to establish a so-called "hotspot" system to cope with the influx of people especially on the islands of Greece and Italy. As clearly shown by the first assessments of this "hotspot" system, its implementation does not comply with EU asylum law and legal standards. Moreover, fundamental rights of migrants and refugees are not respected.

Many newly arrived migrants have been trapped in prolonged detention without access to asylum, have not received the right information in order to do so, or have been swiftly returned as a result of the hotspots approach. The hotspots have certainly not helped in relieving the pressure from Italy and Greece as was their stated objective: instead, they have led to an increase in the number of asylum applicants waiting in Italy and Greece, consolidating the challenges and shortcomings already inherent in the Dublin system. Moreover, as it was the responsibility of the Member States to implement and run the hotspots, the pressure on the Member States led to the implementation of the EU-Turkey deal and the recent cooperation with the LCG in order to reduce the pressure on single Member States.

Nevertheless, the idea of establishing central systems for registration and assessing can be an important tool to organize the requests - but this has to be part of a broader reform of the European Asylum system, from the reinforcing of resettlement and relocation, to family reunification.

Therefore, we propose the establishment of a Humane Common European Asylum System based on these essential elements:

1.1 European countries shall facilitate mutual recognition of positive asylum decisions and the swift transfer of protection statuses within the EU so that refugees and asylum-seekers can settle where they have more integration prospects/ relatives/ language skills/ work possibilities etc. The mutual recognition of a rejection of a decision is common practice; the only reason the same does not apply to positive decisions is the political cynicism of the Member States.

1.2 Relocation of asylum-seekers by a centralised European system that takes fully into account the preferences of asylum-seekers based on family ties, extended community links, language and cultural ties, past studies or professional experience. Moreover, the demand for skills of a Member State as well as adequate funding and reception conditions for open reception centres have to be taken into account. Detention centres must be closed down.

1.3 Respect the internationally protected fundamental right of non-refoulement by member states of the EU, as well as countries in partnership or collaboration with the Union (e.g. in the case of Libya).

1.4 Inadmissibility of asylum applications based on the concept of "safe third country" or "first country of asylum" **shall not be imposed**, as this means the de facto end of the right to asylum in the EU.

1.5 Improvement of reception facilities: The current situation tries to make reception facilities more flexible by lowering standards across the Union. Instead of streamlining European reception facilities around the lowest common denominator, new legislation must increase the joint standards across all Member States.

1.6 Access to physical and mental healthcare for refugees and asylum-seekers: We need universal healthcare not connected to the administrative burden (In the Doctors of the World study, conducted in 31 cities in Europe, they conclude that [68% of undocumented pregnant women do not go to doctors because of fear from arrest](#)).

1.7 Strengthening the rights of children:

Refugee and migrant children have been facing an extremely difficult and vulnerable situation in the European Union. Increased funding for national child protection systems and building mechanisms to protect children across borders is necessary. It has to be ensured that children get access to guardians, education and family reunification.

1.8 Strengthening the rights of local authorities:

1.8.1 Cities and NGOs shall be able to pledge for receiving refugees from governments

1.8.2 Local people lack information and participation, therefore local schools and authorities have to regularly inform the local population by fostering occasions for mutual recognition

1.8.3 A Migration fund should be accessible to local authorities directly (and not only to the national governments)

1.9 A reform of EU migration and asylum policies and procedures needs to include gender-sensitive measures:

1.9.1 Introduce gender reasons for political asylum and refugee status, as persecution for being a

woman is not considered a reason for asylum (Nigeria is one of the countries that suffer most from gender violence in the world and women do not have the right to Asylum for not being included in the definition of refugee of the UN);

1.9.2 gender-segregated sleeping and sanitation facilities shall be established as common standard in the EU;

1.9.3 female interviewers, translators and interpreters shall be provided for every women seeking protection in Europe;

1.9.4 trauma counselling for women who have experienced gender-based violence;

1.9.5 childcare during screening and asylum interviews;

1.9.6 legal assistance for women on their right to lodge an asylum claim, independently of their spouse and to have a legal status independent of that of their spouse;

1.9.7 gender-specific training for staff

1.10 Transparency in Budget and Funds related to Migration and refugee policy (EU and national budget), is crucial. If states receive money from the European Union it should be obligatory to check if actions are in line with the EU Charter of Fundamental Rights.

La politique migratoire et l'« extraterritorialisation » des frontières de l'Europe

Marion Larché

Doctorante en Droits de l'homme à La Sorbonne – chargée de missions au Bureau de l'UEF France

Grâce à son projet « *Borderline*, les frontières de la paix », le photographe Valerio Vincenzo, dont l'œuvre vient d'être exposée à Strasbourg à l'occasion de l'année européenne du patrimoine culturel, parvient à mettre en lumière la paix en Europe et la liberté de circulation, acquis incontestables de la construction européenne. Par-delà la puissance du message politique transmis par ces images, c'est aussi la (re)définition de la frontière qu'elles invitent à questionner.

L'Europe est un continent ouvert sur une frontière terrestre de 8.000 kms et bordé par plus de 40.000 kms de frontières maritimes. Or, si les frontières intérieures de l'Union tendent à s'effacer depuis la mise en place du marché intérieur et de l'espace Schengen, la frontière extérieure, elle, ne cesse de reculer dans le cadre de la politique d'asile et d'immigration menée depuis plusieurs années. En effet, cette frontière n'est plus une ligne de démarcation entre le territoire de l'Union – coïncidant avec le territoire des pays européens frontaliers – et celui des pays tiers mais une ligne tracée bien au-delà du territoire européen afin de pouvoir mieux contrôler l'issue des parcours migratoires.

La frontière européenne est « *extraterritorialisée* ». En d'autres termes, dans le cadre de la politique migratoire, on pousse les contrôles hors Europe, si bien que la frontière n'est plus européenne mais s'étend au-delà de la Méditerranée – en

Turquie, en Albanie, au Maghreb, au Niger ou encore en Libye. Cette mutation résulte du processus d'externalisation des contrôles aux frontières qui consiste à délocaliser géographiquement les contrôles à l'entrée. Ainsi, face à la « crise migratoire » et dans l'optique de vouloir lutter toujours plus efficacement contre l'immigration illégale, plusieurs instruments sont développés par les États membres afin de freiner, voire d'empêcher, l'entrée sur le territoire européen.

En ce sens, on constate que les opérations de surveillance menées par l'agence Frontex sont organisées dans un espace qui dépasse de plus en plus le seul cadre européen. Grâce au renouvellement récent de ses compétences, l'agence peut désormais agir non seulement en mer mais aussi déployer des garde-frontières sur le territoire des pays tiers. L'opération *Themis*, mise en place depuis le 1^{er} février 2018, couvre, par exemple, le flanc est (Égypte, Turquie), le flanc ouest (Algérie) ainsi que l'Adriatique. Toujours dans l'objectif d'intercepter les migrants avant qu'ils ne parviennent jusqu'au sol européen, des agents de liaison européens sont envoyés dans les aéroports et ports des pays de départ et de transit afin de contribuer à la prévention de l'immigration illégale. Dans le cadre des missions qui leur sont octroyées, ces agents peuvent ainsi empêcher de nombreux individus d'embarquer pour l'Europe. Toujours sous couvert de la « coopération » avec les

pays tiers contre l'immigration clandestine, les États européens ont recours aux accords de réadmission qui visent à faire réadmettre sur le territoire des pays tiers non seulement leurs propres nationaux, mais aussi les ressortissants d'autres pays qui auraient transité par leur territoire. C'est cette logique qui anime la coopération instaurée entre l'Union et la Turquie depuis mars 2016, logique qui devrait se généraliser et s'étendre à d'autres « partenaires ». Cette banalisation des accords de réadmission participe ainsi activement à l'externalisation des contrôles qui se trouvent désormais exercés non plus sur le sol européen mais dans les pays de départ et de transit, ces mêmes pays qui n'hésitent plus à criminaliser l'émigration afin de verrouiller au mieux leurs frontières.

Enfin, la mise en place des *hotspots* (i.e. centres destinés à l'enregistrement des migrants arrivant sur le territoire et permettant ainsi de distinguer les potentiels bénéficiaires de l'asile des migrants économiques) peut également participer au phénomène de recul des frontières européennes – et partant, de l'externalisation du traitement de l'asile. Si ces centres ont surtout été implantés sur le territoire des États européens dits « en première ligne », à savoir l'Italie et la Grèce (sur les îles de Lampedusa, Kos, Chios, Samos et Lesbos), de nombreuses propositions envisagent de banaliser ce procédé dans les pays tiers, et ce malgré une dénonciation toujours plus vive de leur conformité aux droits humains les plus fondamentaux et des risques de traite pesant lourdement sur les migrants. Les récentes discussions entre le Président de la République française et le chef de gouvernement italien semblent ainsi s'orienter en ce sens, la Libye, le Niger et le Tchad n'étant pas exclus de la liste des pays de transit pouvant coopérer avec les États européens.

La frontière européenne est aussi *dématérialisée* par le développement de la politique des visas qui permet

d'intercepter les migrants avant même qu'ils ne franchissent des frontières dites « matérielles ». En effet, les règles européennes imposent à certains ressortissants de pays tiers – plus d'une centaine de nationalités sont aujourd'hui concernées – l'obligation d'obtenir un visa avant d'entrer sur le territoire des États membres. L'on compte, parmi ces pays, ceux qui représentent un « risque migratoire » élevé, comme le Maroc, l'Algérie, la Turquie ou encore la Syrie. Les demandeurs de visas doivent alors justifier l'objet et les conditions du séjour envisagé et disposer des moyens de subsistance suffisants. Outre la dématérialisation des frontières, cette politique participe alors à la « catégorisation » des migrations, opposant celles qui sont désirées aux autres, celles qui sont vertueuses aux autres, celles qui sont facilitées aux autres. La frontière oppose les migrants ayant le droit d'obtenir le Graal leur ouvrant les portes de l'Europe, aux autres. Ainsi, plus proche du filtre que de la forteresse, la frontière européenne n'est plus une ligne de démarcation entre des souverainetés distinctes mais davantage un espace réinventé aux fins d'un *cherry picking* migratoire organisé.

Alors que l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme consacre le droit de chacun de quitter tout pays, les frontières restent prisonnières d'une ère *paradoxe*. En effet, dans un monde interconnecté et globalisé où elles tendent à se dématérialiser et à s'effacer, elles s'érigent pourtant comme le miroir des inégalités toujours plus marquées entre ceux qui les construisent et ceux qui les combattent ; entre ceux qui les traversent et ceux qui les contemplent. Car pour certains, « aucune frontière n'est facile à franchir. Il faut forcément abandonner quelque chose derrière soi. Aucune frontière ne [les] laisse passer sereinement. Elles blessent toutes » (Laurent Gaudé, *L'Eldorado*).

Le fédéralisme à plusieurs niveaux comme principe pour accroître le consensus sur l'intégration européenne

Otto Schmuck

Vice-président de l'UEF Europe, membre du Bureau exécutif d'Europa Union Allemagne

Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Valéry-Xavier Lentz – Paris

Les avantages du fédéralisme

Depuis la seconde guerre mondiale, des personnes comme Altiero Spinelli se sont fortement engagées en faveur de l'idée d'une unification européenne fondée sur le principe du fédéralisme, et les arguments sont toujours convaincants :

- tout d'abord, le maintien de la paix : le concept d'États-nations indépendants a échoué ; l'intégration européenne a ouvert la voie à plus de 70 ans sans guerre ;
- avantages économiques : les effets positifs du marché intérieur, des frontières ouvertes, de l'euro et de la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services sont évidents ;
- amitié et bon voisinage : les Européens veulent communiquer, voyager, apprendre et utiliser différentes langues ;

Mais ces avantages ne pourront être atteints pleinement que lorsque l'Europe sera organisée de manière fédérale. Les avantages généraux du fédéralisme par rapport à un système politique centralisé sont bien connus :

- décentralisation du pouvoir ("check and balances") ;
- une politique proche des citoyens et, en même temps, la possibilité de définir des règles communes en cas de besoin ;
- une plus grande identification avec le système politique, du fait que les électeurs opposés au gouvernement au niveau supérieur peuvent soutenir un autre parti au niveau inférieur(s) ;
- possibilité d'essayer et de tester de nouvelles solutions et concepts politiques, et par conséquent une compétition des meilleures solutions ;
- la possibilité de former et de recruter du personnel politique possédant une solide expérience politique et administrative aux échelons inférieurs.

Le fédéralisme en tant que règle générale et principe pour tous les niveaux politiques

Les systèmes fédéraux, en général, se caractérisent par une prise de décision démocratique avec des parlements forts, le vote à la majorité et la primauté du droit. De plus, ils ont besoin de valeurs communes acceptées et de solidarité.

Le fédéralisme est un principe général qui peut s'appliquer à tous les niveaux politiques – du local et du régional au niveau européen ; dans une vision à long terme, il peut même être appliqué au niveau mondial. La question est de savoir à quel niveau les problèmes peuvent être traités au mieux : par exemple, planification locale et régionale, culture et éducation peuvent être gérées au niveau local et régional, protection

sociale au niveau national et politique commerciale au niveau européen. Dans un monde idéal, le maintien de la paix en tant que problème mondial serait la tâche des Nations unies. Mais comme nous sommes loin d'une fédération mondiale, la sécurité, dans le cas européen, restera dans l'avenir prévisible la tâche des États membres et de l'Union européenne (UE).

Fédéralisme à plusieurs niveaux. La relation UE – États membres – Régions

La coopération mise en œuvre entre tous les niveaux politiques est devenue une caractéristique importante de l'UE. Les raisons en sont multiples : l'UE et les États-nations seuls n'ont pas le pouvoir et l'efficacité nécessaires pour résoudre des problèmes politiques importants. Parallèlement, les interdépendances internationales et les contacts directs des acteurs à différents niveaux politiques se multiplient.

En conséquence, l'UE est souvent caractérisée comme un système de gouvernance à plusieurs niveaux, avec une nette prédominance de l'État-nation. Mais cette prédominance a diminué, et nous pouvons aujourd'hui voir un agencement bigarré de réseaux non hiérarchiques, variables, spécifiques fonctionnellement, se chevauchant. Le processus de prise de décision en vigueur au sein de l'UE donne un rôle clé aux gouvernements nationaux, avec une certaine influence des gouvernements infranationaux dans quelques domaines.

Ces caractéristiques démontrent que l'UE aujourd'hui n'est pas une fédération à plusieurs niveaux bien structurée, mais qu'elle montre presque tous les éléments d'une fédération. Les traités UE se réfèrent principalement aux relations entre les États membres et l'Union. Dans le même temps, ils comprennent une multitude de dispositions qui indiquent clairement que le système politique européen ne se limite pas à cette relation. Dans de nombreux domaines politiques – comme la protection de l'environnement – seules les compétences partagées entre l'UE et les États membres sont adaptées aux problèmes existants, et les régions et les municipalités doivent être incluses pour mettre en œuvre les décisions prises. De plus, la subsidiarité et l'idée que les décisions doivent être prises le plus près possible des citoyens sont des principes directeurs de l'UE.

Des objectifs politiques importants – comme ceux de la stratégie Europe-2020 (augmentation du taux d'emploi, augmentation des investissements publics et privés combinés en Recherche et développement, changement climatique et objectifs énergétiques, réduction des taux d'abandon scolaire, augmentation de la part de la population ayant achevé l'enseignement supérieur, sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion sociale) – ne peuvent être atteints que s'ils sont soutenus et mis en œuvre à

tous les niveaux politiques : européen, national, régional et local.

Dans les traités fondateurs de l'UE, les régions n'étaient mentionnées que comme objets politiques (voir le préambule du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « ... soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées... »). Mais liées à l'achèvement du marché intérieur en 1992 – avec des retombées considérables sur de nombreux autres domaines politiques, tels que la politique sociale et environnementale et même l'éducation et la culture – les régions ont demandé à avoir leur mot à dire dans les domaines de la politique européenne où elles sont directement affectées d'une manière ou d'une autre. Et elles ont de bons arguments pour cela : les régions et les autorités locales sont directement influencées par les décisions européennes et, de plus, elles sont, dans une large mesure, responsables de la mise en œuvre de ces décisions.

Le Traité de Maastricht (1992) a marqué une étape décisive pour l'influence régionale : le Comité des régions a été créé, le principe de subsidiarité a été introduit en référence aux niveaux régional et local (« l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local... ») et la disposition « les décisions sont prises aussi près que possible des citoyens... » concerne dans une perspective régionale – tous les niveaux d'élaboration des politiques.

Aujourd'hui, les régions disposent de plusieurs moyens et instruments pour influencer l'élaboration des politiques de l'UE :

- Comité des régions ;
- Ministres régionaux au Conseil ;
- Contrôle de la subsidiarité ;
- Droit de saisir la Cour de justice ;
- Bureaux régionaux à Bruxelles.

En raison de leur proximité avec les citoyens, les régions peuvent jouer le rôle d'antennes et de courroies de transmission au niveau européen. Cela peut contribuer positivement à l'acceptation des décisions européennes. De plus, les régions et dans certains pays membres les autorités locales sont responsables des écoles et des universités. Elles peuvent promouvoir activement des sujets européens dans les salles de classe et les programmes d'études, et elles peuvent soutenir les activités d'échange des citoyens, en particulier des jeunes.

La régionalisation comme moyen de réduire les conflits régionaux

La régionalisation est l'une des caractéristiques permanentes de tous les États membres de l'UE. Du point de vue des citoyens, l'intégration européenne et la régionalisation peuvent être considérées comme des processus complémentaires : d'une part, le pouvoir s'éloigne du niveau inférieur, d'autre part, le pouvoir se rapproche des citoyens.

L'UE, à juste titre, n'a pas la compétence pour interférer dans la structure interne des États membres. Les dispositions de l'art. 4 du Traité sur l'Union européenne : « L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités, ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales, politiques et constitutionnelles, y compris l'autonomie régionale et locale ».

La structure interne des États membres est très différente. Certains d'entre eux sont des fédérations avec des régions

assez puissantes, dotées d'un pouvoir législatif et de la qualité de l'État. Dans d'autres États membres, les régions ont uniquement des tâches administratives. De plus, dans certains États membres, il existe des régions autonomes qui constituent des cas de figure spécifiques. Normalement, leur statut a été négocié à la suite de conflits graves avec l'État central. En conséquence, il existe une multitude de tailles, de différences de compétences et de capacités administratives au niveau régional. Outre les régions fortes dotées de pouvoirs législatifs, il existe des régions purement administratives et de très petits États membres « régionaux », comme Malte, Chypre et le Luxembourg.

Il est vrai que l'UE n'a pas le droit de s'immiscer dans la structure interne des États membres, mais en même temps la structure et la politique de l'UE affectent directement et indirectement les régions : la politique régionale de l'UE a renforcé les capacités financières des régions, même dans les États membres centralisés. L'intégration européenne offre aux régions la possibilité de jouer un rôle actif au niveau européen. Les représentants régionaux et locaux sont membres du Comité des régions et de nombreuses régions ont établi des bureaux de liaison à Bruxelles.

En outre, l'UE pourrait empêcher l'apparition de conflits régionaux et contribuer à leur solution. L'histoire montre que le marché intérieur, dans le but d'ouvrir les frontières entre les États membres, a contribué à résoudre les conflits régionaux, en particulier dans les cas où les régions ont été divisées par les frontières nationales, comme dans le cas du Tyrol, des Basques ou de l'Irlande. De plus, l'UE garantit des droits fondamentaux fondés sur des valeurs partagées. Ce régime donne aux régions un cadre stable et offre une protection contre les attaques éventuelles des gouvernements nationaux.

Le régionalisme ne signifie pas le séparatisme

Le séparatisme n'est pas et ne peut pas être l'objectif du régionalisme en Europe. L'un des principaux objectifs de l'intégration européenne après la seconde guerre mondiale était – et est encore – d'encadrer l'influence d'États-nations indépendants et de réduire les dangers d'un nationalisme exagéré. La création de nouveaux États membres dans le contexte de l'intégration européenne serait une perversion des idées fondatrices.

En particulier dans les grands États membres, l'existence de régions puissantes peut contribuer à la paix, à la résolution des conflits, à la bonne gouvernance et à une meilleure mise en œuvre des décisions prises. De plus, leur participation active peut contribuer à une meilleure acceptation de l'intégration européenne en tant que telle. Par conséquent, le régionalisme est positif, surtout s'il est organisé au sein des États membres sous une forme fédérale, avec des régions avec des droits égaux. Un régionalisme déséquilibré avec des ensembles de compétences et des règles différenciés dans divers modèles autonomes peut créer des conflits et des rivalités.

Les États-nations ont une position forte dans une Europe fédérale, mais leur capacité à agir est limitée conformément aux règles et procédures acceptées. Dans le même temps, le statut des régions, y compris leur droit à l'autonomie, est accepté par l'UE et les procédures de l'UE offrent une certaine influence aux régions dans le processus décisionnel européen et donnent la possibilité d'agir au niveau européen. Ce n'est ni un objectif ni un concept prometteur de créer une multitude de petits nouveaux États-nations au sein de l'UE. Cela serait inefficace et coûteux et cela aurait de graves conséquences négatives pour l'UE.

Fédéralisme contre nationalisme : le cas de la Catalogne

Domenèc Ruiz Devesa

Membre du Bureau exécutif de l'UEF – Ancien Vice-Président de l'UEF Espagne – Bruxelles

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion

Le fédéralisme européen (et mondial) est apparu, comme une force politique, à la suite de la seconde guerre mondiale afin de dépasser les nationalismes et d'unir dans un projet politique commun les États-nations assiégés du vieux continent, et, progressivement, de l'humanité toute entière.

C'est toujours le cas aujourd'hui, et dans une certaine mesure cette philosophie politique a permis d'atteindre un important succès historique avec la création de l'Union européenne (UE), même si elle n'est pas encore réellement un régime politique fédéral.

Toutefois, les tendances nationalistes ont prouvé être tenaces en occident et dans le reste du monde, et, dans une certaine mesure, elles ont été renforcées par un processus de globalisation déséquilibré, avec l'absence d'une dimension politique et sociale forte. C'est pourquoi, le nationalisme a récemment obtenu des victoires, bien qu'à de courtes majorités, au Royaume uni, avec le *Brexit*, et aux États-Unis, avec l'élection de Donald Trump, une personnalité des médias et des affaires et un soutien bruyant d'une politique stricte de l'« America first » et anti-migrants.

Pour être bref, le nationalisme croit, en tant que doctrine, que les communautés culturelles homogènes et dominantes doivent avoir leur propre et particulière organisation politique sous forme étatique, et que l'exercice de la souveraineté sur le territoire dans lequel une telle communauté est organisée politiquement doit être absolu.

Ces deux hypothèses sont problématiques du point de vue de la garantie d'un ordre international pacifique. La première demande soit la multiplication d'États souverains en stricte correspondance avec les nombreuses communautés culturelles identifiées – en Europe ce nombre pourrait atteindre une centaine – soit la suppression des minorités culturelles dans les cas où un nationalisme particulier est dominant sur d'autres dans un territoire déterminé.

Ce principe nationaliste affecte la stabilité des États actuellement établis, en même temps qu'il complique la prise de décision dans les affaires internationales.

Le second principe favorise des guerres, vu que le principe de souveraineté absolue signifie qu'aucun pouvoir supérieur n'est reconnu par l'État et que l'état d'anarchie règne au-dessus des États. Le règne de la force, prévaut, au lieu du règne de la loi. Au contraire, le fédéralisme s'oppose à ces deux dogmes nationalistes. La souveraineté n'est pas absolue, sauf éventuellement si elle était exercée avec humanité envers tout un chacun et tous, tandis que différentes communautés peuvent appartenir à la même organisation politique pourvu qu'elles partagent les mêmes valeurs et principes collectifs. Le fédéralisme reconnaît également le droit à l'autonomie pour diverses communautés culturelles, s'opposant ainsi au nationalisme dominant dans les États-nations.

Dans tous les cas, d'un point de vue fédéraliste, la notion même de nation est elle-même assez problématique. Renan, dans sa conférence fameuse, concluait qu'elle ne pouvait être définie par la langue, la culture ou l'histoire, mais seulement par un nombre considérable de personnes pensant appartenir à la même communauté¹⁷. Mario Albertini semblait refuser complètement le concept¹⁸.

C'est pourquoi le fédéralisme vise à unir non des nations, mais des États démocratiques, ce qui est une notion objective caractérisée par l'existence d'une entité politique ayant le monopole de l'usage de la force (le pouvoir) sur un territoire déterminé, et l'exerçant sous le principe du règne de la loi. Sans tenir compte que dans l'État il y ait une ou plusieurs nations, si l'on admet que ce concept décrit simplement des communautés culturelles. En effet, il est plus exact d'écrire que l'État a créé des entités nationales grâce à l'éducation centralisée et à la conscription militaire, que l'inverse.

L'UE est la réalisation concrète de cet idéal : les vieux États-nations européens, déterminés à éviter d'autres guerres sur le continent, ont décidé de réunir leurs souverainetés dans un nombre croissant de domaines, établissant dans les faits, un projet politique multilingue et multiculturel, même si une conscience culturelle européenne est également reconnue.

Le mouvement catalan pour l'indépendance, soutenu par pas plus de 48 % de l'électorat selon le résultat du scrutin régional de septembre 2015, peut-être vu comme un autre exemple de contrecoup nationaliste, engendré par la crise économique et financière et l'existence dans une part substantielle de la population d'un sentiment profond d'identité, considéré comme incompatible avec la citoyenneté espagnole.

La question catalane, bien que relativement complexe et influencée par diverses variables, tourne autour des vieilles questions de l'identité nationale et de la redistribution de la richesse¹⁹, en dépit de quelques autres facteurs conjuncturels, comme l'annulation par le Tribunal constitutionnel espagnol d'un certain nombre d'articles du nouveau Statut d'autonomie en 2019, après qu'il ait été approuvé par referendum populaire dans la région.

Le nationalisme catalan a créé la notion d'une nation catalane principalement basée sur la langue catalane²⁰, une langue latine proche de l'italien, du français et de l'espagnol, étant donné qu'il n'y a jamais existé d'État catalan indépendant. Pour parler d'histoire, l'ancien Comté de Barcelone a rejoint le royaume d'Aragon au Moyen-âge, qui était à l'époque beaucoup plus grand que ne l'est la Catalogne actuelle, comprenant l'Aragon, la région de Valence, les îles baléares et, à un certain point, également la Sardaigne et la Sicile. Ce royaume est par la suite entré dans une union dynastique avec la Castille au 15^{ème} siècle, avec le mariage d'Isabelle et de Ferdinand. Depuis, le Catalan

¹⁷ Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* rééd. éd. Mille et une nuits, Clamecy, 2010.

¹⁸ Albertini Mario, *Nazionalismo e federalismo*, coll. Biblioteca federalista, éd. Il Mulino, Bologne, 1999. En français, également disponibles : *L'État national*, coll. Textes fédéralistes, éd. Fédérop, Lyon, 1978, p. 178 (distribution Presse Fédéraliste), et, *L'idée de nation*, éd. Presse Fédéraliste, Lyon, à paraître, 2018.

¹⁹ Pour un aperçu des plaintes historiques et économiques du nationalisme catalan, cf. Borrell, Josep, et, Francesc de Carreras et autres, *Escucha, Cataluña ; Escucha, España*, éd. Península, Barcelone, 2017.

²⁰ *Idem*.

n'est pas seulement parlé en Catalogne mais également dans le pays valendien et aux îles baléares.

Depuis l'adoption de la Constitution espagnole de 1978, l'Espagne est en fait un État fédéral, le quatrième État le plus décentralisé de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE). La Catalogne a joui depuis lors d'autonomie, avec un parlement régional doté de compétences quasi-exclusives dans de nombreux domaines y compris l'éducation et la culture.

Ainsi, il n'y pas de base historique ou légale claire pour l'exercice d'une auto-détermination externe dans le cas de la Catalogne, étant donné que selon les Nations unies un territoire ne peut faire légalement sécession d'un État qu'en cas d'occupation militaire, de discrimination coloniale ou de violations continues et massives des droits humains, appelée, dans ce dernier cas, après l'expérience du Kosovo, la « sécession de remède ».

L'autre moteur derrière la poussée nationaliste en Catalogne, à côté de la construction réussie d'une identité nationale exclusive, au moins pour la moitié de la population, c'est la perception de politiques de redistribution injustes vis-à-vis d'autres régions d'Espagne, qui est typique d'autres riches territoires en Europe (la Vénétie en Italie, la Flandre en Belgique, etc.).

En effet, en 2012, le Président nationaliste de Catalogne, Artur Mas, avait lancé une tentative pour l'indépendance après que le gouvernement central ai rejeté sa demande d'autoriser la région à collecter la totalité des impôts et à contribuer au budget national commun au même niveau que les transferts qu'il en recevait, annulant ainsi tout effet redistributif.

En 2014, le mouvement nationaliste avait organisé unilatéralement un référendum informel pour l'indépendance, auquel avait participé moins de la moitié de l'électorat. En 2015, les partis nationalistes avaient échoué à obtenir au moins 50 % des voix aux élections régionales, mais ils avaient néanmoins poursuivi leur agenda d'indépendance. Finalement, les 6 et 7 septembre 2017, la majorité indépendantiste au Parlement catalan a fait passer deux lois anticonstitutionnelles qui ont servi de base légale pour le référendum d'autodétermination du premier octobre.

Une fois encore, seulement 40 % des électeurs ont participé à ce référendum anticonstitutionnel sans organe de contrôle indépendant, selon les nationalistes eux-mêmes. Sur la base de ce soi-disant référendum, le parlement régional, en l'absence de la majorité de l'opposition, a déclaré l'indépendance le 27 octobre. Le même jour, le Sénat espagnol a voté en faveur d'une intervention dans le processus d'autonomie de Catalogne, avec pour base légale le mécanisme d'exécution fédéral envisagé dans l'article 155 de la Constitution, copié de l'Article 37 de la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne.

Le mouvement indépendantiste catalan, apparaît ainsi en contradiction avec plusieurs principes fédéralistes, en substance et dans la méthode.

En premier, la nation catalane, en tant que communauté culturelle, est déjà totalement autogouvernée en Espagne, et toute doléance pourrait et devrait être résolue politiquement et dans le total respect des frontières constitutionnelles. Il est très clair que l'unilatéralisme qui a caractérisé le mouvement nationaliste est incompatible avec le règne de la loi et le principe d'intégrité territoriale, deux principes clés du Traité d'Union européenne (Articles 2 et 4.2).

Deuxièmement, le fédéralisme ne croit pas que chaque nation ai le droit d'avoir son propre État politique séparé, et intégralement souverain, car ce serait en contradiction avec le principe sur lequel repose le concept de fédération européenne, c'est-à-dire la souveraineté partagée et le système politique multiculturel.

De plus, le fédéralisme européen ne pourrait pas soutenir la naissance indiscriminée de nouveaux États souverains en Europe, affectant par là même la solidité et la stabilité de l'Union, et éventuellement compliquant les processus de prise de décision, pour autant que l'Union survive aux défis des nationalistes intra-étatiques non seulement en Espagne mais aussi ailleurs. Ce n'est pas par hasard que la Cour suprême des États-Unis a déclaré que la Fédération américaine était « une Union indestructible d'États indestructibles », renforçant ainsi le principe d'intégrité territoriale dans deux directions, aux niveaux des États et fédéral.

Troisièmement, l'indépendance basée sur des demandes économiques de redistribution, à part d'avoir été grossièrement exagérées par les nationalistes²¹, est en contradiction avec le principe de solidarité, une valeur fondamentale du fédéralisme comme de l'UE.

Tout bien considéré, les micronationalismes, que ce soit en Espagne ou dans quelconque autre État membre, sont une force régressive et négative pour le processus d'intégration européenne et une gouvernance globale fédérale. Ils posent un défi aux principes fédéralistes de souveraineté supra-étatique, d'entités politiques multiculturelles et de solidarité, de même qu'à un ordre international stable, et, dans le cas du nationalisme catalan, également au règne de la loi et à la structure démocratique, la base de toute fédération régionale ou globale. Si l'histoire a une fin, au sens idéologique, cela mène à une fédération d'États libres, démocratiques et libéraux, et non à la prolifération de nouvelles nations étroitement conçues selon des lignes linguistiques et culturelles.

C'est pourquoi, les nationalistes régionaux ne devraient pas être confortés en Europe, et encore moins, par les fédéralistes européens.

²¹ Cf. en particulier Borrell, Josep, et, Joan Llorach (2015), *Las cuentas y los cuentos de la independencia*, éd. Catarata, Madrid, et la fiche de lecture d'un point de vue fédéraliste de Llorente, Pilar, « Economics and the Tall Tales of the Independence of Catalonia », in, *The Federalist*

Debate, XXX^e année, N° 1, Mars 2016, ainsi que, Ruiz Devesa, « Los mitos del nacionalismo y las cuentas de la independencia en Cataluña », in, *Letra Internacional*, N° 122, été 2016, Madrid.

Rajoy démis de ses fonctions, l'espoir renaît en Espagne !

Roccu Garoby

Vice-président de l'Alliance libre européenne – Extrait de la *Lettre d'information* de Régions & Peuples Solidaires – juillet 2018



Le 1^{er} juin dernier, Mariano Rajoy, esulé, acculé et désormais ex-Premier ministre, est tombé grâce à l'adoption d'une motion de censure avec 180 voix pour, 169 contre, 1 abstention. C'est désormais Pedro Sanchez (PSOE, Parti socialiste ouvrier espagnol) qui dirige le gouvernement espagnol. L'espoir renaît.

Le censeur censuré

"L'homme qui disait tout le temps non". C'est ainsi qu'on devrait (re)nommer Mariano Rajoy. En effet, c'est lui qui, en 2006, alors qu'il est déjà le chef du Partido Popular (PP – droite conservatrice et jacobine espagnole) et de l'opposition, porte l'*Estatut* devant le Tribunal constitutionnel espagnol afin de le faire censurer alors qu'il avait été adopté par le peuple catalan (73,2 %), par le Parlement catalan (120 voix contre 15 du PP) et par le Parlement espagnol (197 voix contre 146 du PP) ! Cette demande sera exaucée en 2010 par le Tribunal constitutionnel qui va censurer tous les éléments fondamentaux du nouveau statut.

C'est lui qui dira non à tout quand, une fois arrivé au pouvoir à Madrid en 2011, il refuse de dialoguer avec le Président de la Catalogne, Artur Mas, nationaliste de centre-droit, qui ne souhaite pas l'indépendance mais veut renégocier le statut et obtenir quelques avancées notamment fiscales et financières. C'est – encore – lui qui dira non et interdira la consultation d'autodétermination du 9 novembre 2014 qui se voulait un appel à la discussion et une façon d'internationaliser une question qui n'était déjà plus une affaire "interne" espagnole. C'est lui – toujours – qui refusera de dialoguer avec les Catalans quand, tous les ans, pour la fête nationale catalane, la *diada*, entre 1 et 2 millions de personnes (sur une population de 7,5 millions !) descendent dans les rues de Barcelone.

C'est lui – évidemment – qui refusera le référendum sur l'indépendance de la Catalogne du 1^{er} octobre dernier et qui enverra même la police pour aller frapper la population qu'il a le devoir de protéger.

C'est – enfin – lui qui a censuré la démocratie en Catalogne en imposant le fameux article 155 pendant près de 8 mois, poursuivi illégalement des élus et des Ministres, imposé des élections – qu'il a perdues par ailleurs – et choisi, de fait, qui pouvait et qui ne pouvait pas faire partie du nouveau gouvernement catalan.

En adoptant cette motion de censure, sur une affaire grave de corruption qui n'est donc pas liée à la Catalogne, l'Espagne a donc censuré le censeur de la Catalogne. Le départ de Rajoy permet à l'espoir de renaître.

Un nouvel espoir

Cependant, la coalition (180 voix sur 350) en faveur de la chute de Rajoy est hétéroclite. Elle est menée par les socialistes (85 élus) et le nouveau Premier Ministre, Pedro Sanchez, qui a passé les dernières semaines à traiter le nouveau gouvernement catalan de tous les noms. Elle est soutenue par la gauche radicale de PODEMOS (80 élus) qui semble être la moins fermée à une option démocratique en Catalogne, par les indépendantistes catalans de gauche (ERC, 9) et de droite (CiU, 8), par les nationalistes basques, de droite qui avaient soutenu le gouvernement Rajoy précédemment (PNV, 5) et de gauche (EH bildu, 2).

"En même temps", en Catalogne, la majorité républicaine arrive enfin à présenter un gouvernement qui ne sera pas retoqué par Madrid qui avait refusé la nomination des Ministres en exil ou en prison sans raisons légales.

Bref, le départ de Rajoy, le serment de Sanchez et l'officialisation d'un nouveau gouvernement catalan ouvrent un nouveau chapitre et laissent entrevoir de meilleurs jours pour la Catalogne et pour l'Espagne sauf si Sanchez n'enfile pas le costume et ne prend pas la stature d'homme d'État, en s'enfermant dans un discours anti-catalan, probablement porteur hors de Catalogne mais assurément dangereux pour l'ensemble des Espagnols et des Catalans à court terme.

L'Europe doit (ré)agir

Scandaleusement silencieuses sur le sujet, l'Europe et la Commission européenne ont voulu protéger un des leurs, Mariano Rajoy, au lieu de défendre la démocratie et l'État de droit. Le changement de Premier ministre à Madrid doit s'accompagner aussi d'un changement de politique à Bruxelles qui ne peut plus rester muette face aux violations des droits fondamentaux en Catalogne.

Bruxelles doit exiger de Madrid que les prisonniers soient libérés, demander que les charges illégales et infondées soient caduques, comme l'ont déclaré les tribunaux allemands et belges, et que le dialogue soit renoué.

Bref, si on n'oublie pas de sitôt l'absence de Bruxelles lors des huit derniers mois, il n'est jamais trop tard pour essayer de se rattraper (même partiellement). Les Catalans demandent d'être respectés en tant que peuple, ce droit qui est imprescriptible et inaliénable est un devoir pour l'Espagne et pour l'Europe.

Puisse la censure du gouvernement Rajoy ouvrir un nouveau chapitre politique en Espagne, que la démocratie soit restaurée et que le droit des peuples à s'autodéterminer soit respecté... enfin...

La coopération transfrontalière entre les Kurdes

Rene Wadlow

Président et représentant auprès des Nations unies à Genève de la World Citizens Association – Ardèche
Traduit de l'anglais par Michel Herland



Drapeau du Kurdistan

Avec la baisse d'intensité des opérations militaires contre l'État islamique, les grandes manœuvres diplomatiques se concentrent sur l'avenir de la Syrie à la tribune des Nations unies comme à Genève, Moscou et d'autres lieux plus discrets. La composition du gouvernement irakien dépend elle-même de l'avenir de la Syrie et de la place qu'y tiendront les Kurdes. Une question cruciale est celle de la coopération qui pourrait se développer entre les Kurdes de Syrie, d'Irak, de Turquie et d'Iran sans modifier les frontières existantes.

Le référendum du 25 septembre 2017 dans la zone contrôlée par le gouvernement régional du Kurdistan irakien, avec 92 % des suffrages exprimés en faveur de l'indépendance, a créé une situation de crise. Le gouvernement central irakien a envoyé des troupes sur la frontière et la Turquie a mobilisé des contingents supplémentaires, laissant craindre un nouveau conflit dans une région surarmée et en proie à de profondes divisions ethnico-religieuses.

L'espoir d'une solution repose en grande partie sur les bons offices des Nations unies et d'un certain nombre de gouvernements. C'est ainsi que tous les yeux se sont tournés vers Paris où le président Emmanuel Macron recevait le premier ministre du Gouvernement régional kurde Nechirvan Barzani et la premier ministre adjoint Qubad Talabani afin de préparer de futures négociations avec Bagdad. La rencontre de Paris entre trois hommes jeunes laissait espérer des idées neuves et un renouvellement de la politique des Kurdes d'Irak, les clans Barzani et Talabani étant les principaux acteurs de la politique kurde depuis des générations.

On ne peut se délivrer de l'impression que l'histoire se répète quand on considère les efforts des Kurdes pour un Kurdistan indépendant. Lors de l'insurrection de 1880-1881, le leader Shaikh Ubaidullah al-Nahir fit déjà valoir que les Kurdes formaient une nation distincte des empires perse et ottoman. De 1908 au commencement de la première guerre mondiale, l'agitation fut permanente. C'est alors que se répandit l'usage du mot Kurdistan, avec même un journal qui portait ce nom. L'écclatement de l'Empire ottoman à la fin de la première guerre mondiale fut un moment essentiel pour beaucoup de Kurdes qui estimaient qu'un État indépendant leur avait été promis. En fait, les puissances dominantes à l'époque, Grande-Bretagne et France, les exclurent des accords d'après-guerre.

Pendant la deuxième guerre mondiale, alors que l'Iran était occupé par les Britanniques et par les soviétiques, ces derniers créèrent dans leur zone la République kurde de Mahabad... qui fut détruite quand les troupes soviétiques se retirèrent en

1946-1947 afin de laisser la place aux Occidentaux qui refusaient la partition de l'Iran.

L'histoire plus récente de la Turquie marquée par la présence du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) et Abdullah Ocalan est marquée par la violence. La répression de toute forme d'autonomie – culturelle ou politique – de la part du gouvernement turc n'a fait que croître depuis le virage autoritaire du président Erdogan.

Le sort des Kurdes dans l'Irak de Saddam Hussein ne fut pas moins violent et compliqué qu'en Turquie. Néanmoins les deux guerres du Golfe et l'occupation américaine ont permis la création de la région autonome présidée par Masoud Barzani²². La guerre civile en Syrie a également eu pour conséquence des velléités d'autonomie de la part des Kurdes de ce pays dans la zone de Rojava²³.

Le vote du 25 septembre 2017 dans la Région autonome du Kurdistan irakien en faveur de la création d'un État indépendant fut déclaré anticonstitutionnel par le premier ministre irakien Haider al-Abadi. Pour sa part, le président turc Recep Tayyip Erdogan menaça de fermer le pipe-line qui fournit l'essentiel des revenus de la zone autonome en Irak, si le vote avait lieu. Enfin l'Iran, d'accord pour une fois avec les États-Unis, déclara que cette consultation n'était certainement pas opportune alors que la guerre se poursuivait en Syrie et en Irak. Pour les gouvernements turc, iranien et syrien toute manifestation en faveur d'un État kurde en Irak soulève la crainte d'une contagion dans leurs propres zones kurdes, sinon de la revendication d'un État kurde unifié. Les États-Unis, déjà suffisamment empêtrés au Moyen-Orient, n'ont nullement envie d'envisager un nouveau découpage territorial, même s'ils ont besoin des combattants kurdes, les Peshmerga, dans la bataille contre l'État islamique.

Force est de constater qu'on manque d'idées neuves pour régler les conflits au Moyen-Orient. Il devrait pourtant être possible de créer des zones autonomes là où les Kurdes sont majoritaires, tout en préservant les droits des minorités ethniques ou nationales installées dans ces zones. Il y a toujours eu un mélange d'ethnies et de religions dans les régions considérées comme leurs par les Kurdes. Il n'y a d'ailleurs pas si longtemps que Saddam Hussein initia une politique d'arabisation en déplaçant des populations arabes dans les zones à majorité kurde.

Il serait également souhaitable d'organiser une coopération efficace entre les Kurdes vivant en Irak, Syrie, Iran et Arménie comme avec ceux installés au Liban, en Allemagne et dans d'autres pays occidentaux. La population kurde où qu'elle soit ne manque pas de talents : on voit combien la coopération entre ces populations aujourd'hui dispersées pourrait s'avérer fructueuse.

Certains leaders kurdes ont trouvé une inspiration originale chez l'écrivain et professeur radical américain Murray

²² Cf. Keri Yildiz, *The Kurds in Iraq: The Past, Present, and Future*, éd. Pluto Press, Londres, 2004.

²³ Michael Gunter, *Our of Nowhere. The Kurds of Syria in Peace and War*, éd. Hurst and Co., Londres, 2014.

Bookchin (1921-2006).²⁴ Bookchin, syndicaliste à tendance trotskyste dans les années 1940-1950, fut ensuite à l'origine de « l'écologie sociale » qui prônait un développement de bas en haut s'appuyant sur les villes et les villages plutôt que sur les gouvernements nationaux. Il appelait ce processus la « démocratie participative confédérale ». Son approche peut s'avérer utile pour instaurer simultanément l'autonomie, la participation de la population aux décisions et la coopération transfrontalière sans qu'il soit besoin de créer un nouvel État-Nation. Les temps de guerre peuvent être ceux des idées neuves, comme ce fut le cas en Europe pendant la deuxième guerre mondiale.

Le gouvernement régional du Kurdistan irakien a présenté le vote de septembre comme le prélude à des négociations avec le gouvernement irakien plutôt que comme une « déclaration d'indépendance ». Pour les votants, cependant, il s'agissait

bien d'indépendance. Il y a un réel risque de violence de la part des gouvernements irakien et turc. Les appels au calme qui se sont manifestés n'envisagent rien d'autre que le maintien du statu quo. Selon Ahmed Aboul-Gheit, le Secrétaire général de la Ligue arabe, « Il est encore possible, à ce stade, d'éviter le pire si toutes les parties concernées font preuve de sagesse et de responsabilité, tout en respectant les paramètres de l'État irakien ».

Le communiqué publié à l'issue de la réunion de Paris appelait au démarrage d'un dialogue national dans les plus brefs délais », ce qui est sans nul doute nécessaire. Néanmoins l'ouverture de discussions en Irak ne saurait occulter le fait que la question du Kurdistan étant transnationale ne saurait être traitée dans le cadre d'un seul État.

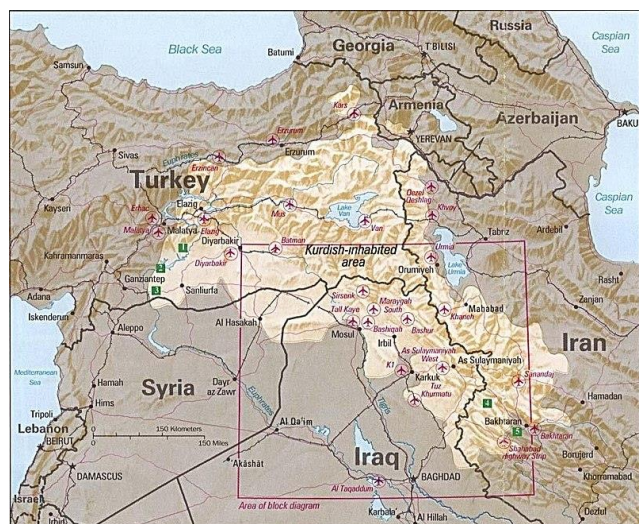
Le Kurdistan dans tous ces États : Turquie, Irak, Syrie, Iran

Eyyup Doru, représentant du HDP (parti démocratique des peuples, en Turquie) situe les enjeux géopolitiques²⁵

Article publié sur le site des Amitiés kurdes de Bretagne / Keneildedoù kurd breizh

Michel Le Hir et André Métayer

Membres des Amitiés kurdes de Bretagne



Les zones majoritairement kurdes en clair, Wikipédia

Le Kurdistan historique ou zone de peuplement kurde s'étend sur environ 550.000 km² mais reste dispersé entre principalement quatre pays voisins : la Turquie au Nord, la Syrie à l'Ouest, l'Irak au Sud et l'Iran à l'Est. La population kurde y est estimée à plus de 40 millions d'habitants.

Eyyup Doru, représentant en Europe du HDP (Parti démocratique des Peuples), invité des Amitiés kurdes de Bretagne, a situé, devant les adhérents réunis en assemblée générale, les enjeux qui se jouent aujourd'hui dans cette partie du monde au travers de l'histoire tragique des Kurdes.

Hommage à Jalal Talabani

En préambule, Eyyup Doru a rendu hommage à Jalal Talabani, décédé le 3 octobre à Berlin à l'âge de 83 ans. Né en 1933, Jalal Talabani adhère à 14 ans au PDK, Parti démocratique du Kurdistan, principal mouvement national kurde, dirigé par le Général Barzani. En désaccord avec celui-ci, il crée en 1975 l'UPK, l'Union patriotique du Kurdistan, et deviendra en 2005, après le renversement de Saddam Hussein, le premier Président non arabe de la République d'Irak.

Concernant la situation dans les différentes parties du Kurdistan, Eyyup Doru, rappelle que la situation est compliquée en raison des enjeux régionaux et internationaux.

Des affrontements quotidiens au Kurdistan de Turquie

Au Kurdistan de Turquie (Bakûr) des affrontements opposent quotidiennement les combattants du PKK et les différentes forces de répression sur le terrain — armée, gendarmerie, korucus (gardiens de villages) — avec des morts des deux côtés. L'arrestation des acteurs politiques du HDP et de son environnement proche se poursuit : entre 7.000 et 9.000 détenus à ce jour, auquel il faut ajouter toutes les personnes incarcérées pour appartenance au PKK. La quasi-totalité des maires kurdes du HDP/DBP ont été destitués et emprisonnés ainsi que quelques députés dont les co-présidents du parti HDP, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ. Les députés condamnés perdent leur statut de député. Trois d'entre eux sont exilés en Europe. Aujourd'hui, la Turquie est sous le contrôle d'un seul homme : Erdoğan.²⁶ Toutes les villes importantes de Turquie comme Istanbul (dont Erdoğan fut le

²⁴Cf. Janet Biehl, *Ecology or Catastrophe. The Life of Murray Bookchin*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2015.

²⁵ L'article ayant été rédigé en 2017, nous nous sommes permis d'insérer diverses notes de rédaction lorsque nous l'avons estimé opportun sans altérer le sens du texte (ndr).

²⁶ Il a depuis été réélu dès le premier tour le 24 juin 2018 avec presque 53 % des voix. Les observateurs internationaux et l'opposition ont dénoncé des fraudes. Erdoğan, arrivé au pouvoir il y a quinze ans, s'assure une main mise politique totale sur le pays pour cinq ans. Le régime est en effet devenu hyper présidentiel en vertu d'une réforme constitutionnelle en avril dernier (ndr).

maire), Ankara, Izmir, ont voté contre Erdoğan. Dans les villes kurdes, il a été rejeté à plus de 70 %.

Des élections libres du Kurdistan de Syrie en janvier 2018

Pour ce qui est du Kurdistan de Syrie (Rojava), Eyyup Doru insiste sur le fait que, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, des élections libres sont inscrites à son agenda. Elles se dérouleront (se sont déroulées depuis, ndr) les 18 et 19 janvier 2018 : *aujourd'hui la région est gérée sur le principe du confédéralisme démocratique, fondé sur la participation des différentes communautés ethniques et religieuses (kurdes, arabes, chrétiens...) avec l'objectif de l'étendre à l'ensemble de la Syrie. Des négociations seraient possibles entre les Forces démocratiques syriennes (kurdo-arabes - FDS) et Bachar al Assad pour la mise en place d'un tel système, mais la République islamique d'Iran, au centre de tous les complots menés dans la région par l'intermédiaire de groupes radicaux chiïtes, s'y oppose, car elle veut créer un axe chiïte qui se prolongerait jusqu'à la Méditerranée. Malgré l'embargo qu'elle subit, la région du Rojava s'en sort quand même économiquement tout en maintenant sa participation sur différents fronts militaires contre Daech, tant à Raqqa [libérée le 19/10/2017] qu'à Deir ez Zor, qui devrait prochainement être libérée. Le canton d'Afrin reste sous pression de la Turquie qui, depuis plusieurs mois, menace de l'envahir mais ce canton, peuplé principalement de Kurdes très militants, est prêt à s'opposer vigoureusement. Les ardeurs bellicistes turques sont aussi freinées par la présence de bases russes dans ce canton (La situation a considérablement évolué, à ce jour en faveur des forces turques, ndr).*

Référendum d'autodétermination au Kurdistan d'Irak

Au Kurdistan d'Irak (Başûr) malgré l'opposition de certains partis politiques, un référendum d'autodétermination a été organisé le 24 septembre 2017. Le « oui » a rassemblé 92,73 % des voix. Le HDP a soutenu ce référendum au nom du droit à un peuple de se prononcer sur son avenir. Eyyup Doru apporte cette précision : *ce référendum est à l'initiative d'un seul homme, Massoud Barzani, chef du PDK et toujours Président de la région autonome du Kurdistan d'Irak, bien que son mandat soit terminé depuis 2 ans. C'est M. Barzani, qui dit ne pas vouloir se représenter pour un nouveau mandat, qui a désigné les membres de la commission électorale chargée d'organiser le référendum, passant outre les prérogatives d'un Parlement empêché de se réunir depuis deux ans. Pour le HDP, les*

décisions doivent être prises par le Parlement. La communauté internationale était aussi opposée à ce référendum, sauf la Russie qui reconnaît le droit à l'autodétermination. Le Ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian l'a qualifié d'inopportun. Mais les réactions les plus vives sont venues des pays limitrophes : Irak, Turquie, Iran, toujours prompts à trouver un terrain d'entente lorsqu'il s'agit de s'opposer aux Kurdes et les sanctions ne se sont pas fait attendre. L'Iran a fermé sa frontière avec le Başûr et l'Irak a fait interdire les aéroports d'Erbil et de Suleymanî aux passagers des vols internationaux, les vols intérieurs restant toutefois possibles. De son côté, la Turquie menace également de fermer ses frontières avec le Başûr et d'empêcher la sortie du pétrole, principale ressource financière pour la région autonome du Kurdistan.

« À ce jour, la Turquie n'a pas mis ses menaces à exécution », précise Eyyup Doru. Il est vrai que ce pays est le principal bénéficiaire des échanges commerciaux avec le Başûr et la famille d'Erdoğan un des principaux acteurs de ce commerce. La Turquie ne devrait donc pas attaquer et, de son côté, Massoud Barzani ne devrait pas proclamer l'indépendance mais négocier avec le gouvernement central de Bagdad.

Situation tendue au Kurdistan d'Iran

La population kurde d'Iran, estimée à plus de 10 millions de personnes, est particulièrement présente dans le nord-ouest du pays, un territoire qu'elle appelle le Rojhilat. La détermination des Kurdes du Rojhilat pour obtenir une reconnaissance de leurs droits est aussi forte que celle de leurs frères dans les autres parties du Kurdistan. Comme en Irak, en Syrie et en Turquie, ils combattent le régime en place depuis plusieurs décennies, plus précisément depuis la révolution islamique de 1979. Chaque année, des exécutions ont lieu sous différents prétextes comme l'opposition à la loi religieuse ou l'accusation de trahison. Eyyup Doru apporte quelques précisions sur la situation actuelle : *au Rojhilat la situation est également tendue. Des manifestations, malgré la répression sanglante, ont eu lieu dans de nombreuses villes kurdes après le référendum au Başûr. Le PJAK², Parti pour une vie libre au Kurdistan, mène depuis 2004 une rébellion armée contre le pouvoir central et milite pour un système politique basé sur le confédéralisme démocratique. Fait nouveau : le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran a décidé de reprendre les armes après une interruption de plusieurs décennies.*

Des combattants et des combattantes du PJAK sont aussi présents aux côtés de leurs frères d'armes kurdes pour lutter contre les djihadistes du prétendu État islamique.

Présentation du verdict du Tribunal permanent des peuples sur la Turquie et les Kurdes, au Parlement européen à Bruxelles

Le Tribunal permanent des peuples (TPP) est un “tribunal d'opinion” qui s'appuie sur la Déclaration universelle des droits des peuples, adoptée à Alger en juillet 1976. Il a été fondé en 1979 à Bologne à l'initiative du sénateur *italien Lelio Basso*.

Le TPP des peuples reconnaît le Président turc Erdogan coupable de crimes de guerre contre son propre peuple

À un mois de l'élection présidentielle en Turquie, le Tribunal Permanent des Peuples (TPP) a prononcé une condamnation cinglante contre le président turc Recep Tayyip Erdoğan, l'accusant de crimes de guerre contre le peuple kurde en Turquie et jugeant que celui-ci était victime “de souffrances

incalculables”. Dans ses recommandations, le Tribunal demande à la Turquie d'engager des négociations immédiates avec les Kurdes, de restaurer l'État de droit et de se retirer totalement de l'enclave d'Afrin en Syrie, peuplée majoritairement de Kurdes.

Le rapport du Tribunal a été rendu public jeudi 24 mai, dans le cadre d'une conférence au Parlement européen, à Bruxelles. Le Président du Tribunal, Phillippe Texier, ancien juge à la

Cour de cassation française, qui a également siégé au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, a déclaré que la "cause clé" du conflit entre la Turquie et les Kurdes était "le déni au peuple Kurde de son droit à l'autodétermination".

Le TPP a été fondé à Bologne en 1979 pour traiter les plaintes contre des États qui n'ont pas ratifié les conventions sur les droits humains, telles que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Sur proposition de l'Association européenne des juristes pour la démocratie et les Droits de l'homme (EJDH) et d'autres organisations juridiques internationales et européennes, le TPP a tenu une session sur la Turquie et les Kurdes, à Paris, les 15 et 16 mars 2018. Le jury composé de sept juges éminents originaires de différents pays européens, a entendu durant ces deux jours, des témoignages relatifs à deux allégations, la première portant sur les crimes de guerre commis contre le peuple kurde durant la période du 1er juin 2015 au 31 janvier 2017, dans plusieurs villes du sud-est de la Turquie, y compris Diyarbakir, la seconde sur les crimes terroristes commis en Turquie ou à l'étranger, tels que les attentats à la bombe, les enlèvements et les assassinats ciblés, y compris l'assassinat le 9 janvier 2013, à Paris, de trois militantes kurdes.

Dans sa délibération, le Tribunal conclut que l'État turc est « responsable du déni au peuple kurde de son droit à l'autodétermination, en lui imposant l'identité turque, en niant l'identité et la présence du peuple kurde, en réprimant sa participation à la vie politique, économique et culturelle du pays, interprétée comme une menace à l'autorité de l'État turc ». Concernant la lutte menée par les Kurdes, il souligne qu'elle présente les caractéristiques d'un « conflit armé non-international » régi par le Droit international humanitaire et que, contrairement à ce que prétend Erdogan, il ne s'agit pas d'un problème de terrorisme susceptible de se voir appliquer la législation antiterroriste. A cet égard, le Tribunal rappelle que le mouvement kurde a tenté à plusieurs reprises de négocier une solution pacifique avec la Turquie, mais que ses propositions ont été systématiquement rejetées par Erdogan.

Le verdict est suivi d'un certain nombre de recommandations :

- la Turquie doit immédiatement mettre fin à toutes les opérations militaires menées par son armée en Syrie et retirer ses troupes à l'intérieur de ses frontières nationales ;
- la Turquie doit rechercher et punir les responsables des crimes de guerre commis dans le Sud-Est de l'Anatolie entre le 1er juin 2015 et le 31 janvier 2017 ;
- la Turquie doit rétablir l'État de droit, libérer les magistrats et les journalistes encore détenus, restaurer la liberté de la presse, mettre fin à l'état d'urgence et appliquer pleinement la Convention européenne des droits de l'homme. La Turquie doit reprendre de bonne foi les négociations interrompues en octobre 2014, en vue d'un règlement pacifique du conflit, et les conclure dans un délai raisonnable ;
- à la conclusion de l'accord de paix, une amnistie devrait être accordée pour les crimes commis par toutes les parties pendant le conflit et tous les prisonniers politiques encore détenus devraient être libérés.

En annonçant le verdict, le Président du Tribunal a noté que les témoignages présentés lors de la session montraient clairement que « le droit à l'autodétermination était systématiquement dénié au peuple kurde », en violation des articles 1 et 2 du Pacte international relatif aux droits sociaux et du Pacte international sur les droits politiques. Il a ajouté que la Turquie avait mené des opérations militaires visant à forcer le peuple kurde à quitter ses terres et reproché à Erdogan d'avoir « incité et légitimé une violence disproportionnée » contre le peuple kurde.

Prenant la parole à la suite de l'annonce du verdict, la députée européenne Julie Ward a critiqué la Première ministre britannique Theresa May pour avoir reçu Erdogan, qualifiant cela de « chose épouvantable pour ceux d'entre nous qui défendent les valeurs démocratiques, la paix ». « Nous devons rester solidaires avec le peuple kurde qui lutte contre l'un des régimes les plus fascistes et racistes que nous ayons actuellement en Europe », a-t-elle déclaré. Notant que les Kurdes avaient commencé à mettre en place une nouvelle société féministe, démocratique et respectueuse de l'environnement dans la région de Rojava, au nord de la Syrie, elle a appelé toutes celles et ceux qui soutiennent les droits des femmes et la protection de l'environnement à défendre les droits des Kurdes. « Les attaques d'Erdogan sont dirigées contre un nouveau système de valeurs démocratiques, de gouvernance et de justice sociale qui est pratiqué au jour le jour dans une zone de conflit, ce qui est extraordinaire », a-t-elle déclaré, appelant les États membres de l'Union européenne à reconnaître cette réalité.

Simon Dubbins, directeur international d'UNITE, le plus grand syndicat britannique, avec 1,4 millions de membres, a également pris la parole après l'annonce du verdict. Il a qualifié de « criminel » le silence de la communauté internationale face à la terreur exercée par Erdogan dans les villes kurdes en 2015 et 2016. « Il n'est pas exagéré de dire que c'est un crime encore plus grand que la communauté internationale ait gardé le silence alors qu'Erdogan envahissait, occupait et nettoyait ethniquement ce qui était une région pacifique au nord de la Syrie », a-t-il déclaré, soulignant qu'aux côtés de l'armée turque, la Turquie avait utilisé une force composée des « mêmes militants de l'État islamique dont nous essayons de nous débarrasser ». Dubbins, dont le syndicat réclame également la libération du leader kurde Abdullah Ocalan, a déclaré que la libération d'Ocalan était plus importante que jamais et serait le thème d'un futur congrès du syndicat.

Margaret Owen, MBE, juriste spécialisée dans les droits humains, récemment en Turquie pour assister au procès de Selahattin Demirtas, le dirigeant kurde emprisonné et actuellement candidat à la présidence depuis sa cellule, a déclaré que les procès en Turquie étaient « totalement injustes, purement politiques » et le résultat de « fictions extraordinaires ».

Le verdict, ainsi que la vidéo de l'ensemble de la conférence sont consultables en ligne, sur le site dédié à la session du TPP sur la Turquie et les Kurdes : <http://tribunal-turkey-kurds.org/>.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le comité de coordination à cette adresse : info@tribunal-turkey-kurds.org

Le congrès du World Federalist Movement réuni à La Haye réaffirme son combat pour la paix mondiale, la justice et la démocratie

(9 au 13 juillet)

Andreas Bummel

Membre du Conseil du WFM sortant, responsable de Democracy Without Borders et coordinateur de la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies - Francfort
Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion

Réuni à La Haye, capitale mondiale de la loi internationale, le [World Federalist Movement](#) (WFM) a réaffirmé les combats de l'organisation pour la justice globale, la paix et la démocratie. Dans une résolution adoptée lors de la réunion, le mouvement souligne sa tâche principale de "bâtitteur d'institutions" et met l'accent sur son engagement pour "la réforme et l'amélioration des institutions internationales existantes" et "la création de nouvelles institutions internationales démocratiques" afin de faire face aux "défis urgents de notre monde interconnecté, en finir avec l'anarchie internationale et se diriger vers le fédéralisme mondial et une gouvernance démocratique".

Le fédéralisme mondial et la démocratie globale sont aujourd'hui plus urgents que jamais

« Alors qu'ils peuvent sembler lointains en termes de réalisation, les buts du fédéralisme mondial et la démocratie globale, sont aujourd'hui plus urgents que jamais » a déclaré le Co-président nouvellement élu du WFM, le parlementaire argentin (ndt) Fernando Iglesias, qui partagera sa tâche avec l'ancien Ministre des affaires étrangères (ndt.) du Canada Lloyd Axworthy.

Les programmes discutés à La Haye ont inclus la Coalition internationale pour le Tribunal pénal international (CICC en anglais), la Coalition pour la Responsabilité de protéger (ICRtoP), la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (CUNPA), la Coalition pour une Cour latino-américaine contre le crime transnational organisé (COPLA, en espagnol), le Partenariat global pour la prévention des conflits armés (GPPAC), ou la *Civil Society Initiative for a UN 2020 Reform Summit* (UN2020), parmi d'autres.

Les priorités identifiées par le Congrès pour les actions du WFM incluent la continuation du soutien à la Cour pénale internationale, la promotion des processus d'intégrations régionales et la démocratisation des organisations régionales, le soutien à la Campagne pour l'Assemblée parlementaire des Nations unies et celui aux efforts en cours pour une Cour latino-américaine contre le crime transnational organisé.

En outre, la réunion a décidé de mettre en place des groupes de travail transnationaux qui exploreront et feront la promotion de solutions fédéralistes aux grands problèmes globaux en collaboration avec des experts et des correspondants pertinents.

Le fédéralisme mondial représente un contre-pouvoir cosmopolite au populisme nationaliste

Lors de discussions sur la nécessité que le mouvement s'engage plus fortement sur des thèmes des migrations, du réchauffement planétaire, l'impact perturbateur de l'automatisation, l'intelligence artificielle et les biotechnologies ou la non-prolifération nucléaire, les participants ont souligné que le fédéralisme mondial démocratique représente « un

contre-poids cosmopolite » à la récente montée en puissance du populisme nationaliste.

Le sujet de la citoyenneté mondiale et le besoin de renforcer la démocratie ont également été soulevés durant la présentation du nouvel ouvrage *A World Parliament: Governance and Democracy in the 21st Century* écrit par Jo Leinen (parlementaire européen et ancien Président de l'UEF Europe, ndt) et Andreas Bummel. Introduite et modérée par la nouvellement élue Présidente du Congrès du WFM, Florencia Gor (argentine aujourd'hui membre des instances du WFM canadien), la présentation du livre a mis en lumière sur comment les besoins de démocratie globale doivent être une réponse à l'érosion de la démocratie dans le monde.

Les résolutions adoptées par le Congrès, comprennent un Appel proposé par le WFM Japon et le Japanese Parliamentary Group for World Federation aux parlementaires de par le monde de fonder de tels (inter)groupes parlementaires afin de promouvoir « une gouvernance démocratique globale et la Fédération mondiale ». Selon une autre résolution, « des impôts globaux pourraient être l'un des moyens prometteurs pour générer des fonds afin de réaliser les Objectifs du développement durable ».

Le Congrès a adopté à l'unanimité une résolution en soutien à une « Initiative citoyenne mondiale » basée sur l'exemple de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) et à la création d'une plateforme internet pour « des débats globaux, des votes et des élections ». Une autre résolution a exprimé le soutien « en principe » du concept d'une Communauté mondiale des nations démocratiques comme un possible premier pas en direction d'une fédération mondiale démocratique ».

Dans le cadre d'une réforme majeure de son organisation interne, le WFM a rationalisé sa propre gouvernance et a aboli l'un des deux organes du mouvement, le Conseil, pour laisser le Comité exécutif et un Congrès bisannuel diriger l'organisation. Il a été convenu que le prochain Congrès du WFM se déroulera à Osaka en 2020.

Le WFM avait été créé en 1947 et il a un statut consultatif auprès des Nations unies. Il est l'une des quelques ONG dans le monde à se dédier aux changements institutionnels globaux. Democracy Without Borders en Allemagne et en Suisse font partie de ses organisations membres.

Le Congrès des Peuples d'Europe, d'Asie et d'Afrique contre l'Impérialisme

Une expérience internationaliste, fédéraliste, socialiste (juin 1948 – 1955)

Pierre Chevalier

Historien – Président de l'Association des amis de Jean Rous – Catllar (66)

« Pour la première fois dans l'histoire des travailleurs, les représentants de près de 37 pays se sont réunis pour discuter et examiner les problèmes communs. 87 organisations et plus de 325 délégués se sont réunis pour s'interroger sur les questions de planification économique, de liberté nationale et d'émancipation sociale »²⁷ écrit John McNair en introduction de l'ouvrage britannique consacré au Congrès des Peuples d'Europe d'Asie et d'Afrique contre l'Impérialisme. Qu'en fut-il dans la réalité ? C'est ce que nous allons essayer de montrer avec toutes les ambiguïtés qui découlent de telles affirmations.

Qui organise le Congrès de juin 1948 ?

Cette expérience internationaliste, fédéraliste, socialiste (au sens le plus large du terme) est la lointaine héritière de la Ligue contre l'Impérialisme et l'oppression coloniale (1927). On y retrouve par exemple Fenner Brockway, des proches de Nehru et de Messali Hadj, qui en avaient été les initiateurs, bien aidés cependant en sous-main par X. Münzenberg, spécialiste des organisations contrôlées par le Komintern. Moscou n'est pour rien dans la genèse du Congrès des Peuples et cherche même à plusieurs reprises à en discréditer les organisateurs.

Les invitants sont F. Brockway, Claude Bourdet et Bob Edwards des « États-Unis socialistes d'Europe ». Pour l'Asie, Jayaprakash Narayan du Parti socialiste indien, Tran Van Kuong de l'Action socialiste du Vietnam et N. G. Ranja de l'Union paysanne de l'Inde. Enfin, Lamine Gueye, conseiller de la République et maire de Dakar, Abdulla Ben Kalil de l'UMMA soudanaise et Aziz Kessous des Amis du Manifeste algérien signent pour l'Afrique. À ces invitants s'ajoute une liste de personnalités soutenant l'initiative²⁸.

Lorsque le congrès débute le 18 juin, on peut répartir les délégués présents en cinq groupes ; certains cependant peuvent être affiliés à plusieurs entités :

- les membres des partis socialistes viennent (ou sont originaires) d'Afrique (Afrique du Sud, Afrique du Nord et Sénégal), d'Amérique (Antilles, Chili, États-Unis et Guyane et Guyane), d'Asie (Inde et Indonésie), d'Europe de l'est (Arménie, Bulgarie, Géorgie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) ou d'Europe de l'ouest (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-

Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Trieste) ;

- les membres d'un mouvement fédéraliste viennent (ou sont originaires) essentiellement d'Europe de l'ouest et appartiennent au Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE), à l'Union européenne des fédéralistes, Crusade for World Government, International Peace Cartel, La Fédération ou aux Cercles socialistes et fédéralistes pour une République moderne ;
- les trotskistes viennent (ou sont originaires) d'Asie (Ceylan, Inde, Palestine et Vietnam) et d'Europe de l'ouest (France, Grande Bretagne, Grèce) ;
- ceux qui ne rentrent dans aucune de ces groupes et qui refusent la politique des blocs et la guerre froide viennent (ou sont originaires) d'Europe de l'Est ou de l'Ouest. Ainsi on a trois groupes à l'échelle nationale espagnole (dont la CNT) et un groupe catalan. En France aussi, une confédération syndicale, Force ouvrière, est présente plus un syndicat enseignant, un groupe issu de la Résistance (L'Insurgé), des partis ou individus issus de scissions au sein du mouvement trotskiste (Pierre Naville) ou du Parti socialiste (Yves Dechezelle) ;
- et enfin, les colonisés viennent (ou sont originaires) d'Afrique, d'Amérique ou d'Asie.

Comment se déroule le congrès ?

Le Congrès se tient à Puteaux, dans la banlieue parisienne du 18 au 22 juin 1948. Il débute par un *meeting* salle Pleyel à Paris, le vendredi 18 juin 1948. Cette réunion publique est présidée par « Marceau Pivert, membre du Comité directeur du PS-SFIO et Président du Comité International pour les États-Unis Socialistes d'Europe ». Une des premières ambiguïtés apparaîtra clairement puisque la plupart des Européens parlent de l'Europe, des États-Unis d'Europe, de l'Europe socialiste ou de la politique des Blocs tandis que les peuples coloniaux quant à eux demandent l'indépendance ; ils luttent pour celle-ci, parfois même contre ceux qui sont présents à la tribune. Cependant, l'énorme gageure de réunir colonisateurs et colonisés en un même lieu semble tout de même réussie puisqu'il y a des échanges, les colonisés montrent une réelle volonté de dialogue et, bien sûr aussi, une soif d'exprimer leurs positions face aux « colonisateurs ». De plus ils prennent contact avec

L'Afrique, enfin, avec Ninine du Cameroun, Rabier d'Algérie, Aubame du Gabon, Léopold S. Senghor, C. Cros, L. Gueye et D. O. Soce du Sénégal et Bidet pour la Tunisie ; Awolowo, Davies, Ojike et Ogunseye du Congrès Syndicaliste du Nigeria Côte de l'Or, O. Esseman Wallace-Johnson de Sierra Leone et l'UMMA du Soudan. D'Amérique les Syndicats Unis et le Parti travailliste de Guyane britannique, le Parti socialiste des États-Unis apportent leur soutien, les élus antillais et guyanais apportent aussi leur soutien. Notons, cependant, l'absence de représentants du Maghreb dans cette liste de soutiens, la liste des présents comblera cette lacune.

²⁷ McNair, John, introduction page 3 in *Report of the World Congress against Imperialism*, éd. National Labour Press Ltd, Londres, 1948, p. 124.

²⁸ H. Barré, J. Badiou, G. Brossolette, H. Frenay, Jacquet, Deniau, Gazier, P. O. Lapie, Alduy, Billebaut, Dardel, Navier, Rosenfeld, Clair, Osmine, Pivert, Vaillant, J. Rous et S. Wichène pour la France ; Stookis, Van Tijn, et De Wolff pour les Pays Bas ; Ciolkosz, Goralczyk et Zaremba pour la Pologne et pour la Grèce Benetatos, Desylas, Papayoannou, et Witte, auxquels s'ajoutent 24 députés britanniques et 5 syndicalistes.

L'Inde (le Dr. Ranga), la Corée, avec Syngman Rhee et des Vietnamiens soutiennent l'initiative.

d'autres mouvements coloniaux. Le matin du 19 juin, F. Brockway précisera l'ordre du jour du Congrès. Puis, Jean Rous, secrétaire de la commission préparatoire, rappellera les enjeux du Congrès « *œuvre efficace, constructive et utile* » malgré la grande disparité « *des peuples, des nations, des races, mais encore et surtout des opinions et des tendances représentées* ». Il souligne qu'il faudra « *dégager des principes communs, pour pouvoir atteindre à l'efficacité, à l'action et à l'organisation de l'action* » et conclut « *la libération nationale et sociale des Peuples sera l'œuvre des Peuples eux-mêmes* ». Rentrant directement dans le vif du sujet l'après-midi permettra aux colonisés eux-mêmes d'expliquer ce qu'est effectivement la colonisation et ses effets concrets en Indonésie, en Inde, au Vietnam, en Afrique du Nord, à Madagascar (dont certains délégués sont poursuivis en justice par la France) ou dans l'ouest africain. Le 20 juin, les rapports économique et politique seront examinés en commissions. Ces travaux peuvent être résumés par les extraits d'une discussion virulente entre Zivko Topalovitch, du Parti socialiste yougoslave, et le socialiste kabyle Mohand Saïd Lechani. Les archives de Rous ou l'ouvrage de McNair considèrent ces deux interventions comme symboliques des débats. Celle de Z. Topalovitch appuie l'idée que si la démocratie disparaît en Europe de l'ouest comme elle a reculé en Europe de l'est, la liberté dans les pays colonisateurs et dans les pays colonisés (qui pourraient éventuellement être libres du joug colonial) seraient sous contrôle de l'Union soviétique. Pour étayer sa démonstration, il ajoute « *Regardez la situation, camarades. Vous venez à Paris, aujourd'hui centre d'un empire colonial. Vous critiquez le régime et vous pouvez rentrer chez vous. Et nous qui vivons sous un régime totalitaire, non seulement nous ne pouvons critiquer ce régime dans notre propre pays mais, en plus, si nous prononçons un seul mot de critique à l'extérieur, nous ne pourrions rentrer dans notre pays* ». M. S. Lechani, conseiller de l'Union française, intervient en s'adressant tout particulièrement aux amis européens à propos de l'impérialisme. Revenant à l'origine du congrès, les États-Unis socialistes d'Europe pour lutter contre la guerre, il rappelle que la guerre, que les Européens craignent, fut en fait le moyen utilisé pour dominer les autres continents. Il constate que les Européens semblent perdre leur supériorité militaire, scientifique et matérielle, et que « *c'est seulement aujourd'hui que vous parlez de justice et d'humanité* »²⁹. Il ajoute qu'il parle, bien sûr, des gouvernements européens. Et si la peur que leur procure le risque de colonisation par les États-Unis ou l'URSS les amène à vouloir construire une troisième force internationale, « *nulle part le racisme n'est supprimé, les quatorze points du Président Wilson sont bien oubliés* ». Il demande : « *Qu'arrivera-t-il à la Charte de l'Atlantique ou aux accords de San Francisco ?* »³⁰. Pour conclure, il précise : « *Il est nécessaire de nous convaincre que la dignité et les droits de l'homme sont la véritable force motrice du travail pour l'émancipation humaine que vous essayez d'assumer. Je dois vous mettre en garde contre une escroquerie morale qui ne peut se terminer qu'en anéantissement* ». Personnellement j'ajouterai une intervention de Djelouli Fares, du Néo Destour tunisien. Il interroge l'assemblée ainsi : « *Ce congrès qui unit les démocrates est-il oui ou non contre l'impérialisme ?* ». Puis, il reprend le thème développé par Lechani sur le risque de duperie de la part des Européens. Rappelant que « *Léon Blum a dit la veille : 'Qui de nous n'est pas socialiste dans son for intérieur et sa conscience ?'* », il se dit d'accord sur cette affirmation, « *mais, ajoute-t-il pour conclure, il faut que le socialisme soit la doctrine d'une vie raisonnable entre les hommes. Nous sommes d'accord, nous qui sommes encore colonisés* ». Enfin le dernier

jour, 21 juin, devrait permettre de voter des résolutions et des projets d'action. Une résolution préalable s'insurge contre les pratiques de certains gouvernements ou représentants de gouvernements dans les colonies qui ont empêché certains délégués de venir (Grèce, Tunisie, Soudan). Le rapport de la commission économique est ensuite présenté par Bob Edwards « *les faits rapportés dans le rapport sont les conséquences du système capitaliste et de l'impérialisme, les perspectives seraient autres avec le développement ultérieur du socialisme* ». Puis il montre que seul l'établissement d'une économie équitable entre tous les continents, les pays coloniaux et les colonies « *sera le gage de l'avenir* ». Il reçoit une volée de bois vert de la part de R. H. Vanniasinkam, délégué du Parti Lanka Sama Samaja de Ceylan, qui affirme que « *le gouvernement du Labour comme les autres gouvernements capitalistes (...) ne recherche qu'un maximum de production et l'exploitation des indigènes* ». M. Sabin, pour les Cercles socialistes et fédéralistes pour une République moderne, résume son propos en précisant que « *cette évolution fédéraliste, c'est-à-dire la coopération de groupes ou la coopération de régions parfaitement équipées* » pour produire certains produits donnés et qui s'unissent sans frontières douanières et sans barrière doit donner de meilleurs résultats qu'une centralisation et une planification complète qui, en faisant des hommes des pions sur un échiquier, leur enlève la liberté dans la diversité et par conséquent les rend socialistes sur le papier et non dans les faits. Le rapporteur précise que, d'une part, il n'était pas le responsable de la situation dans les colonies et, d'autre part, que si les socialistes au pouvoir en Europe ont échoué c'est parce qu'ils « *suivent les opinions publiques plutôt que de donner l'impulsion nécessaire* ». Le rapport fut adopté avec seulement 6 voix contre, étant entendu que la commission permanente aurait pour mission de proposer un programme précis d'action(s). La discussion et le vote du rapport politique se déroulent l'après-midi. Auparavant, les délégations indonésienne et hollandaise proposent une motion commune sur la situation en Indonésie. Présentée par Noegroho et J. Last, elle condamne la politique policière et coloniale néerlandaise et demande le « *départ de l'instrument colonial d'oppression* », la « *remise au pouvoir du gouvernement des États-Unis d'Indonésie* ». Cette motion est votée à l'unanimité. Henry Frenay, rapporteur de la commission politique reprend le texte original et indique les modifications que la commission a proposées. P. Frank pour le Parti communiste internationaliste considère les avancées comme réelles mais insuffisantes pour qu'il vote le Rapport. Deux points justifient cette position. Il avait été demandé que le congrès « *exige des socialistes qu'ils refusent de voter la confiance aux gouvernements qui mènent les guerres coloniales* », deuxièmement, pour lui, le texte divise le monde en trois parties, les États-Unis, l'URSS et le bloc Europe, Afrique, Asie. Il juge fausse cette division car la division n'existe qu'entre les exploiters et les exploités. Au nom des Cercles socialistes et fédéralistes, V. Atalan rappelle que le monde est divisé en deux blocs en rivalité, les autres nations étant alors appelées à être colonisées. Seule l'organisation d'une union des autres nations, union socialiste et fédéraliste, est un gage de réussite si tout se fait de façon volontaire et sous le « *contrôle d'une cour de justice qui fera respecter les droits de l'homme* ». Henri Frenay reprend la parole pour dire qu'une opposition entre Européens et colonisés s'est fait jour sur le problème de l'expansionnisme russe en Europe ; il propose que cette question soit traitée entre Européens. À ce moment la réunion prend un nouveau tour avec le refus des

²⁹ Lechani M. S., in, *Report of...*, op. cit., p. 44.

³⁰ *Idem*.

représentants des pays sous domination coloniale de parler dans ce congrès de troisième force, notion ambiguë aux sens différents selon les intervenants. Ils refusent aussi la focalisation sur les deux impérialismes américain et russe, alors qu'ils sont colonisés par la France, la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Le syndicaliste tunisien Ferhat Hached propose alors de supprimer toute référence aux deux blocs et de se concentrer sur l'opposition contre l'impérialisme britannique et l'impérialisme français. La proposition est acceptée. Pour clore la journée la commission jeune apporte son soutien aux combats des jeunes des pays dépendants pour l'indépendance de leurs pays, condamne toutes les formes d'oppression des peuples, soutient les jeunes des pays totalitaires pour leurs libertés. Enfin elle demande aux jeunes de Palestine, du Vietnam et de Grèce de refuser les combats fratricides.

Un bureau de trente membres (10 par continent, mais 2 ou 3 postes sur 10 sont mis en attente) est élu. La Charte du Congrès donne pour objet de « rassembler les mouvements anti-impérialistes et démocratiques du monde pour lutter pour la libération nationale et l'indépendance des peuples colonisés et pour préparer ces peuples à la libération sociale par la démocratie véritable et l'union internationale des peuples dans une confédération démocratique ».

Jusqu'en 1956, le Congrès des Peuples contre l'Impérialisme³¹ a continué d'exister. Deux à trois conférences internationales par an se sont tenues (en France ou en Grande-Bretagne), des bureaux régionaux (Londres, Paris, Amsterdam et Calcutta) sont installés dès 1949. 37 organisations ou groupements cotisent au Congrès. Dès 1949, la campagne principale vise à une affiliation à l'ONU. Par ailleurs, le Congrès lance des appels contre les formes coloniales au Maroc (fin du double Protectorat) et en Tunisie (fin du Protectorat), en Algérie (libération de Messali Hadj et des autres prisonniers politiques), à Madagascar (libération de Raseta), au Vietnam, en Indonésie, en Malaisie, dans les ex-colonies italiennes, en Afrique de l'Ouest britannique et en Afrique du Sud (ségrégation raciale). Parallèlement, cinq bulletins du Congrès de Peuples contre l'Impérialisme ont été édités en Français et en Anglais (en 1948 et 1949). En avril 1950, à la suite de son congrès, le comité international envoie à l'ONU une « Adresse à l'Organisation des Nations unies sur la violation des Liberté Démocratiques et des Droits de l'Homme dans les Pays dépendants ». Cette adresse remercie une première intervention de l'ONU à la demande du Congrès contre l'interdiction française de tenir un meeting anti-colonial. En mai, un député britannique, Ronald MacKay, intervient à l'« Assemblée européenne de Strasbourg pour défendre une motion appelant les gouvernements européens ayant des colonies à reconnaître les droits des peuples de ces territoires à l'auto-détermination, à la formation de fédérations régionales sans tenir compte des frontières coloniales et à aider à la création des États-Unis d'Afrique ». Lors de la troisième conférence internationale, (Paris mai 1951), le CdPI adopte une motion intitulée « Libérer l'Afrique ». Cette motion rappelle que l'Asie est libérée de ses colonies (à l'exception du Vietnam, de la Malaisie et des comptoirs français et portugais de l'Inde). Les efforts doivent, donc, se porter sur l'Afrique. Dans la mesure où d'une part, dans ces pays, une minorité colonialiste défend ses privilèges et que d'autre part l'Afrique est un enjeu stratégique dans la lutte entre les deux blocs, il est nécessaire et urgent que les peuples sous le joug colonial

proclament leur indépendance vis-à-vis des blocs et leur refus de se laisser entraîner dans une guerre « dite pour leur liberté » alors qu'ils sont eux-mêmes enchaînés par le système colonial. La même année se crée en France un « Cartel des Gauches Indépendantes » qui se veut lieu de réflexion et d'action, hors de la SFIO. Jean Rous y participe au nom du CdPI. Des candidats, dont lui-même, sont présentés dans plusieurs circonscriptions aux élections législatives de juin. On peut relever la présence, soit comme candidats soit comme membres du comité de soutien, de Charles d'Aragon, Claude Bourdet, André Grouès (dit Abbé Pierre), Jacques Madaule, le pasteur Trocmé ou bien de Albert Bayet, Y. Dechezelles, le pasteur Jezequel, Léon Massignon, Jacques Monod et les principaux responsables de la revue *Esprit*. Le résultat sera loin des attentes ; en moyenne 2 ou 3 % des voix à l'exception de l'Abbé Pierre qui obtient 8 %. En octobre 1952, le comité international du CdPI prolonge son mot d'ordre de « Libérer l'Afrique » en coordonnant en Afrique même une campagne menée par les membres du CdPI de dix pays africains (Sierra Léone, Gold Coast, Nigeria, Uganda, Kenya, Algérie, Maroc, Tunisie, Soudan et Madagascar), soutenus par l'Inde, Ceylan et les groupes européens du CdPI pour que l'Afrique soit le thème principal de la session de l'Assemblée générale de l'ONU. En 1953 une campagne d'adhésions individuelles ou de groupes est lancée. En avril 1955, J. Rous est invité, en tant que Secrétaire général du CdPI, à assister à la Conférence de Bandung, il jouera un rôle de médiateur entre les fractions indépendantistes tant tunisiennes qu'algériennes. En novembre de la même année se crée le Mouvement Justice et Liberté Outre-Mer (MJLOM), antenne française du Conseil Mondial pour les Libertés Coloniales qui succède au CdPI. Pour les initiateurs du congrès, il n'a plus lieu d'être puisque le « Tiers-Monde a désormais une certaine autonomie d'action »³².

En guise de conclusion :

En « s'étant libéré du patronage des partis politiques français, quelques-uns des représentants parlementaires d'outre-mer (...) ont pu s'organiser en une alliance appelée Indépendants d'outre-mer. Cet éloignement des députés coloniaux africains du patronage des partis politiques français est un nouveau développement dans la Politique coloniale française. C'est un signe d'une conscience nationale qui s'accroît, qui est stimulée par l'agitation politique des colonies britanniques ouest africaines en vue d'une autonomie complète »³³. On peut reprendre ce texte de George Padmore, le leader du Congrès panafricain, présent à Puteaux et l'appliquer aussi à une partie des présents européens. Rous quitte la SFIO en 1948, d'autres viennent de la quitter comme Dechezelles ou Clair. De nombreux interlocuteurs ne se sentent plus tenus par la parole du Parti socialiste mais se retrouvent ainsi marginalisés. D'autant que c'est indépendamment du congrès que continue à se décider le sort des colonisés. Les gouvernements européens, avec des nuances sensibles, refusent en définitive de céder du terrain sous la pression des colons. Les relations internationales tendues les poussent à rallier le camp des États-Unis et à renvoyer les tensions coloniales à une question de maintien de l'ordre interne aux États. Pour autant, les relations personnelles et amicales entre les initiateurs principaux, Brockway et Rous, et les ressortissants des pays colonisés établies lors de nombreux combats communs (pour la France et son Empire, le front populaire, la guerre d'Espagne,

³¹ Pour désigner le congrès des Peuples nous utiliserons le sigle CdPI.

³² Biondi, Jean-Pierre, *Les Anticolonialistes (1881-1962)*, éd. Robert Laffont, Paris 1992, p. 287.

³³ Padmore, George, *Panafricanisme ou communisme*, éd. Présence africaine, Paris, 1962, p. 217.

l'immédiat après-guerre dans les couloirs de Franc-Tireur ou de la SFIO) se prolongèrent au-delà du Congrès et cimentèrent le sérieux de la réflexion et la volonté d'arriver à un résultat. Ce combat a permis à terme aux populations des métropoles de percevoir l'inutilité de la colonisation sans mesurer cependant le bénéfice à retirer d'une fédération tant européenne que franco-africaine. Les « coups de gueules » des représentants des peuples dominés ont aussi obligé les

Européens à cesser de se complaire dans leurs soucis locaux et à envisager effectivement les problèmes de la décolonisation. Ce résultat n'est pas arrivé assez vite et a coûté de nombreuses vies humaines et des temps de prison longs pour de nombreux colonisés. Ce ne fut donc pas un succès mais la « graine » était plantée.

Réforme de l'ONU : où en sommes-nous ?

Andrea Cofelice

Chercheur au Centre d'études sur le fédéralisme de Turin

Traduit de l'anglais par France Bouchez – Rouen

Avec la publication de *Un Agenda pour la paix* (1992), *Un Agenda pour le développement* (1994) et *Un Agenda pour la démocratisation* (1996), le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, Boutros Boutros-Ghali, a lancé un ambitieux programme de réforme des Nations unies afin de renforcer, démocratiser et adapter la structure et les méthodes de travail de l'Organisation au nouveau contexte international, marqué par la fin de la guerre froide. Que reste-t-il aujourd'hui de l'esprit de cette réforme ? Quelles sont les initiatives entreprises et les problèmes non résolus ?

Au niveau institutionnel, les quelques initiatives mises en œuvre jusqu'à présent remontent au Secrétariat de Kofi Annan (1997-2006), qui a choisi de centrer son agenda sur la réforme du pilier de la paix et des droits de l'homme, en encourageant la création de la Commission pour la consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme (les deux propositions étaient inscrites dans son rapport de 2005 intitulé *In Larger Freedom*).

La Commission pour la consolidation de la paix a été créée en 2006 pour répondre aux besoins réels « sur le terrain ». Les missions traditionnelles de maintien de la paix des Nations unies ont en effet, généralement pris fin avec la signature d'accords de paix entre les parties. Cependant, des preuves empiriques ont montré qu'environ la moitié des pays impliqués dans des conflits, en particulier dans des conflits civils, ont tendance à retomber dans la spirale de la violence dans les cinq ans qui ont suivi la signature de ces accords.

Pour réduire ce risque, la Commission pour le renforcement de la paix, organe intergouvernemental composé de 31 membres, intervient dans des contextes d'après conflit en vue de mobiliser les ressources nécessaires et de promouvoir des stratégies intégrées à moyen et long terme pour la reconstruction des infrastructures, des institutions et des réseaux. La Commission travaille actuellement dans six pays africains : le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la République centrafricaine.

En 2006 également, le Conseil des droits de l'homme a été créé pour remplacer l'ancienne Commission des droits de l'homme. En dépit de la fonction essentielle de la Commission en tant que centre de consolidation du droit international des droits de l'homme, elle a été critiquée pour sa politisation excessive et le manque de réponses efficaces aux violations des droits de l'homme dans le monde au cours des dernières années.

Sans modifier son mandat, l'actuel Conseil des droits de l'homme, organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 47 États membres, a mis en place des mécanismes de protection nouveaux et, du moins dans l'intention, plus équitables. En 2021, l'Assemblée générale des Nations unies évaluera si le Conseil a réussi à répondre à ces attentes.



Ban Ki-moon à l'ONU

Après le mandat de Ban Ki-moon (2007-2016), marqué par une stagnation décevante sur ces questions, les efforts de réforme ont été relancés par l'actuel secrétaire général, Antonio Guterres. Quelques mois après son élection, Guterres a présenté, dans une série de rapports détaillés, ses propositions visant à renforcer le système de développement des Nations unies (*Repositionner le système de développement des Nations unies pour réaliser le Programme 2030 : assurer un avenir meilleur à tous*, doc. A/72/124-E/2018/3), réformer le pilier paix et sécurité en créant, au sein du Secrétariat de l'ONU, un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et un Département des opérations de paix (*Restructuration du pilier de la paix et de la sécurité des Nations unies*, doc. A / 72/525), et simplifier la gestion de l'Organisation (*Changer le paradigme de la gestion aux Nations unies : assurer un avenir meilleur pour tous*, doc. A / 72/492).

La proposition de réforme du pilier du développement s'articule autour de sept points stratégiques portant sur la fragmentation et la bureaucratisation du système des Nations unies, qui entraînent de graves défaillances opérationnelles, la duplication des tâches et la dispersion des ressources. Par une approche fondée sur les besoins et la prévention, la proposition de réforme vise également à créer un système plus responsable et efficace qui pourrait offrir de meilleurs résultats

sur le terrain et renforcer la réactivité, les capacités de planification et de gestion des risques des pays en développement.

Concernant le pilier paix et sécurité, Guterres propose la création, au sein du Secrétariat de l'ONU, d'un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'un Département des opérations de paix afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix des missions politiques spéciales. La proposition vise à adopter une approche globale face aux causes fondamentales des conflits et des situations d'après conflit, en mettant davantage l'accent sur leurs aspects socio-économiques et sur la nécessité d'intégrer, de manière plus incisive, la sécurité, les droits de l'homme et les piliers du développement. Ces propositions seront négociées par l'Assemblée générale en 2018.

On ne peut nier que ces efforts passés et actuels pour faire avancer la cause de la réforme des Nations unies sont nécessaires et pertinents ; cependant, l'éléphant dans la salle est sans aucun doute la réforme (échouée) des organes fondés sur la Charte, en particulier le Conseil de sécurité. Bien que plusieurs groupes de travail intergouvernementaux aient discuté de la manière de réformer le Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1993, le débat actuel est si polarisé que les États membres n'ont même pas réussi à préparer un projet de texte pour les négociations. Quels sont, dans ce contexte, les principaux obstacles ?

Selon un programme de travail établi en 2008, les négociations intergouvernementales en cours sur la réforme du Conseil de sécurité devraient porter sur cinq points : 1) les catégories de membres du Conseil (options permanentes, non permanentes ou autres) ; 2) la question du *veto* ; 3) la représentation régionale ; 4) la taille du Conseil élargi et les méthodes de travail ; 5) les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En réalité, les discussions sur les points 3 et 4 ont abouti à une situation d'impasse due à une vive confrontation entre trois principaux groupes d'États : le « Groupe des quatre – G4 », composé de l'Allemagne, du Japon, de l'Inde et du Brésil, qui

parraine leur adhésion permanente au Conseil de sécurité ; le groupe des pays africains, qui demande que deux sièges permanents supplémentaires soient réservés aux États africains ; et le groupement « Unis pour le consensus » (plus hétérogènes mais composés, entre autres, des principaux « rivaux » régionaux des pays du G4, dont le Pakistan, l'Espagne, l'Italie, l'Argentine, le Canada, le Mexique et la Colombie), qui s'oppose à l'élargissement des sièges permanents et du droit de *veto*, exigeant simplement de nouveaux sièges non permanents ou semi-permanents.

Il n'est donc pas surprenant qu'à ce jour, les propositions de réforme les plus avancées émanant de la société civile, telles que la transformation du Conseil de sécurité en Chambre des organisations régionales, la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies ou la réforme démocratique des institutions économiques et financières (à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce) n'aient pas (encore) été inscrites à l'ordre du jour des négociations intergouvernementales. La plupart de ces propositions sont contenues dans le rapport « Confronter la crise de la gouvernance mondiale », lancé en 2015 par la Commission sur la sécurité mondiale, justice et gouvernance, qui développe de nouveaux cadres d'action collective en réponse aux menaces pour la sécurité et la justice mondiales.

Cependant, l'activisme manifesté jusqu'ici par l'actuel Secrétaire général laisse espérer que l'objectif de la réforme de l'ONU sera repris et relancé en termes réels. Après tout, une conscience claire demeure : bien que la structure politique et bureaucratique de l'ONU soit éléphanterque et anachronique, et que les dirigeants gouvernementaux mondiaux actuels ne se distinguent pas par leurs vastes capacités de planification, en utilisant les mots d'Antonio Papisca : « concernant les principes, les objectifs et l'architecture (bien que incomplète) en tant qu'arrangement global de sécurité collective sous une autorité «supranationale », la Charte des Nations unies conserve sa validité d'un point de vue juridique, politique, moral et historique ».



Rene Wadlow

Président et représentant auprès des Nations Unies (Genève) de la World Citizens Association – Ardèche
Traduit de l'anglais par Mathieu Fournier – Lyon

Il y a deux problèmes majeurs actuels auxquels la Société des Nations (SDN) n'aurait pu faire face. Ainsi, lorsque la SDN s'est réincarnée en Organisation des Nations unies en 1945, personne n'a songé à apporter de réponse adéquate à ces problèmes. Le plus grand problème politique de notre temps est la désintégration des États membres. Le second problème majeur concerne les conséquences écologiques et sociales du réchauffement climatique.

Durand la guerre froide, de 1946 à 1990, le risque de guerre entre blocs politiques était le principal sujet d'inquiétude. À présent, à l'exception des agressions de l'Arabie saoudite contre le Yémen, et de celle des États-Unis et de leurs alliés en Serbie, Afghanistan, Irak et Libye, les conflits armés surgissent du fait de la désintégration interne de certains États membres. La Somalie en étant le parfait exemple. Dag Hammarskjöld (ancien Secrétaire général de l'ONU, de 1953 à 1961 – ndt) avait proposé, lors de la désintégration du Congo belge que l'ONU puisse y dépêcher des administrateurs pour diriger le pays. La proposition sonnait trop comme un retour du colonialisme et ne fut pas retenue. Dans tous les cas, une mise sous tutelle d'un État n'est jamais chose aisée, comme l'a montré l'expérience de l'Union européenne en ex-Yougoslavie.

Le second problème majeur, c'est le réchauffement climatique avec pour conséquences de potentielles migrations massives – les réfugiés écologiques – l'impact de la hausse du niveau des mers pour les régions côtières et autres défis qui font l'objet de nombreux débats, mais suivis de peu d'actes.

Presque toutes les questions économiques et sociales qui ont été au cœur du travail des Nations unies – alimentation, travail, santé, éducation, pression démographique, drogues – trouvent leur origine dans la SDN. L'ampleur des défis à relever n'a fait que croître avec l'indépendance des États qui étaient des colonies du temps de la SDN. Cependant, les actions menées et les structures sont globalement les mêmes.

Des propositions ont été faites pour « améliorer », « réformer », transformer », ou « remplacer » les Nations unies. Certaines propositions sont le fruit d'initiatives trouvant

leur source dans le système *onusien* lui-même. D'autres propositions ont été formulées par des organisations non-gouvernementales ou du milieu des relations internationales – des experts du droit international. L'essai de Joseph Schwartzberg (*Transforming the United Nations System. Design for a Workable World*, préface de Ramesh Thakur, éd. United Nations University Press, Tokyo – New York – Paris, 2013, p. 364, ISBN 978-92-808-1230-5, US \$ 40, *qui existe déjà en traduction française et devrait prochainement être publié par Presse Fédéraliste en partenariat avec le Workable World Trust*) donne un bon aperçu de ces propositions. On y trouve de nombreuses références et sites internet sur lesquels les propositions sont plus détaillées.

Il y a eu peu de changements structurels depuis 1946. Lorsqu'un nouveau problème apparaissait au niveau international, on créait une agence spécialisée ou un programme des Nations unies. La plupart des agences spécialisées ont élargi leur mandat mais ont rarement modifié leurs structures. Il y a eu des appels répétés pour une meilleure coordination au sein du système *onusien*, ainsi que la nécessité de supprimer les doublons.

Ce qui distingue une administration nationale des secrétariats des Nations unies et de leurs agences, c'est que les gouvernements nationaux ont le pouvoir de lever et collecter des impôts et sont par conséquent plus ou moins assurés d'un revenu. Les gouvernements nationaux peuvent également s'endetter à long terme, ce que l'ONU ne peut pas faire. Il y a chaque année des débats à l'ONU quant au financement de l'organisation et à la répartition des contributions au budget entre les États membres. Cependant, le système des Nations unies est largement financé par des contributions volontaires qui peuvent augmenter, diminuer ou être reportées selon les priorités des politiques nationales. Des suggestions ont été faites concernant la création d'une fiscalité propre à l'ONU, mais aucune n'a été mise en œuvre.

Comme 2020, et avec elle le 75^e anniversaire de l'ONU, approche, de nouvelles évaluations et propositions seront probablement formulées. Joseph Schwartzberg est un guide bienvenu.

Les législateurs européens appellent à une Assemblée parlementaire des Nations unies et à un sommet sur la réforme des Nations unies à l'horizon 2020

Secrétariat de la Campagne pour l'APNU, 5 juillet 2018

Traduit de l'anglais par Didier Colmont – Paris

Dans une résolution adoptée le 27 juin 2018, le Parlement européen a appelé les gouvernements de l'Union européenne (UE) à promouvoir « la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (APNU) » et à soutenir un « sommet des Nations unies en 2020 » qui s'attachera à déterminer « les mesures de réforme en profondeur pour un renouveau et un renforcement des Nations unies ».

Selon le Parlement européen, une APNU devrait être établie « au sein du système des Nations unies afin d'accroître le caractère démocratique, la responsabilité démocratique et la transparence de la gouvernance mondiale. Elle permettrait une meilleure participation des citoyens aux activités de l'ONU, en particulier pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 des Nations unies et des Objectifs de développement durable. »

Le parlement directement élu des citoyens de l'UE a appelé les 28 États membres de l'UE représentés au Conseil européen à promouvoir la création d'une APNU lors de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies qui débutera en septembre.

Le parlementaire européen **Jo Leinen** (S&D), qui avait lancé l'appel en faveur d'une APNU, a déclaré que « l'ONU exige de toute urgence plus d'ouverture et des fondements démocratiques plus solides ». Il a ajouté que « le Parlement européen appelle donc à la création d'une Assemblée parlementaire au sein du système des Nations unies » et que « l'UE et ses États membres devraient désormais jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de cette innovation ».

Eugen Freund (S&D), rapporteur du Parlement européen sur les recommandations à l'intention du Conseil pour la 73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, a déclaré que, depuis sa première rencontre avec l'ONU il y a quarante ans, « malheureusement, peu de choses ont changé ». Il a ajouté que « l'Assemblée générale compte maintenant plus de membres, mais il s'agit toujours d'un corps de diplomates non élus. Par conséquent, l'idée de leur adjoindre un jour ou l'autre des parlementaires élus est très attrayante. Ils seraient certainement plus proches de la population et seraient alors responsables devant leur circonscription. Il reste à voir si cela permettrait de rationaliser les processus décisionnels. »

Les parlementaires européens membres de la Commission des affaires étrangères **Elmar Brok** (PPE), **Soraya Post** (S&D), **Juan Fernando López Aguilar** (S&D), **Helmut Scholz** (GUE/NGL) et **Andrey Kovatchev** (PPE) ont également apporté leur soutien à l'APNU.

La résolution du Parlement européen a été saluée par **Ivone Soares**, parlementaire mozambicaine et membre du Parlement panafricain de l'Union africaine. « Avec les résolutions adoptées par le Parlement européen, le Parlement

panafricain et le Parlement latino-américain, le temps est venu pour les gouvernements progressistes de ces trois grandes régions du monde d'envisager la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies », a déclaré Soares.

Daniel Jositsch, membre du Conseil des États de la Confédération suisse, a affirmé que « la crise croissante de la coopération internationale montre que de nouveaux moyens doivent être trouvés pour lutter contre les problèmes mondiaux. Il est donc très positif que le Parlement européen appelle les États européens à s'exprimer en faveur de la création d'un Parlement des Nations unies. Il est important qu'ils ne se contentent pas de se faire l'avocat de cet objectif, mais que des mesures concrètes pour une mise en œuvre soient prises. »

« Parmi les nombreuses initiatives en faveur d'un monde plus pacifique, juste et démocratique, la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies est décisive. Le récent soutien apporté par le Parlement européen à cette proposition montre que les membres du plus important organe parlementaire supranational sont prêts à travailler pour sa création », a commenté **Fernando Iglesias**, membre de la Chambre des députés d'Argentine.

Jo Leinen, Ivone Soares, Daniel Jositsch et Fernando Iglesias sont les coprésidents du groupe consultatif parlementaire de la Campagne internationale pour une APNU, soutenue par plus de 1 500 représentants élus dans le monde. Le Secrétaire général de la campagne, **Andreas Bummel**, a déclaré que l'appel du Parlement européen en faveur d'une APNU était « une étape courageuse et importante à l'heure où le multilatéralisme est attaqué ». « Les gouvernements souhaitant défendre et renforcer l'ONU et la démocratie dans le monde devraient œuvrer de toute urgence à la démocratisation des institutions mondiales. La création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies est l'une des clés pour y parvenir », a-t-il ajouté. Récemment, le Ministre irlandais des Affaires étrangères, **Simon Coveney**, a déclaré que l'Irlande était « ouverte d'esprit » par rapport aux propositions d'une APNU.

La résolution du Parlement européen sur la politique des Nations unies recommande, entre autres, la mise en place d'un « processus intergouvernemental ouvert sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies, en vue de l'organisation d'un sommet des Nations unies en 2020, à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire, qui s'attachera à déterminer les mesures de réforme en profondeur qui permettront de renouveler et de renforcer cette institution ».

Plus tôt cette année, Jo Leinen et Andreas Bummel ont publié un livre sur l'histoire, la pertinence actuelle et la mise en œuvre future de l'idée d'un parlement mondial, contribuant ainsi au débat sur la démocratisation de la gouvernance mondiale.

Le World Federalist Movement – Institute for Global Policy

Du principe fédéraliste au mécanisme fédérateur de l'activisme de la société civile : bilan et réflexions

Jelena Pia-Comella

Directrice exécutive adjointe du WFM-IGP (2008 à 2018)

De ma part, ici comme partout, je crois seulement aux différences, non à l'uniformité” ainsi disait Albert Camus. C'est, en effet, la croyance en différentes pensées, analyses et approches de ses membres qui a rendu et continué de rendre le WFM-IGP fort. Certes, c'est par la création de réseaux innovateurs de par leur mandat et de par leur composition, tels que la Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC) et la Coalition internationale pour la Responsabilité de Protéger (ICRtoP), que notre Mouvement a été reconnu et a pu en tirer de la valeur ajoutée.

Tel est l'aspect fédéraliste du Mouvement que je développerai ultérieurement, mais l'aspect clé de cet article soulèvera l'évolution du Mouvement lors de mes dix années au Secrétariat – une évolution vers un mécanisme fédérateur.

Aspect fédéraliste : démocratiser la prise des décisions, élaborer un système fédéraliste du droit international humanitaire

Le WFM-IGP a été et continue d'être reconnu certainement par son approche fédéraliste vis-à-vis de la prise des décisions intergouvernementales, ne serait-ce que par son rôle d'avoir apporté l'expertise de ses membres à la Conférence de Rome, aux Nations unies lors du Sommet Mondial de 2005. En effet, c'est grâce à l'expertise et au plaidoyer des activistes que le Statut de Rome et la norme de la Responsabilité de Protéger sont fédéralistes.

Concentrons-nous sur le Statut de Rome : ses dispositions de justice de genre ou celles relatives à la participation des victimes le rendent soucieux du principe participatif et distributif cher à tout système fédéraliste.

Le Statut de Rome fournit le cadre juridique international le plus progressiste et le plus complet à ce jour en matière de crimes sexuels et sexistes, en reconnaissant explicitement, par exemple, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, le mariage forcé comme des crimes contre l'humanité ; des crimes de guerre et, dans une certaine mesure, de génocide. À ce propos, le Statut de Rome garantit que les femmes victimes des crimes les plus graves au regard du droit international aient accès à la justice.

Aussi, à travers les dispositions inédites relatives à la participation des victimes aux procédures, leur voix, si souvent négligées dans les procès internationaux, peuvent désormais se faire entendre. Il en va de même pour les dispositions relatives aux réparations qui garantiront en temps voulu et lorsque des poursuites pour crimes seront menées à leur terme, une réponse aux besoins spécifiques des victimes, et notamment des victimes les plus vulnérables, les femmes et les jeunes filles.

Un autre aspect fédéraliste est, bien entendu, le fait que la société civile, par le biais de la CICC, jouit d'un statut d'observateur à l'Assemblée des États Parties (AEP), organe de gouvernance du Statut. Avoir ouvert à participation aux prises de décisions de l'AEP à la société civile souligne encore notre aspect fédéraliste.

Mais, ne nous contentons pas uniquement de cet exploit, il faut certes le soutenir, il faut s'assurer que la société civile aura toujours une place à l'AEP ; mais il est temps de passer à l'étape ultérieure : nous renforcer en respectant la diversité d'opinions, en soutenant nos membres par le biais de partenariats et d'alliances.

Aspect fédérateur : création d'une fédération d'activistes promouvant la paix et la sécurité par l'intégration de la perspective de genre et le renforcement horizontal des capacités de la société civile

Lors de mon parcours au sein du WFM-IGP, j'ai eu la chance d'avoir été encouragée et soutenue dans mon œuvre pour intégrer la perspective de genre et élargir nos horizons par le biais de partenariats.

En effet, en établissant un lien entre des thématiques telles que la justice internationale, femmes paix et sécurité (résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies) et la paix et la sécurité humaine (objectif 16 des Objectifs du développement durable), a permis au WFM-IGP de rester pertinent en se transformant, en se renouvelant en tant que mécanisme de renforcement fédérateur des capacités de la société civile.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'intégration de la perspective de genre, qui se conjugue parfaitement avec l'aspect fédéraliste et fédérateur du Mouvement : en effet, dans la plupart des cas la vulnérabilité des femmes en temps de conflits armés relève des différences et inégalités sous-jacentes entre les femmes et les hommes déjà en place en temps de paix. Ces inégalités, ainsi que les rapports de force et les autres dynamiques qui déterminent et façonnent les rôles de chacun dans une société, sont exacerbées en temps de conflits armés. Ainsi en intégrant la perspective de genre dans les travaux du WFM-IGP, les femmes sont fédérées en étant incluses et impliquées dans les processus de médiation, de prévention et de résolution des conflits parce qu'elles font partie intégrante des communautés et non plus seulement parce qu'elles sont victimes.

Ensuite, le partenariat qu'a le WFM-IGP avec le Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC) et le gouvernement des Pays Bas – Prevention up Front Alliance ou l'Alliance prévention en amont – vise à renforcer, adopter et mettre en œuvre des normes, des lois et des politiques pour la prévention des conflits, la réduction de l'impunité et la protection des populations de manière localisée et inclusive.

L'aspect fédérateur de cette alliance est qu'elle renforce les capacités de la société civile à s'engager et à influencer les parties prenantes impliquées aux niveaux national, régional et international par le biais de partenariats. Ces derniers ont pour but de renforcer les efforts de sensibilisation et de dissémination de l'information, ceux de formation en matière de gouvernance mondiale, le droit international humanitaire, la responsabilité de protéger et les résolutions du Conseil de

Sécurité 1325 et 1820. L'Alliance s'en tient aussi au mandat fédéraliste du Mouvement notamment en mettant en place des plates-formes d'engagement et en ouvrant des espaces pour la coopération "horizontale" de la société civile avec les gouvernements nationaux et les organisations intergouvernementales régionales et internationales.

Alors que des atrocités de masse continuent à être infligées aux peuples Africains, il incombait au WFM-IGP par le biais de ses réseaux de la CICC et la ICRtoP de renforcer ses partenariats avec la société civile africaine, notamment avec la société civile francophone africaine.

Ainsi, en intégrant la perspective de genre dans l'œuvre du WFM-IGP, en renforçant les partenariats avec la société civile

francophone africaine, on ne fait que mettre en valeur les aspects fédérateurs conformément au rôle fondateur du Mouvement.

Cet article voudrait lancer un appel fort aux intellectuels et aux membres du WFM : en tant que militants fédéralistes soucieux de la liberté d'expression, assoiffés de l'égalité d'opportunités et restants fraternels à ses membres, nous disons :

NON à un monde à double vitesse !

NON à l'exacerbation du concept de stéréotype de "Deuxième Sexe" !

Les Brèves de Fédéchoses

2 Juin 1793 - 2 juin 2018 - 225 ans de domination jacobine...

nous n'oublions pas !

Catherine Guibourg

Écrivaine – membre de l'UEF PACA



Assemblée nationale : 2 juin 1793, l'arrestation des girondins

C'était un 2 juin 1793. Alors que de nouvelles libertés avaient vu le jour en France, ce 2 juin les députés girondins de l'Assemblée Nationale (parce que beaucoup venaient de Gironde), appelés aussi les Fédéralistes sont exclus de la chambre et placés sous résidence surveillée. Leur crime ? Avoir osé affirmer que le pouvoir parisien ne pouvait à lui seul représenter toute la France. Ils s'appelaient Brissot, Buzot, Barbaroux, Guadet, Gursat ou Pétion. Sans titre, et sans

fortune, ils appartenaient à la petite bourgeoisie de province, fils d'artisans, de cuisinier, ils avaient réussi grâce à leur désir d'émancipation à devenir avocat écrivain, journaliste. Ce 2 juin 1793, suite au décret d'arrestation les concernant, la plupart de ces 29 députés fédéralistes rejoindront Caen, et à Evreux réuniront une petite armée fédéraliste. Trop faible en nombre, ils fuient en Normandie, Bretagne, prennent le bateau à Quimper, débarquent à Bordeaux, où ils se réfugient en Gironde. Pétion, et Buzot se suicident. Les autres sont arrêtés et guillotins.

En ce 2 juin souvenons-nous de ces hommes qui ont lutté pour nos libertés, nous gens de province, de régions, qui 225 ans plus tard ne disposons toujours pas d'une décentralisation efficace. A l'heure où les citoyens veulent davantage de politiques au niveau local, il est temps que la pensée politique française se réveille et donne au monde le meilleur d'elle-même. Reprenons le combat de nos pères guillotins, en réfléchissant à des politiques plus fédérales en France, et en Europe. Car n'en déplaise au très jacobin et très centralisateur Mr Macron, les Régions françaises et l'Europe ne se construiront pas sans un réel pouvoir donné aux citoyens. L'Europe ne pourra survivre si elle ne devient pas plus citoyenne, plus démocratique, plus fédérale, avec une subsidiarité mieux pensée à chaque niveau.

Lancement d'un forum de la société civile à la Cour pénale internationale (CPI), en vue de la commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome

Traduit de l'anglais par Léonie Delbove – Lyon

Le 15 février 2018, la Cour pénale internationale (CPI) (www.ICC-CPI.int) a accueilli le lancement de la coalition (www.CoalitionForTheICC.org) pour la commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI (<https://goo.gl/TkmP61>). Cette alliance s'est organisée au moyen d'un Forum ouvert à la société civile, au siège de la CPI à la Haye, aux Pays-Bas. Plus de 280 personnes ont participé à l'évènement, notamment des acteurs clés dans l'adoption du Statut de Rome, des officiels de la CPI, des représentants d'États, des organisations régionales et internationales, ainsi que des membres de la société civile.

« C'est avec grand plaisir que je reçois ce jour à la CPI bon nombre de ceux qui ont déjà œuvré durement pour faire en sorte que cette Cour existe aujourd'hui », a affirmé Mme. La Présidente de la CPI, la juge Silvia Fernandez de Gurmendi, qui a qualifié l'adoption du Statut de Rome comme étant « l'un des plus gros travaux accompli ces dernières décennies et qui a permis de faire progresser le rôle de la justice, d'après certains, il s'agit même 'd'une révolution' ».

« Cet évènement a récompensé les différentes parties prenantes à l'adoption du Statut de Rome, à savoir : les États, les organisations régionales et internationales, la société civile et vise à promouvoir le dialogue au niveau mondial sur l'avancement de la justice en matière de jugement des atrocités », a annoncé l'organisateur de la Coalition pour la CPI, William R. Pace. (par ailleurs Directeur exécutif du World Federalist Movement, WFM-IGP, ndr.) « Nous demandons à tous les protagonistes du système international, aux organisations et aux individus d'organiser des événements commémorant ce 20^{ème} anniversaire tout au long de l'année 2018, afin d'attirer l'attention de l'opinion publique sur ce Traité et cette organisation internationale historiques, et de s'engager à progresser vers la ratification universelle et la coopération avec les décisions de la CPI, telle que l'arrestation des personnes recherchées. Laissez-nous éradiquer la guerre, l'impunité de la violence de masse et la répression. »

Inégalités démographiques dans l'Union européenne

Jean-Guy Giraud

Selon le dernier rapport d'Eurostat, **la population totale de l'UE** s'élevait à près de **513 millions** de résidents au 1/1/18. Par rapport à 2017, ce chiffre représente une **légère hausse de 2,1 %** - essentiellement due à **l'apport migratoire**, la variation naturelle de la population étant globalement négative (- 0,4 %).

Les pays les plus affectés par une **diminution de la population** globale sont surtout les **nouveaux États membres/anciens États communistes** : Bulgarie (- 7,3 %) - Croatie (- 11,8 %) - Lettonie (- 8,1 %) - Lituanie (- 13,8 %) - Hongrie (- 2 %) - Roumanie (-6,2 %).

La Pologne enregistre une croissance quasi-nulle de 0,1 %.

On voit mal comment, à terme, ces pays vont pouvoir poursuivre leur développement économique en dépit de

ce déficit démographique - lui-même aggravé par une **émigration** de population souvent jeune et qualifiée.

Paradoxalement, ce sont précisément ces États qui - au sein de l'UE - se montrent **les plus restrictifs en matière d'immigration** (notamment d'origine extra-européenne).

Au contraire de l'**Allemagne**, par exemple, qui compense une variation démographique naturelle négative (-1,8 %) par un apport étranger qui lui permet d'accroître globalement sa population de 4 %.

La France, pour sa part, cumule une hausse naturelle de 2,5 % avec un solde migratoire positif qui porte à 3,5 % la croissance globale de sa population.

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9063748/3-10072018-BP-FR.pdf/fbaad51a-5e4f-4b1a-9636-6e9b85f5d8e0>

Seul Kant peut nous sauver : *L'âge de la régression*

Heinrich Geiselberger (Dir.), *L'âge de la régression*, éd. Premier parallèle, Paris, p. 328, 2017, € 22

Nadia Urbinati

Kyriakos Tsakopoulos Professor of Political Theory,
Department of Political Science, Colombia University, New
York

Traduit de l'italien par Alexandre Marin

Article publié initialement par *The Federalist Debate* – Turin

Ce recueil suit les pas de Karl Polanyi (économiste hongrois, spécialiste d'histoire et d'anthropologie économiques auteur de *La grande transformation* en 1944, Ndlr) et propose d'appeler notre époque « *Grande Régression* » (Feltrinelli). Publié en Allemand, le volume sort en même temps dans toutes les langues européennes. Il porte les stigmates de l'inconfort d'où est né le projet de demander à quinze sociologues une réflexion sur les conséquences des attentats terroristes qui ont eu lieu à Paris au cours de l'automne 2015. Malgré l'écho au titre de l'ouvrage de Polanyi, ce livre facile à lire présente un caractère qui lui est propre, entre émotion, pessimisme et volonté de fer. Le fil conducteur qui l'inspire est le déclin de l'Occident « de manière assumée, laissant derrière soi une série de conquêtes obtenues à la sueur du front et considérées comme acquises ». Le monde des lumières et du cosmopolitisme a décliné, et a emporté dans sa chute l'ouverture des esprits et des frontières qui faisaient jusqu'ici sa particularité. Une mentalité noble qui nous a conduits tout au long d'une époque celle d'un monde divisé en deux zones d'influence (la guerre froide). En ces temps jadis, la souveraineté nous garantissait le pouvoir de faire des choix économiques et sociaux, tout en contrôlant nos frontières.

Il semblait que les principes de Kant – nos principes – aient pu jouer d'une force morale, voire qu'ils aient pu influencer les hommes politiques quand les frontières existaient et qu'il était possible de distinguer « migration » et « immigration », comme l'écrivait Zygmunt Bauman. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, les États ne pouvant plus faire face aux « vagues » de désespérés de la Terre. Umberto Eco (un des inspirateurs de l'ouvrage avec Ralf Dahrendorf et Richard Rorty) dit du « tiers-monde » : « il ne frappe pas, mais il entre, même si on n'est pas d'accord ». Selon Bruno Latour, on voit apparaître le sentiment selon lequel « il faut être maître chez soi. En arrière toute ! Le problème est qu'il n'existe plus de 'chez soi' pour personne. Dehors ! Il nous faut tous bouger. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de planète à même de réaliser les rêves issus de la mondialisation » (p. 106).³⁴

La difficulté, c'est qu'on ne peut guère être cosmopolite par choix : on doit l'être, un point c'est tout. C'est difficile quand on n'est pas piétiste comme l'était Kant. Quand la tolérance devient un devoir, les principes des lumières grincement. Rorty, qui l'avait compris, expliquait, il y a trente ans, à quel point il était difficile d'être tolérant quand des gens différents de vous vivent à côté de chez vous parce que ça nécessite un travail

permanent de contrôle de soi. Et donc, selon Rorty, le libéral n'attend qu'une chose, de pouvoir rentrer chez lui se réfugier là où il peut dire ce qu'il pense et où « dialogue » et « compromis » ne sont plus des vertus nécessaires.

Le monde décrit dans ce livre est un lieu fatigant. Et la fatigue est, à ce qu'on comprend, proportionnelle au mélange des races, et surtout à leur proportion. Ivan Krastev se sert du concept de « menace normative » de Karen Stenner pour expliquer ce phénomène : « le sentiment que l'intégrité de l'ordre mondial serait en danger et que le 'nous' soit en train de se désintégrer » (p. 98). Le lien entre « nous » les blancs et le monde moins blanc qui nous entoure n'est pas caché. Bauman écrit : « en 1990, la ville de New York comptait parmi sa population 43 % de 'blanc', 29 % de 'noirs', 21 % d'«Hispaniques» et 7 % d'«Asiatiques». Vingt ans après, ils représentent seulement 33 % de la population et sont sur le point de devenir une minorité » (p. 34). Peut-on donc conclure au déplacement du problème du rapport entre les blancs et les autres à la question de la fatigue de vivre immergé dans la diversité ?

Si l'on tient pour réel ce qu'écrit Wolfgang Streeck, à savoir que la distance entre les personnes cultivées et le commun des mortels ruine la citoyenneté inhérente à la démocratie, on peut en déduire que la vie politique ne se porte pas mieux que la vie sociale dans son ensemble. Tous les diagnostics ne vont pas dans le même sens, et apportent chacun des analyses justes. Donatella della Porta nous parle de sa tentative d'adapter les institutions démocratiques à la pression issue de la crise de la dette et de l'érosion des droits sociaux. Imaginant des budgets participatifs, et des innovations institutionnelles, les Islandais ont écrit une nouvelle constitution (que le Parlement a rejeté, mais qui selon la Commission, était bien faite), dans une volonté d'établir de nouvelles méthodes et de nouvelles procédures (élections, référenda, tirages au sort et consultations internet). Dans sa « lettre » idéale à Juncker, David Van Reybrouck observe que la démocratie donne une mauvaise image d'elle-même à cause, d'une part, de son absence de bonne volonté quant à l'intégration politique de l'Europe et d'autre part, de l'abus de certains dirigeants peu sages ou arrogants.

Déclin de la démocratie, en faveur de quoi ? Tous les essais mentionnent le déclin de l'Union européenne, le populisme, l'hégémonie néo-libérale, l'érosion de la classe moyenne, la diffusion par les médias, anciens et nouveaux, des passions les plus malsaines, due à des politiques éditoriales qui se bornent à des questions d'audience. Arjun Appadurai n'a aucun doute, on va vers l'autoritarisme, celui de Poutine, d'Erdogan, de Trump, peu importe. Mais les institutions et les procédures sont-elles superflues ? Les États-Unis et la Turquie ne sont pas des pays distincts, et il serait péremptoire d'affirmer que qui a voté pour Trump a voté « contre la démocratie » (p. 23), démocratie qui ne fonctionnerait que quand nous serions d'accord avec les décisions de la majorité, la démocratie devant seulement fonctionner pour elle-même et pour permettre aux gens de retourner régulièrement aux urnes. Un jugement éclairé devrait nous aider à ne pas mettre dans le même panier

³⁴ Les numéros de page indiqués après les citations sont ceux de l'édition anglaise de l'ouvrage, traduites par Alexandre Marin. Nos

lecteurs intéressés pourront s'ils le souhaitent se référer à l'édition française (Ndlr).

démocratie, populisme et autoritarisme. Certes, César Rendueles a raison d'espérer que les démocraties se préoccupent de l'éducation éthique des citoyens (un problème vieux comme la démocratie elle-même) mais il est réducteur de considérer que procédures et règles du jeu ne sont guère autre chose que des formalités.

Et si au lieu de penser à l'Occident dans son ensemble, on s'attardait sur ses différences ? C'est de là que part Slavoj Žižek pour mettre par écrit la question : « que faire » ? Et en tant que léniniste de vieille date, imperméable au catastrophisme et au fatalisme, il s'adresse à la raison stratégique et à la volonté : chercher à unifier « les deux échelons : l'universel contre le sentiment d'appartenance, le capitalisme contre l'anti-capitalisme de gauche ». Sans vouloir parcourir de nouveau les sentiers battus (qui ont été défaits et qui sont indésirables) : « il faut détourner notre attention du grand méchant loup populiste au vrai problème : la faiblesse de la position modérée, dite rationnelle » (p. 230). La solution « non-modérée » est la suivante : donner une réalité concrète juridique et politique au cosmopolitisme cher à Kant. En somme, nous devons prendre Trump au sérieux et en tirer des conséquences radicales, à savoir que l'État-nation ne fonctionne plus et que donc, les adversaires de la droite populiste doivent avoir le courage de proposer un « projet fondé sur de nouveaux accords internationaux qui soient différents : accords qui imposent le contrôle des banques, accords sur les standards écologiques, sur les droits des travailleurs, sur le service de santé, sur la protection des minorités sexuelles et ethniques, etc. » (p. 234). Qui peut le mettre en œuvre, ce secret ne nous est pas dévoilé. Cependant, celui qui choisit d'ouvrir, avec une profession de foi pessimiste ou de fermer, par un appel à Kant, choisit, soit la régression, soit le remède.

Courte présentation du livre de Jo Leinen et Andreas Bummel

A World Parliament: Governance and Democracy in the 21st Century, éd. Democracy without Borders, Francfort, 2018, p. 407, ISBN 9783942282130, € 20

Une relation de cet ouvrage sera publiée dans notre prochain numéro.

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le livre, *A World Parliament: Governance and Democracy in the 21st Century*, écrit par Andreas Bummel et Jo Leinen vient d'être publié par Democracy without Borders le 11 avril 2018 et devait être présenté par nos amis lors d'une conférence au Parlement européen le 24 avril.

Il est d'ores et déjà possible de commander le livre en ligne chez [Amazon.com](https://www.amazon.com). Très rapidement il pourra aussi probablement être commandé dans toutes les librairies mais il faudra du temps pour que tous les points de vente puissent l'avoir en catalogue.

En 400 pages, le livre décrit l'histoire, la pertinence de nos jours et la mise en œuvre dans l'avenir de l'idée d'un parlement mondial démocratique comme pièce centrale d'une communauté planétaire pacifique, juste et durable. L'ouvrage plaide pour un saut vers un gouvernement fédéral mondial.

La première partie explore les fondations philosophiques du cosmopolitisme et d'un parlement Mondial depuis les temps

anciens et retrace l'histoire de cette idée et des tentatives de la réaliser depuis la Révolution française à ce jour. Pour la première fois, il y a un décompte détaillé des efforts pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies.

La seconde partie inscrit la question dans le contexte des défis mondiaux actuels tels que le changement climatique et les limites de la planète, la gestion des biens publics (mondiaux), la stabilité du système financier, la lutte contre la fraude fiscale, le terrorisme et le crime organisé, le désarmement et la protection des droits humains. La construction de la démocratie mondiale joue également un rôle décisif dans la lutte contre la faim, la pauvreté et l'inégalité et dans la politique mondiale d'accès à l'eau. Le livre offre une description planétaire des dysfonctionnements et des manques de l'ordre international actuel.

La troisième partie examine une possible voie et des scénarios vers la création d'un parlement mondial et la transition vers un ordre planétaire démocratique. Le livre adopte une approche pragmatique et insinue que la mise en place d'une Assemblée parlementaire consultative au sein des Nations unies serait une première étape trop longtemps retardée.

Dans l'immédiat la diffusion de l'ouvrage de pourra dépendre que du bouche à bouche militant et l'aide de tous est nécessaire pour sa promotion. Il est déjà possible de mettre des commentaires de lecteurs sur [Amazon.com](https://www.amazon.com) ou sur tout autre site de vente en ligne le présentant.

Celles et ceux qui utilisent Twitter et Facebook peuvent utilement mettre des notes sur l'ouvrage de manière à ce que leurs amis et *followers* apprennent son existence. Le *hashtag* pouvant être utilisé est #worldparliament et la page du livre sur le site de l'éditeur peut être jointe avec le lien ci-après : [our website is here](#).

Fédéchoses et Presse Fédéraliste espèrent que ce nouvel ouvrage (dont nous nous efforçons actuellement de rassembler le financement de l'édition française, ndr.) sera bien reçu et qu'il aidera à renforcer nos efforts pour l'ANPU, un parlement mondial et la réforme des Nations unies.

Le destin de l'Europe - Une sensation de déjà vu

Ivan Krastev, *Le destin de l'Europe*, éd. Premier parallèle, Paris, 2017. Édition originale en anglais, *After Europe*, Penn Press 2017

Roger Vancampenhout

Membre du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

Ivan Krastev, politologue bulgare, spécialiste du monde post-soviétique et des questions européennes, fait entendre la voix d'un Européen convaincu d'Europe centrale. Il a fondé et dirige le « Center for Liberal Strategies » à Sofia. Il est, entre autres, membre permanent de l'Institut des sciences humaines de Vienne en Autriche. « Le destin de l'Europe » - un titre un peu bateau, dont celui de l'original anglais est plus explicite : « After Europe » - n'est pas un livre optimiste. Il pose d'emblée une question-choc : l'Union européenne, confrontée à plusieurs crises – crise financière, crise des migrations, crise de sa propre sécurité, résurgence des nationalismes ethniques et religieux, défis des populismes, etc.- est-elle condamnée à se désintégrer à la manière de l'empire des Habsbourg ? « Ces dernières années, les Européens ont fini par comprendre que le modèle politique de l'Union, bien qu'admirable, est peu susceptible de

s'universaliser, et même d'être adopté par ses voisins immédiats ». Des nombreuses crises auxquelles l'Europe est confrontée, la crise migratoire est la plus importante ; plutôt que la crise économique ou l'aggravation des inégalités sociales, c'est l'échec du libéralisme à traiter le problème migratoire qui explique que l'opinion publique se soit retournée contre lui : l'inégalité entre les classes a fait place à l'inégalité entre les peuples. La crise migratoire a précipité le déclin du discours des droits de l'homme qui avait été jusqu'alors le discours dominant dans la politique européenne. La diffusion du système démocratique serait-elle un facteur déclenchant de déstabilisation ? Mais les causes du pessimisme, j'allais dire des idées noires, d'Ivan Krastev ne s'arrêtent pas là. Selon lui, toutes les crises auxquelles l'Europe est confrontée aujourd'hui divisent l'Union d'une manière ou d'une autre. La crise traversée par la zone euro divise l'Union selon un axe nord-sud. Le Brexit illustre la division séparant l'Europe de sa périphérie. La crise ukrainienne divise l'Europe en faucons et en colombes sur la question de savoir s'il faut négocier avec la Russie. Mais c'est la ligne de partage est-ouest, apparue à la suite de la crise des réfugiés, qui menace la survie de l'Union elle-même : la crise migratoire a démontré avec éclat que l'Europe de l'Est envisage les valeurs cosmopolites qui sont au fondement de l'Union européenne comme une menace, alors que, pour de très nombreux citoyens de l'Ouest, ce sont précisément ces valeurs cosmopolites qui constituent le cœur même de la nouvelle identité européenne ; la défiance profondément enracinée de l'Europe centrale à l'égard d'une conception du monde cosmopolite serait également une source de division entre l'Est et l'Ouest. Autre facteur de clivage entre l'Est et l'Ouest : l'auteur met le doigt sur une réalité qui caractérise l'Europe de l'Est à la suite de l'ouverture des frontières et de la libre circulation. Au risque de donner l'impression de mélanger quelquefois tous les problèmes, l'auteur cite l'exemple de la Bulgarie : le déclin démographique résultant de l'émigration de masse que choisirent les gens âgés en moyenne de 25 à 50 ans aurait porté un coup sévère à l'économie et à la politique bulgares, comme à celles d'autres pays d'Europe centrale. Cela dit, il ne faudrait pas, à mon sens, vouloir une chose et son contraire : libre circulation, d'une part ; préservation de l'identité à tout prix, d'autre part. À cet égard, les syndicats européens ont à maintes reprises préconisé des relèvements de salaires dans ces pays, précisément pour contenir l'émigration et la fuite des cerveaux. Par ailleurs, les facteurs de division sociale et sociétale que nous observons dans l'Union européenne n'ont pas pour cause les politiques européennes, mais ont tout à voir avec la mondialisation et l'interpénétration des marchés qui n'épargnent pas plus l'Europe que les autres régions du monde. Dans la conclusion du livre, intitulée non sans malice « Perhapsburg » - un jeu de mots en clin d'oeil aux Habsbourg - , Ivan Krastev, inspiré par « le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté » d'Antonio Gramsci, veut voir les aspects positifs des évolutions actuelles : *« En réalité, les diverses crises que traverse l'Union européenne ont contribué, bien plus que n'importe laquelle desdites politiques de cohésion mises en œuvre par Bruxelles, à consolider le sentiment que les Européens sont tous partie prenante de la même communauté politique. En apportant des réponses à la crise de l'euro, à la question migratoire et à la menace terroriste grandissante, l'Europe poursuit plus que jamais son processus d'intégration (. . .). Le risque existe cependant que certains dirigeants occidentaux, dans leur tentative légitime de répondre à une demande sociale de résultats concrets, soient*

tentés de négliger les préoccupations légitimes des Européens de l'Est et d'attribuer la responsabilité des problèmes se posant entre l'Est et l'Ouest, aux gouvernements illibéraux de cette partie du continent. Ce serait une erreur » (allusion aux actuels gouvernements hongrois et polonais, accusés par certains de dériver vers des « démocraties »).

Post-scriptum

Dans un entretien au *Soir*³⁵ dans le cadre des Journées de Bruxelles, Ivan Krastev sermonne l'attitude des « élites bruxelloises » vis-à-vis de certains pays européens démocratiques : *« Dans les périodes de crise, vous avez le choix entre la rigidité et la flexibilité. Si vous choisissez d'imposer des règles, vous le faites en escomptant discipliner la réalité. Ce fut le choix de l'Allemagne dans la crise financière. Je dis pour ma part qu'il faut choisir la flexibilité : donner de la marge de manœuvre aux autres. Car paradoxalement, la démocratie ne peut pas fonctionner si vous ne laissez pas la place aux mauvais choix. La démocratie, c'est précisément de permettre l'autocorrection. Si vous ne permettez pas aux autres de commettre des erreurs, vous ne leur permettez pas d'être responsables. (. . .) Les gens devraient être autorisés à faire des choix que nous n'aimons pas. Et je pense que c'est le plus dur à accepter par les élites européennes bruxelloises »*.

Les élites méditeront-elles ces paroles fortes d'Ivan Krastev ? L'alternative à la démocratie européenne n'est-elle pas le « monde de brutes », parfois si proche des frontières de l'Union, dont parle le livre de Enrico Letta ? Et qu'il soit permis au rédacteur de cette chronique de saluer la Bulgarie qui a pris la présidence tournante de l'Union européenne au 1er janvier. Et de souhaiter le meilleur à la commissaire bulgare Marya Gabriel, devenue l'été dernier la benjamine de la Commission Juncker en prenant le portefeuille de l'économie et de la société numériques.

Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes

J.-F. Billion, W. Loth, J.-P. Gouzy, D. Preda, A. Radicchi, F. Zucca, *Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes (Paris – décembre 1946)*, Annexe : soixante-dix ans de campagnes fédéralistes pour une Europe unie et fédérale (1946-2016), éd. Presse Fédéraliste et UEF France, Lyon et Paris, www.pressefederaliste.eu, coll. Textes fédéralistes, n° 16, 2018, p. 216, € 20, ISBN 978-2-9558710-5-8

Michel Theys

Présentation de l'ouvrage parue dans la Bibliothèque européenne, supplément aux Bulletins quotidiens de l'Agence Europe, Bruxelles, avec leur aimable autorisation

Dédié à quatre fédéralistes français récemment décédés, ce livre a été conçu comme une introduction à l'histoire des mouvements fédéralistes modernes en Europe et s'achève avec la fondation à Paris de l'Union des fédéralistes européens (UEF) le 15 décembre 1946, moment d'histoire qui a fait

35 *Le Soir*, Bruxelles, du 28 novembre 2017. La cinquième édition des « Journées de Bruxelles » a été organisée les 30 novembre et 1er

décembre derniers au Centre culturel Bozar par *L'Obs* et ses partenaires *Le Soir* et *De Standaard*.

l'objet d'un colloque dont l'ouvrage rend compte. Dans un premier temps, l'historienne Daniela Preda (Université de Gênes) cerne la manière dont l'école fédéraliste britannique a influencé la naissance de cette organisation et revient sur sa genèse en Italie. D'autres contributions éclairent ensuite la manière dont les fédéralistes et l'idée européenne ont évolué en France des années 1930 à la Libération (Jean-Francis Billion), les Pr. Wilfried Loth (Université de Duisbourg-Essen) et Fabio Zucca (Université d'Insubria) faisant de même pour ce qui est de l'Allemagne et de la Suisse. Cette partie est complétée par un témoignage du journaliste Jean-Pierre Gouzy qui, présent lors de la réunion inaugurale, rappelle notamment que celle-ci « n'aurait probablement jamais eu lieu sans les répercussions du Manifeste de Ventotene de 1941, sans la résistance européenne de personnalités telles que Henri Brugmans, Henri Frenay et Altiero Spinelli », sans aussi l'action d'intellectuels « tels que Jaspers, Spender, de Rougemont, Lukacs ». Pour sa part, la doctorante Angelica Radicchi (Université de Pavie) met en lumière ce qu'était « la vision supranationale » dans les publications de l'UEF entre 1948 et 1953. Dans la deuxième partie du livre sont brossés les portraits de trois des fondateurs de l'UEF et de l'Union française des fédéralistes : Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel rappellent ce que fut le parcours d'Henri Frenay, le fondateur du mouvement de résistance Combat ; la Pr. Danièle Lochak (Université Paris X) sort utilement de l'oubli la figure de son père, Pierre Lochak, né en Bessarabie et qui a illustré le fait relevé par Spinelli que les futurs fédéralistes européens étaient pour une bonne partie d'anciens communistes ; enfin, Jean-Pierre Gouzy revient sur la figure emblématique du fédéralisme intégral que fut Alexandre Marc.

Concurrence des identités - concurrence des ethnies : Un numéro spécial de la revue *Esprit* sur l'Europe

Michel Herland

Professeur honoraire Universités d'Aix-en-Provence et des Antilles et de la Guyane – Martinique

Intitulé « Nous, l'Europe et les autres », ce copieux dossier d'*Esprit* (dans le numéro de décembre 2017) aborde des sujets qui fâchent à côté de questions d'actualité (Brexit, Catalogne). On s'interroge à juste titre sur la culture européenne³⁶. Les optimistes y voient le résultat d'un triple héritage, Athènes, Rome et Jérusalem, soit la synthèse quasi miraculeuse de trois apports : la démocratie et la philosophie, le droit et l'administration, enfin la transcendance et le monothéisme. Cependant, comme remarque Marcel Hénaff dans le premier article du dossier, L'Europe a cette particularité par rapport à d'autres grands ensembles culturels de n'avoir été que très brièvement un empire, la *pax romana* ayant vite cédé devant les invasions barbares. En est demeurée pour l'essentiel une organisation sociale dominée par des villes, espaces de liberté et de délibération. C'est dans leur cadre que se sont édifiées dans la douleur les nations européennes, des ensembles qui restaient influencés, via le christianisme, par l'ancien héritage mais qui n'en étaient pas moins, au nord de la Méditerranée,

des terres « barbares ». L'influence civilisatrice s'est alors manifestée dans « le rejet – ou du moins dans l'ignorance ou la délégitimation – des cultures vernaculaires ». Mais, ajoute M. Hénaff, « cet arrachement ou cette séparation fut aussi une incroyable éducation. Ce fut une obligation de constamment penser dans un écart par rapport à soi »³⁷. D'où, sans doute, l'importance des dimensions critique et universaliste dans la culture européenne.

Néanmoins, l'histoire n'est pas un long fleuve tranquille. Selon M. Hénaff, encore, le « moment Luther » marque en effet un retour en force du « vernaculaire », avec les conséquences que l'on sait jusqu'au siècle dernier : guerres des religions, guerres des nations et leur cortège de violences et de massacres inouïs. La suite c'est aujourd'hui : après deux guerres mondiales fratricides, les Européens ont entrepris, non sans mal, de construire « un espace de consensus conflictuel, une insociable socialité des nations », sous l'invocation des droits de l'homme.

Dont acte. Mais comment l'Europe se sortira-t-elle du nouveau défi que constitue la « révolution démographique » mise en exergue par Albert Bastenier, le peuplement de l'Europe étant devenu, pour partie, « structurellement exogène » ? Dans la lignée de Frederik Barth³⁸, l'auteur du second article invite à prendre en considération la frontière ethnique qui divise nos sociétés : « barrière sociale dressée entre la majorité autochtone et la minorité d'origine étrangère qui, l'une et l'autre, se catégorisent elles-mêmes et catégorisent l'autre sur la base de représentations culturelles en miroir »³⁹.

Inutile de se voiler la face : « Depuis plusieurs décennies, nombre de nouveaux venus campent dans les sociétés européennes sans en faire véritablement partie et leurs enfants sont labellisés comme issus de l'immigration [...] On ne peut pas parler d'un apartheid au sens strict, mais bien d'une forme de séparatisme social sur la base des origines ». Concrètement, « la frontière ethnique est une catégorie sociale de clôture que les majoritaires mettent en œuvre pour préserver leurs avantages sociaux [...] Lorsque, parmi les minoritaires un grand nombre d'individus échouent à [la franchir], la frontière ethnique affirme sa fonction protectrice d'une identité humiliée » (p. 71-73).

Si le constat n'est pas nouveau, du moins l'auteur a-t-il le mérite d'appeler un chat un chat. Au-delà, comment lutter contre « l'enfermement identitaire » de nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration et leur « posture victimaire » ? La réponse de l'auteur n'incline guère à l'optimisme, du moins à court terme, puisque « l'affirmation des identités culturelles », tout comme « le séparatisme ethnique », sont surdéterminés par les rapports sociaux de production.

Même triste constat sans véritable ouverture au sujet de la haine anti-musulmane prônée en Allemagne par le mouvement Pegida (*Patriotische Europaer gegen die Islamisierung des Abendlandes* – Européens patriotes contre l'islamisation de l'Occident) et relayée par l'AfD (*Alternative für Deutschland*). La

³⁶³⁶ Cf. M. Herland, « L'Europe sauvée par sa culture », *FdC*, n° 176, septembre 2017, p. 27.

³⁷³⁷ Robert Hénaff, « L'Europe, une genèse paradoxale », *Esprit*, décembre 2017, p. 57.

³⁸ Frederik Barth, *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference* (1969)

³⁹ Albert Bastenier, « Veut-on vraiment sortir de l'enfermement identitaire ? », *Esprit*, décembre 2017, p. 63.

journaliste Carolin Emcke, qui vient de lui consacrer un livre⁴⁰, ne peut faire mieux que déplorer l'incapacité de l'Europe, telle qu'elle se présente aujourd'hui comme une construction principalement économique, à créer du « bien commun ». Il vaut peut-être la peine d'ajouter ici que les migrants et leurs descendants n'ont pas le monopole de la posture victimaire : sous les aspects d'un sentiment de dépossession, elle fonde tout autant les revendications de Pegida et des autres mouvements d'extrême droite.

Un entretien avec Ivan Krastev, auteur d'un essai remarqué sur le *Destin de l'Europe*⁴¹ permet d'en apprendre davantage. Spécialiste de la *Mittel Europa*, il commence par souligner que « le soutien le plus fort aux partis populistes et xénophobes ne provient pas des régions qui accueillent le plus de migrants mais bien de celles d'où le plus sont partis »⁴² (Pologne, Allemagne de l'Est, etc.). Il ajoute que la complaisance d'une majorité des populations des pays du groupe de Visegrad envers les régimes autoritaires relève moins d'une tendance antidémocratique profonde que de la volonté d'avoir en face de soi un gouvernement réellement responsable (grâce à la concentration des pouvoirs) auquel on pourra ensuite demander des comptes.

La désespérance de nombre d'Européens s'explique sans doute principalement par la croyance véhiculée par les gouvernants et les médias suivant laquelle on ne peut rien modifier d'essentiel à l'état des choses, comme le résume la formule « TINA » (attribuée à Margaret Thatcher) : *There is no alternative*. De fait, en Europe, on a beau changer de gouvernement, la politique ne change pas, ou guère. Ailleurs, comme remarque I. Krastev, en Russie ou en Chine, on peut changer de politique mais pas ceux qui sont au pouvoir. En tout état de cause, « TINA » entretient la méfiance des gouvernants à l'égard des gouvernés. De surcroît, beaucoup de ressortissants des pays de l'Est européen ont vécu la transition brutale du communisme au capitalisme comme un traumatisme. Il est tentant de voir dans leur expérience une réédition du processus d'acculturation vécu par les barbares au Moyen Âge. De tels bouleversements, s'ils s'avèrent bénéfiques à long terme, sont fatalement douloureux à court terme. On comprend qu'il n'en faille pas davantage pour faire le lit du populisme.

Cet entretien avec I. Krastev ouvre également des perspectives sur la question des migrations. Il n'est pas anodin que les pays les plus hostiles aux migrants extra-européens soient eux-mêmes fournisseurs de migrants intra-européens. Le traumatisme lié au changement de régime prend, chez beaucoup de ceux qui demeurent, la forme d'un sentiment d'échec⁴³. Chez ceux-là, la perte de la sécurité liée à un régime liberticide mais protecteur n'est pas compensée par l'accession à la prospérité promise. Dans ces conditions, l'arrivée d'allogènes ne peut être perçue que comme une menace. Néanmoins, estime toujours I. Krastev, tout est question de confiance dans le gouvernement : l'Allemagne, selon lui, démontre qu'il est possible d'intégrer des migrants, même

nombreux, sans disruption majeure. Comme les citoyens ne demandent qu'à être gouvernés efficacement, on peut en déduire que l'AfD n'est pas près d'accéder au pouvoir dans ce pays.

L'article conclusif du dossier fait le point sur les propositions récentes des présidents Junker et Macron en matière européenne. Selon le président français, comme il l'a déclaré à la tribune de la Sorbonne, le 26 septembre 2017, on aurait eu tort de vouloir « faire avancer l'Europe malgré les peuples »⁴⁴. Curieuse formulation ! Comme s'il y avait eu, d'un côté, des gouvernants prêts à s'immoler sur l'autel de l'Europe (car qu'est-ce que cela peut bien signifier, « faire avancer l'Europe », sinon faire reculer les États-nations ? En matière de souveraineté, il n'y a pas de jeu à somme positive : toute avancée de l'Europe se fait au détriment des États) et, de l'autre, des peuples résistant des quatre fers à la construction d'une Europe-puissance. Que certains peuples européens soient sur cette ligne, nul ne le contestera et les fédéralistes n'ont pas fini de déplorer qu'on ait laissé entrer ces loups-là dans la bergerie. Mais il y a également de nombreux peuples acquis à l'idée fédérale et qui ne demandent qu'à « avancer ». Le déficit d'Europe est du côté gouvernemental : qui le niera ? Où est le chef d'État, où est le « parti de gouvernement » qui aurait inscrit dans son programme la construction d'une fédération européenne *hic et nunc* avec qui voudrait y participer ? Ne cherchez pas ? Il n'y en a pas !

Mais le discours de Macron, dira-t-on ? M. Macron se présente en effet comme un partisan déterminé de l'Europe... en paroles. Il propose de grandes et belles choses en matières culturelle, éducative, sociale, financière, industrielle, militaire, électorale... Mais lorsqu'il s'agit de respecter la discipline communautaire, il ne fait pas mieux que ses prédécesseurs et s'empresse de produire des données truquées pour faire croire que la France entre – bien sûr ! – dans les clous des 3% de déficit public (quant à la dérive continue de la dette, personne n'en parle...) Quelle crédibilité, quelle influence peut avoir un président français quand il demande à ses pairs d'accepter plus d'Europe alors que lui-même s'avère incapable d'honorer les engagements européens de la France ?

Le dossier d'*Esprit* se termine par une citation de Jacques Delors listant les trois piliers de la construction européenne : « la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ». À cette glorieuse trilogie, F. Demarigny propose d'ajouter un quatrième terme : « la citoyenneté qui légitime » (p. 121). Dans son introduction au dossier, Anne-Lorraine Bujon en appelait à « l'invention démocratique » chère à Claude Lefort. Soit. Mais pour faire échec à la concurrence des identités (nationales, ethniques), où sont les forces politiques qui donneront un vrai coup d'accélérateur à la construction européenne (au sein de quel hypothétique « noyau dur » ?) Faut-il se contenter d'espérer une crise majeure qui obligerait les gouvernements européens à des solutions extrêmes impliquant des abandons de souveraineté

⁴⁰ Carolin Emcke, *Contre la haine. Plaidoyer pour l'impur*, Paris, Seuil, 2017 et « L'Europe contre la haine - Entretien avec Carolin Emcke », *Esprit*, décembre 2017, p. 75 sq.

⁴¹ Ivan Krastev, *Le Destin de l'Europe. Une sensation de déjà-vu*, Paris, Premier Parallèle, 2017.

⁴² « Une sensation de déjà vu – Entretien avec Ivan Krastev, *Esprit*, décembre 2017, p. 83.

⁴³ Analyse à compléter sur ce point par le livre de l'économiste Pierre-Noël Giraud, *L'Homme inutile. Une économie politique du populisme*, Paris, Odile Jacob, 2018.

⁴⁴ E. Macron cité par Fabrice Demarigny, « L'annonce d'une métamorphose attendue », *Esprit*, décembre 2017, p. 116.

significatifs ?⁴⁵ Ce n'est pourtant pas dans la logique gouvernementale !

C'est une preuve de l'impuissance actuelle du fédéralisme européen que celui-ci ne soit pas même mentionné dans le dossier d'*Esprit*. Qui en dehors de nous pourrait pourtant, dans quelques pays habitués à travailler ensemble depuis les origines de la CEE, et où les idéaux de La Haye sont restés vivants, susciter l'élan citoyen indispensable à la relance d'une Europe démocratique et sociale ?

Où va le monde ? (et l'Europe... ?)

Pascal Lamy et Nicole Gnesotto

Pascal Lamy et Nicole Gnesotto avec Jean-Michel Baer,
Où va le monde ? Paris, Odile Jacob, 2017, 235 p., € 19,90

Michel Herland

Professeur honoraire Universités d'Aix-en-Provence et des Antilles et de la Guyane – Martinique

Où va le monde ? Trois spécialistes français, trois européens convaincus, se sont posé la question dans un livre récent. Pascal Lamy et Jean-Michel Baer sont passés par le cabinet de Jacques Delors à la Commission européenne avant d'occuper des postes de responsabilité au sein de cette même Commission (et pour P. Lamy, ensuite, à l'OMC). Nicole Gnesotto est titulaire de la chaire sur l'UE au Conservatoire national des arts et métiers et préside aux destinées de l'IHEDN⁴⁶. S'ils ne répondent pas à la question posée dans le titre – qui le pourrait ? – ils ne laissent pas moins entendre que l'Europe, de par ses valeurs, de par ses traditions serait – si elle existait sur la scène internationale – la mieux à même de contribuer à maîtriser les tensions qui caractérisent le monde d'aujourd'hui.

État des lieux

Ce livre, pour l'essentiel, analyse la situation du monde et de l'Europe dans la période récente. Ainsi les auteurs distinguent-ils trois étapes dans la dernière mondialisation : à une première phase heureuse (1985-2001) caractérisée par la croissance sans précédent des pays émergents, les progrès de la démocratie et, sur le plan idéologique, par la croyance dans la perfection des marchés et la fin de l'histoire (Fukuyama) a succédé une phase « douloureuse » à partir de 2001, inaugurée par les attentats du 11 septembre qui seront suivis par la guerre en Irak, puis la crise géorgienne en 2008, l'échec des révolutions arabes en 2011 et, sur le plan économique, la crise financière de 2008, avec la prise de conscience que la mondialisation ne profite pas à tous de la même manière, qu'il y a des vaincus à côté des vainqueurs, que les inégalités s'accroissent dans les pays du Nord. On pourrait croire le tableau suffisamment déprimant mais les auteurs ajoutent une troisième phase, à partir de 2013 (année marquée par l'annexion de la Crimée), celle « des crises et de l'impuissance » avec le ralentissement de la croissance chez les émergents, sa faiblesse ailleurs, l'apparition d'un Etat terroriste et la déconstruction accélérée du Moyen-Orient, une Turquie qui se « poutinise », l'élection de Donald Trump aux

Etats-Unis, les inquiétudes liées à la révolution technologique, etc.

Concernant l'Europe, les auteurs distinguent également trois étapes. La première (1950-1990) correspond à son « âge d'or », paix et prospérité, celui de l'Europe des six, qui s'élargit sans difficultés apparentes à neuf puis à douze, avec les prolégomènes d'une démocratie européenne (1979 : élection du Parlement au suffrage universel). La phase suivante (1990-2008) est celle de la « Grande Europe » avec l'entrée des PECO, l'euro, Schengen, un embryon de politique étrangère et de sécurité commune mais aussi celle des difficultés liées à l'hétérogénéité du nouvel ensemble. À partir de 2008 s'installe enfin « l'Europe des crises » : crise grecque, crise des réfugiés, Brexit, montée des nationalismes et de l'extrême droite, désenchantement général à l'égard de l'UE.

Si les auteurs s'accordent sur le constat, ils divergent quelque peu sur les leçons qu'on peut en tirer. P. Lamy a une approche « géoéconomique », il croit que le monde reste sur la pente du progrès, que la sortie de peuples entiers de la misère représente le phénomène majeur de notre époque et il constate que les conflits armés demeurent limités aux pays pas encore montés dans le train de la mondialisation. L'analyse de N. Gnesotto, par contre, est géopolitique. Pour elle, le phénomène majeur est la disparition de l'équilibre mondial qui était assuré, *volens nolens*, par les deux superpuissances nucléaires et son remplacement par une nouvelle configuration multipolaire par nature instable et lourde de dangers.

La dernière partie du livre est consacrée spécifiquement à l'Europe. Contrairement à celles qui précèdent, elle est signée collectivement par les trois auteurs. Elle résulte donc d'un compromis, ce qui explique peut-être qu'elle laisse souvent le lecteur sur sa faim. Certes, le tableau des faiblesses de l'Europe ne porte (malheureusement) pas à la contestation. Il n'est que trop vrai que l'UE pêche de ne pas savoir trancher la question de son identité (où sont les frontières de l'Europe ?), de son fonctionnement (quelles institutions pour une Europe regroupant une trentaine de pays ?), de son projet (rempart ou tremplin pour la mondialisation ?). Il est non moins vrai – et ceci découle de cela – que l'UE s'est montrée impuissante face à la crise financière importée des Etats-Unis, à la politique agressive de Poutine (Géorgie, Ukraine, incursions dans l'espace aérien de l'Europe, installation de missiles à Kaliningrad), au terrorisme islamique (pour preuve, en France, la prolongation indéfinie de l'état d'urgence sous une autre forme), à l'afflux des réfugiés et autres migrants.

Si l'Europe a néanmoins un point fort, il se trouve du côté des valeurs. Elle est en tête pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'aide publique au développement (plus de 50% du total mondial si l'on ajoute l'Union et les Etats membres) comme pour l'assistance aux pays touchés par la guerre (Afghanistan, Palestine, Bosnie, Kosovo...). L'Europe incarne toujours à l'extérieur la liberté et les droits de l'homme, malgré la régression observée en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie...

Tabous

Si rien de cela n'est négligeable, « l'Union est rarement considérée comme autre chose qu'un bailleur de fonds ». Il en ira ainsi tant que l'UE ne sera pas une puissance militaire, or les obstacles sont si grands à cet égard que les auteurs évoquent un véritable tabou. Parmi ces obstacles, on peut

⁴⁵ Philippe Huberdeau et Edouard Vidon, « L'Europe face aux risques extrêmes », *Esprit*, décembre 2017, p. 87 sq.

⁴⁶ Institut des hautes études de la Défense nationale.

citer, la crainte de devoir renoncer au « parapluie » de l'OTAN, le fait que l'Europe s'est construite après la deuxième guerre mondiale pour faire la paix et pas la guerre... ce qui n'est pas incompatible, dans des pays comme la France, avec une certaine « obsession de la grandeur nationale » d'ailleurs attisée par la volonté de survie des diplomates de ces pays.

Au-delà de l'exemple de la défense, les auteurs ont raison de souligner que l'impuissance de l'Europe traduit une « défaillance originelle », inscrite dans le pari de Jean Monnet aux termes duquel la construction économique de l'Europe conduirait *in fine* à l'intégration politique. Il est vrai que l'élargissement à tout va de l'Union a rendu un accord sur des questions touchant au « nerf » des souverainetés nationales de plus en plus difficile à atteindre. Qui ne voit en effet que des compromis qui étaient encore possibles dans l'ensemble relativement homogène des six membres fondateurs ne le sont plus à vingt-huit ou à vingt-sept ? Sur ce dernier point, cependant, P. Lamy et ses co-auteurs ne manifestent aucun regret. Selon eux, accueillir au sein de l'Union les anciens pays du pacte de Varsovie était une « nécessité historique » (comme s'il n'y avait pas mille formules permettant de les associer sans leur donner le pouvoir de blocage réservé aux Etats membres !)⁴⁷. On est là face à un autre tabou – hélas très largement partagé et pas seulement par des partisans de l'Europe des nations qui sont très contents à chaque recul de la perspective fédérale.

Ceci nous conduit à un troisième tabou – également partagé par les trois auteurs du livre – celui qui touche les mots « fédération », « fédéralisme », comme si le simple fait de les écrire risquait de décrédibiliser ceux qui les utilisent. Or les dernières pages du livre esquissent pourtant un agenda authentiquement fédéraliste : impôt européen (taxe carbone), suppression de la fraude, de l'évasion et de la concurrence fiscales, grand programme en faveur des innovations, salaire minimum (différencié au départ mais devant devenir le même à travers toute l'Europe), solidarité entre les régimes nationaux d'assurance chômage (ce qui, concrètement, signifierait la fusion de ces régimes, permettant, enfin, l'apparition d'un puissant « stabilisateur automatique »⁴⁸), politique de sécurité unique, à l'intérieur de l'UE, aux frontières, à l'extérieur (fichier « S » et droit d'asile unifiés, l'octroi des fonds structurels étant subordonné au respect des règles de l'Union en matière d'accueil des étrangers, défense et diplomatie européennes, aide au développement conditionnée à la régulation des flux migratoires⁴⁹).

Tout n'est pas à inventer dans l'Europe d'aujourd'hui – par exemple, en matière de sécurité, la création d'un fichier des passagers aériens est enfin décidée – mais faute d'une autorité supérieure aux Etats dans la plupart des domaines, les décisions, lorsqu'elles sont adoptées, sont toujours tardives et incomplètes et leur application n'est jamais garantie.

Quoi qu'il en soit, si le projet européen des auteurs se réalisait, toute timidité linguistique mise de côté, l'UE serait devenue une fédération authentique. Il ne peut donc que convenir aux partisans de l'Europe fédérale. On attendrait cependant de la

part de grands technocrates rompus au fonctionnement concret de l'UE qu'ils nous en disent davantage sur les moyens qui permettraient de transformer le processus décisionnel actuel ou, à défaut, de faire en sorte que les Etats puissent s'entendre pour adopter le « nouveau contrat européen » proposé dans le livre. Comment, en d'autres termes, convaincre les Etats de faire leur nuit du 4 août ? Or si les auteurs posent bien deux conditions à la relance européenne, aucune ne répond à cette question ; elles supposent plutôt le problème résolu⁵⁰. Visiblement, ils n'attendent rien de la pression que pourrait exercer un mouvement populaire mené par les fédéralistes... Malheureusement, ils ne proposent rien en échange.

Autre lacune du livre et, là encore, des anciens technocrates européens eux-mêmes favorables à une intégration poussée devraient avoir au moins une part de la réponse : comment en est-on arrivé là ? Pourquoi, par exemple, les chefs d'Etat se sont-ils lancés dans une démarche d'élargissement de l'Europe sans un approfondissement préalable suffisant ? Est-il vrai, à cet égard, que le président français Georges Pompidou a voulu l'entrée de la Grande-Bretagne précisément dans le but d'empêcher toute évolution ultérieure vers la fédération ? Et pourquoi a-t-il été suivi par ses pairs qui n'étaient pas tous, *a priori*, hostiles à une telle évolution ? Plutôt que de proposer un nième projet de relance qui a toutes les chances de rester lettre morte, c'est sur des sujets comme celui-ci que P. Lamy et ses co-auteurs auraient pu faire œuvre utile. Car on ne combat bien ses ennemis qu'en les connaissant

La redécouverte d'un fédéraliste mondial juif-marocain des années 1940

Makhluף Avitan, *Utopia from Casablanca*, éd. Be'er Sheva, Ra'av Publishing House, Israël, 2016

Oded Gilad

Directeur de One World – Jérusalem – section israélienne du World Federalist Movement
Recension écrite pour *The Federalist Debate* – Turin (n°1 2017)
et *Fédéchoses*

Précisons que le titre ci-dessus est la traduction du titre de l'ouvrage publié en hébreu en Israël (Ndt.)
Traduit de l'anglais par Emilia Billion – Paris

Selon ce que d'aucuns voient comme une tendance générale à un repli nationaliste et xénophobe, en 2016, le gouvernement israélien ainsi qu'une grande partie de l'opinion publique ont continué leur évolution vers une attitude belliqueuse envers le monde, motivée par la peur de divers processus ainsi que d'acteurs qui leur échappent. Cependant, on peut espérer, que cette tendance nationaliste et les dérives consécutives puissent aussi amorcer un retour de balancier, avec un regain d'intérêt pour le cosmopolitisme et la pensée politique mondialiste et

⁴⁷ Les auteurs vont jusqu'à écrire que « la dynamique d'élargissement de l'Union peut être considérée comme la politique de stabilisation la plus réussie de la fin du siècle dernier » (p. 209), un discours difficile à entendre pour qui observe les tensions qui se développent à l'intérieur même de l'Europe.

⁴⁸ À ce sujet, voir par exemple notre article « Retour sur la crise grecque » in *Fédéchoses* n° 169, 3^{ème} trim. 2015.

<http://mondesfrancophones.com/espaces/politiques/retour-sur-la-crise-grecque/>

⁴⁹ C'est, semble-t-il, ce qu'il faut entendre par l'affirmation suivant laquelle « l'APD doit se politiser » (p. 227).

⁵⁰ Que l'Union soit une union concrète [...] qui ne ferait plus du voisin un concurrent qui cherche à vous affaiblir en captant des recettes fiscales qui vous reviendraient, ou des emplois à coup de dumping fiscal ou social [...] La seconde condition est que les Européens s'accordent enfin pour que l'Europe ait une existence politique... (p. 203).

humaniste. Je pense que la découverte et la re-publication en 2016 des écrits de Makhluḥ Avitan peuvent, en partie, être attribués à un tel renversement de tendance.

En 1945 et 1947 Avitan a publié à Casablanca, sa ville natale, deux pamphlets mettant en exergue sa vision passionnée d'une politique d'unification de l'humanité dans un gouvernement fédéral mondial qu'il estimait nécessaire à la fin des guerres et permettant par là même l'épanouissement de l'humanité. Alors que nombre de ses contemporains tiraient des leçons universelles des horreurs infligées pendant la guerre, sa vision se distinguait à plusieurs niveaux, et demeure pertinente à ce jour.

La vision d'Avitan se singularise notamment car elle s'inscrit dans lignée des traditions et philosophies judéo-musulmanes de coexistence et de tolérance. Pendant près de deux mille ans des communautés juives ont peuplées l'Afrique du Nord musulmane, une ère marquée par de florissantes périodes sur le plan culturel comme matériel. Les écrits d'Avitan reflètent cette riche tradition de la pensée juive qui prospérait dans la région.

Inspirés par les Maimonides, intellectuels vivant au Maroc au 12ème siècle, Avitan utilisait l'hébreu des philosophes médiévaux pour exprimer ses nobles croyances. Les Maimonides associaient une foi pieuse à une profonde analyse rationnelle de la réalité pour mettre en exergue des valeurs universelles et humanistes. Le fondement de la pensée d'Avitan quant à l'irréductible union des peuples repose sur un raisonnement philosophique et s'appuie sur la pensée Maimonides.

Le premier écrit d'Avitan s'intitule « Le bonheur de l'homme », principal objectif consensuel sous-jacent des préceptes des religions et sectes selon lui. Alors qu'il existe des différences de culte entre juifs et musulmans, il écrit qu'il est nécessaire de se souvenir qu'il s'agit du même Dieu et d'une quête similaire d'élévation de l'esprit au bonheur.

Il part du postulat *maimonide* que le bonheur ne doit pas être assimilé aux plaisirs charnels communs à toute espèce animale. La capacité de réflexion constitue une grande différence entre l'espèce humaine et les autres, le bonheur repose donc sur la quête philosophique qu'est l'étude de l'essence même du monde, une étude scientifique de l'œuvre divine, de cet émerveillement spirituel que confèrent sa beauté et son infinie sagesse.

Les humains ne peuvent s'épanouir, ni se réaliser en vivant dans l'angoisse permanente de la violence et des guerres, toutes deux nourries par des communautés imaginées comme les séparant et des besoins matériels impérieux. Pour mettre fin aux guerres, argumente-il, en toute logique il est nécessaire que l'humanité et les multiples groupes qui la constituent soient gouvernés par un gouvernement mondial commun. Un tel gouvernement est également indispensable à la régulation de la production et de la distribution des biens pour l'élimination du "consommérisme" favorisant pour la première fois la tranquillité d'esprit, terreau du bonheur.

"L'homme est par nature un animal social". Avitan cite les Maimonides en hébreu, qui citent Al-Faradi en arabe, qui cite Aristote du grec qui lui-même a sans doute cité d'autres penseurs anciens dans d'autres langues. L'homme ne peut vivre seul, raison pour laquelle l'unification politique de l'humanité en une communauté, basée sur la reconnaissance d'intérêts communs sera le début de notre réel bonheur.

Dans son programme Avitan suggère cinq piliers (concept central dans la théologie islamique) fondamentaux :

- un gouvernement fédéral mondial, élu par des représentants du monde entier et réunis dans la grande capitale mondiale,
- un langage mondial facile, créé par des linguistes, en plus des langues locales et nationales,
- une monnaie unique frappée du sceau "Nous sommes frères",
- un seul drapeau pour le monde, bleu clair,
- l'abolition des armées nationales, laissant l'usage de la violence organisée aux mains du gouvernement fédéral mondial et de sa police.

Dans son second pamphlet, de 1947, intitulé « La construction du monde et la création d'un homme nouveau », Avitan décrit sa vision plus en détail. Entre autres, il ajoute la nécessité de la tenue d'un registre des citoyens mondiaux, de l'établissement d'un service dédié, de l'abolition des frontières, de l'instauration de la libre circulation des individus ; enfin de la perception d'impôts mondiaux indispensables au financement du gouvernement fédéral.

La redécouverte

La vibrante vision des écrits d'Avitan n'a pas sensibilisé la majorité de ses pairs, engagés pour des causes qui leur semblaient plus graves et plus urgentes. La montée du nationalisme, composante dominante dans la lutte anti coloniale, a attisé les tensions entre les majorités musulmanes et les minorités juives d'Afrique du nord. Ces tensions atteignirent leur paroxysme et devinrent plus violentes après la création de l'État d'Israël en 1948, violences qui par la suite inciteront beaucoup de Juifs à adhérer au nationalisme juif, le sionisme.

Alors que la vision cosmopolite d'Avitan offrait une alternative anti-nationale aux relations humaines, Avitan était - comme Einstein - sympathisant de l'aspiration sioniste pour un Judaïsme du renouveau et pour un refuge en terre biblique d'Israël. En 1954 il a émigré avec sa famille en Israël, avec le concours de l'Agence juive.

Pour les immigrants originaires de pays de culture arabe l'expérience de l'intégration au sein du nouvel État fut particulièrement traumatisante. Cette vague de nouveaux immigrants à la peau plus foncée essuya incompréhension et mépris de classe de la part de la classe dominante de l'époque, composée en majorité de Juifs d'origine européenne 'ashkénaze'. Pire, ils regardaient avec défiance ces nouveaux immigrants en raison du fait que leurs apparences, accents, et cultures étaient extrêmement proches, à de nombreux égards, de ceux des ennemis arabes d'Israël. Le besoin de réfuter et dissiper cette suspicion et cet élitisme culturel a poussé nombre de ces nouveaux immigrants vers des franges du mouvement sioniste encore plus dures et nationalistes.

Avitan et sa communauté furent envoyés comme fermiers dans de nouvelles implantations, dans le désert près de la frontière hostile avec l'Égypte, très loin des centres culturels que sont Tel Aviv et Jérusalem, où son travail et son talent auraient trouvé meilleur accueil. Dans un État embarqué dans plusieurs conflits nationaux, et dans un monde divisé par la guerre froide et un système mondial anarchique, les idées

d'Avitan au sujet d'une unification politique mondiale semblèrent déconnectées et n'eurent pas d'écho. Il est mort en 1960, à l'âge encore jeune de 52 ans. Sa famille fit graver des photos de ses deux publications majeures sur sa tombe en mémoire de ses nobles idéaux, mais au cours des cinquante années suivantes ses écrits furent quasiment oubliés et perdus.

Le temps a fait son œuvre. Une part importante des descendants de ces Juifs venus des pays arabes ('juifs mizrahim') s'est finalement bien intégrée à l'élite politique, économique et intellectuelle israélienne. Le fils de Makhluf, Shmuel Avitan, est devenu membre du parlement et ministre pour le Parti travailliste israélien.

En outre, ces dernières années on assiste à un remarquable regain d'intérêt parmi les petits-enfants de ces immigrants mizrahim pour leurs racines familiales et leur riche héritage culturel supprimé par le projet sioniste de la création d'un « Juif nouveau ». Jeunes chercheurs et militants politiques défient les vieux dogmes sionistes en soulignant la tradition d'un vivre ensemble harmonieux que des générations de Juifs ont vécu au sein de populations arabes et musulmanes dans le passé. Parallèlement, d'autres remettent en question plus généralement les dogmes nationalistes et cherchent des perspectives alternatives pour appréhender le passé, comprendre le présent et inventer le futur.

Parmi eux il y a David Guedj, le jeune chercheur ayant redécouvert les écrits d'Avitan. Ses recherches de doctorant dans le département des Études juives de L'Université de Tel Aviv se concentrent sur l'histoire et la culture contemporaine des Juifs nord-africains, explorant un patrimoine intellectuel et des traditions culturelles presque tombés dans l'oubli. Il a fait rééditer les écrits d'Avitan par la jeune maison d'édition « Ra'av » (faim, en hébreu) dans la collection « poetic justice »

s'attellant à réhabiliter le travail négligé et ignoré de brillants écrivains par l'élite dominante. Le livre *Utopia from Casablanca* contient deux pamphlets d'Avitan, une lettre adressée aux leaders israéliens les invitant à adhérer à ses idées, deux courts articles sur Avitan de la presse israélienne parus au début des années cinquante ainsi qu'une étude exhaustive de David Guedj sur Avitan et ses écrits.

Ce nouveau livre, à l'esthétique « façon petit livre rouge », a reçu un excellent accueil et fut sujet de nombreux articles, contributions sur des blogs influents, débats télévisés et conférences. Cette reconnaissance tardive d'Avitan et de son travail redonne confiance quant à un avenir proche où sa vision idéaliste deviendra aussi populaire qu'il le souhaitait, ce qui demeure la condition indispensable à sa concrétisation politique.

Comme il l'avait d'ailleurs écrit à ses lecteurs dans la préface de son premier pamphlet : *« À supposer que vous jugiez la mise en œuvre d'une telle vision irréaliste de notre temps, qui sait si dans un certain avenir ces écrits n'amorceront pas un renouveau qui conduirait l'humanité à la concrétisation de celle-ci. En effet, il en va toujours ainsi des nouvelles sciences et des idées originales, de prime abord elles nous paraissent absurdes, puis nous apparaissent comme brillantes. Si les sages s'étaient abstenus d'écrire leurs idées par peur d'être désavoués par leurs pairs, nous ne connaîtrions aucun des progrès dont nous jouissons aujourd'hui. Voilà l'audacieuse idée d'unir l'humanité en un peuple que chacun d'entre nous doit encourager jusqu'à ce qu'elle aboutisse ; car si le temps d'une semaine, chaque personne avisée et éduquée mettait entre parenthèses ses autres occupations afin d'étudier et de débattre de cette vision elle serait mise en œuvre. »* (D'après la traduction de l'hébreu en anglais de Oled, ndt).

En effet, le moment est venu.

Hommage à Abel Bernard Lesfargues

Décédé le 23 février 2018 en Périgord, auteur et poète, traducteur, éditeur et militant fédéraliste
Publié initialement dans la revue *L'Unità europea*, de Milan, bimestriel du MFE italien

Elio Cannillo – Pavie

Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion

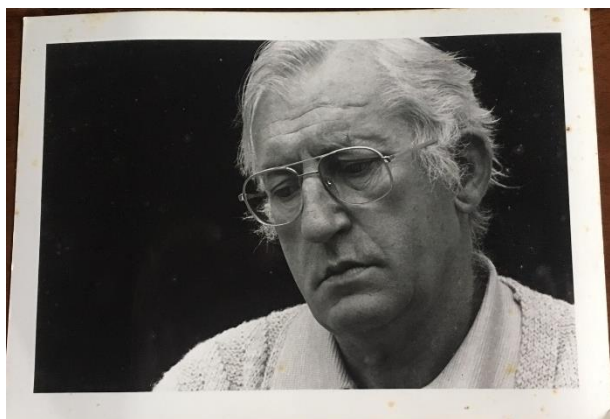


Photo d'Alain Kaiser – Début des années 1980

Le 23 février dernier s'est éteint Bernard Lesfargues. La majorité des lecteurs de *L'Unità europea* ne l'a pas connu ; maintenant, à plus de 90 ans, il menait depuis longtemps une vie retirée. En revanche, pour quelques uns, les plus âgés, nous avons parcouru une part de notre chemin avec lui, l'inoubliable président des réunions d'Autonomie fédéraliste, à Bâle, dans les années soixante.

Personnellement, j'ai connu Lesfargues probablement en 1962, à l'occasion du Congrès de Lyon (du Mouvement fédéraliste européen supranational, ndt). Bernard faisait partie de la petite troupe de fédéralistes spinelliens qui, à Lyon comme dans d'autres villes européennes, avait développé l'action du Congrès du peuple européen (CPE), expérience qui m'a à peine effleuré lors des premières années de mon militantisme fédéraliste.

Je rappelle, pour les plus jeunes de nos lecteurs, que dans la phase descendante du CPE, Mario Albertini avait fondé, à partir de la minorité du Congrès de Lyon, le courant d'Autonomie fédéraliste, qui se proposait de relancer l'action fédéraliste, et le MFE supranational lui-même, grâce à l'action du Recensement volontaire du peuple fédéral européen.

Au cours d'une série de réunions, tenues à Bâle, ville choisie comme point de rencontre de groupes de fédéralistes allemands, français et italiens, entre 1962 et 1964, avaient été définis les modalités et les contenus de l'action, approuvés les textes devant être proposés à la signature des citoyens, établi le calendrier de la campagne, qui a par la suite connu quelques-unes de ses journées les plus significatives avec la préparation de grands stands sur la Place du Dôme de Milan et le recueil, chaque fois, de quelques milliers d'adhésions.

Les réunions de Bâle, qui ont regroupé jusqu'à une cinquantaine de participants, venus de plus de vingt villes

européennes, étaient toutes présidées par Lesfargues, désigné dès le début pour sa personnalité remarquable... et pour ne pas être italien.

Après diverses campagnes publiques du Recensement, surtout en Italie, l'on en préparait une grande manifestation à Lyon pour l'automne 1964, qui n'eut finalement pas lieu suite à la dissolution du courant Autonomie fédéraliste au sein d'un MFE supranational renouvelé.

Une grande partie de ces événements est évoquée dans les pages d'un bulletin trilingue (*Autonomie fédéraliste – Informations*) dont j'ai feuilleté, avec quelque émotion, les pages, dans les jours qui ont suivi la disparition de Lesfargues.

J'ai, par la suite, parcouru avec Bernard une partie encore plus importante de ma vie, toujours à partir de 1962 et ce durant des années, avec une visite trimestrielle (grâce au nouveau train TEE Mont-Cenis), chez lui à Lyon, avec les manuscrits des traductions pour une mise au point linguistique de chaque nouveau numéro de la revue *Il Federalista*, qui paraissait à l'époque exclusivement en français ; les mails n'existaient pas encore, et par courrier postal ordinaire ce travail aurait été irréalisable.

Le Fédéraliste, revue fondée par Albertini en 1959, avait justement décidé en 1962, et pour ne pas limiter son public aux seuls italiens, de passer de la langue italienne au français, alors la langue la plus utilisée et diffusée dans les rapports politiques en Europe, dans les réunions de la Communauté européenne comme dans celles des fédéralistes. Il avait été tout naturel d'en confier la révision linguistique à Lesfargues, grand connaisseur des langues romanes, antiques et modernes, professeur à l'Université de Lyon, traducteur, lui-même fin lettré et poète (dans les dernières années et de son vivant son nom a été donné à une Bibliothèque de Barcelone).

Je m'arrête, ici, avec cette unique allusion à son activité tellement variée, au-delà du militantisme fédéraliste, qui puisait toutefois ses racines et trouvait sa nourriture dans sa pratique quotidienne de la poésie et des cultures romanes, occitane en particulier. Lesfargues a fondé une revue de poésie, *Les Cahiers du triton bleu*, publié une anthologie de la poésie occitane, des livres de ses propres poèmes toujours en occitan, il a créé à Lyon une librairie spécialisée Fédérop, puis, sous le même nom il a fondé une maison d'édition... Mais ceci est une autre histoire.

Avec Bernard, le MFE et l'UEF perdent l'un des protagonistes importants de leur histoire et nous sommes nombreux à perdre également un ami inoubliable.

Le travail des historiens sur les débuts du mouvement fédéraliste

Joseph Preston Baratta

Professeur d'Histoire mondiale et de relations internationales au Worcester State College – Worcester MA

Cher Jean-Francis,

I have read with pleasure your article in the July issue of *The Federalist Debate* (this was the English version of an article initially published in French by *Fédéchoses*, ndr). For the first time, I have learned something about the French during the Resistance, which led to the *Union Européenne des Fédéralistes* by 1946. Thank you for your research and history. You offer for the French an account as full as that of Charles Kimber for the English federalists. For the German federalists, the only scholar I know who traces their early history is Klaus Schlichtmann, but he has been living in Japan for years.

I was pleased that you cited Walter Lipgens, whose history is so useful, though he died before finishing it. And it is good to know of Henri Michel, who, I understand, has collected the many clandestine bulletins that enable a historian to reconstruct events from 1940 to 1946. Some of these I had seen as I started my researches in the 1970s, but I had never heard of the CFFE (*Comité Français pour la Fédération Européenne*, ndr). I can believe that Lyon would have been a centre of resistance after 1944, as you write.

As far as I know, no one has written a federalist history of the debates in the French National Assembly in that chaotic period after the Liberation. If you are inclined to do it, or can refer me to a scholar, that would be very useful. I attach two things that may be useful to you: An early account of the founding of the UEF that mentions certain French activists not on your list. Some early references to the Italian *Movimento Federalista Europeo* claimed it had two million members! I have never repeated that, and I gather the numbers rapidly fell off, but, judging from your account, it might be true. Spinelli really was influential. Popular hopes at the end of the war are unimaginable.

I also attach the most up to date list of archives relevant to the historiography of the federalist movement.
Rgds.

Mon p'tit doigt Fédéchoses

Anonyme

Théorie du complot au bureau : un collègue explique que la culture bretonne a été inventée pour faire venir des touristes là-bas. Les menhirs aussi pendant qu'on y est ?

S'abonner à *FÉDÉCHOSSES* - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 6 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Maurice Braud - Fabien Cazenave - Didier Colmont - Domenec Devesa - Sandra Fernandes - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz –

Impression Ré-impression – 69240 – Bourg-de-Thizy